

SOCIETE PEDAGOGIQUE VAUDOISE



**Rapport d'activités
2006 - 2007**

Table des matières

Rapport du Comité cantonal

De l'accompli et des perspectives	3
Liens avec les faïtières et les partenaires	6
Représentations du Comité cantonal et du Président de la SPV	13
Communication	17
Accompagnement des associations de la SPV	21
Actions spécifiques et défense de la profession	22

Organes

Conférence des présidents	29
COM 150	30

Associations professionnelles

AVECIN	32
AVMP	34
Les "5-9"	37
SVASPRYJAD	39
AVMTM	41
AVMACT	43
AVMD	44
AVEPS	45
AVMES	48
AVESAC	52

Commissions et délégations

Commission consultative de l'enseignement spécialisé	54
Groupe de travail "formation continue des enseignants"	55
Commission consultative de la formation continue	56
Intersyndicale de Prafos	57
Fondation vaudoise du patrimoine scolaire	58
Commission consultative des fournitures scolaires	59

Rapport du secrétariat général

60

Rapport d'activités 2006 - 2007 du Comité cantonal de la Société pédagogique vaudoise



De l'accompli et des perspectives

Ce fut un magnifique succès : les 150 ans de la SPV ont été fêtés dignement. Tant le banquet du vendredi 8 septembre 2006 que l'Assemblée des assemblées du lendemain resteront de grands moments de convivialité et d'engagement. Ainsi que l'expo et la semaine cinéma. La publication de l'ouvrage historique fut aussi une belle aventure.

Qu'encore une fois tant le comité d'organisation que l'ensemble des participant-es à ces événements du 150^e soient salués bien bas et hautement remerciés.

L'Assemblée des délégué-es 2006 de Vallorbe a été marquée par des éléments forts, relatifs au fonctionnement de la SPV : adoption de nouveaux statuts, des règlements de l'AD, du Comité cantonal et de la Commission des finances.

Depuis, le Comité cantonal a travaillé dans le sens des déterminations de cette assemblée: Un adjoint au Secrétaire général a été engagé. Un principe général de fonctionnement des sections d'établissement a été établi et 3 d'entre elles ont été formellement créées.

Un état réactualisé des dispositions contractuelles et des cahiers des charges du Président de la SPV et du Secrétaire général seront présentés à l'AD 2007 ; ainsi qu'un document qui établit les règles de fonctionnement du Comité cantonal.

La Conférence des présidents est enfin dirigée selon les statuts de la SPV.

Une association des maîtres de musique au sein de la SPV devrait voir le jour, conformément à de très anciens vœux.

Dans un monde scolaire vaudois de plus en plus imbriqué dans une politique romande et fédérale et orienté par celles-ci, le Co-

mité cantonal, durant l'année scolaire écoulée, a été largement sollicité et consulté par les autorités.

Il s'est prononcé et a rendu publiques ses positions sur le projet *Harmos* et la *Convention scolaire romande*, sur le projet de la CDIP dans le cadre relatif à *l'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de l'enseignement spécialisé*, sur les projets de loi cantonaux relatifs à *l'école enfantine obligatoire* et sur la *formation des enseignants*.

Encore une fois, nous croyons pouvoir affirmer que la SPV a confirmé son fort ancrage dans les dossiers, ses compétences et son engagement dans la défense d'une école vaudoise dynamique et respectueuse de l'ensemble de ses acteurs : enseignant-es, intervenant-es spécialistes, élèves et familles.

De plus, la SPV continue d'être systématiquement interrogée par la presse sur les dossiers scolaires.

Enfin, la SPV n'a pas craint d'exister dans le contexte du renouvellement des autorités cantonales. Elle a agi avec prudence, mais en prenant ses responsabilités.

Bien sûr, les déceptions sont aussi au rendez-vous : la Loi sur la HEP-VD prochainement débattue au grand Conseil, bien qu'elle respecte les attendus fédéraux, ne va pas assez loin en continuant d'offrir deux cursus séparés aux généralistes et aux spécialistes du secondaire I.

Bien sûr, à ce jour, même si la perspective de voir aboutir la revalorisation des instituteurs et des institutrices semble proche, rien n'est encore formellement accompli.

Bien sûr, si une petite avancée a eu lieu sur la question du cahier des charges, le dossier doit être repris et dynamisé.

Sur ces trois thèmes, le Comité cantonal est pourtant certain que, dans un avenir proche, il pourra engranger les fruits de son travail.

Des voix se font entendre au sein de l'ensemble des HEP de ce pays, qui affirment que 5 ans de formation seront très vite nécessaires pour les généralistes ; le comité de la SPV va continuer de s'engager pour que ces derniers soient reconnus financièrement à hauteur de leurs tâches et de leurs responsabilités ; la question du cahier des charges sera reprise au plus tôt avec le département.

Enfin, que celles et ceux qui appellent à une paix définitive sur l'école vaudoise ne soient pas rassurés: Les chantiers sont presque pléthoriques, mais, d'abord, très vivifiants.

Ce sont les questions relatives à l'apprentissage des langues, la volonté fédérale et cantonale d'intégration de tous les élèves dans l'école ordinaire, la réorganisation du secondaire I - dont le vraisemblable passage des degrés 5-6 au primaire et le débat sur les filières qu'il faudra bien aborder -, les nouvelles responsabilités offertes au cycle initial dans le cadre d'une école enfantine rendue obligatoire.

Mais c'est aussi la place des spécialistes et des enseignants de disciplines spéciales dans un Cycle de transition au primaire et leur intervention dans la Voie secondaire à options, si celle-ci demeure dans sa situation actuelle.

La question de l'enseignement du français et singulièrement des moyens d'enseignement qui y sont consacrés. La mise en place des Conseils d'établissement, l'harmonisation des horaires et la place des enseignant-es dans une école de plus en plus considérée comme un lieu de vie où, par ailleurs, se déroule de l'enseignement et où apprennent les élèves.

Sans oublier d'évoquer les questions éducatives ...

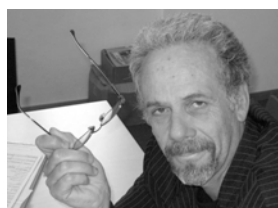
Face à ces enjeux, la Loi scolaire peut-elle encore être bricolée et accueillir des éléments parfois à la limite de la contradiction ? Ne conviendrait-il pas de tout mettre à plat afin que ce texte fondateur et d'orientation puisse réellement mettre en musique l'école vaudoise du 21^e siècle ? Ne devrait-on pas, à l'instar de ce qui se pratique ailleurs, proposer une vraie Loi spécifique sur le corps enseignant, tant il est souvent périlleux de renvoyer au cadre par trop général de la Loi sur le personnel ?

En proposant des « morceaux choisis » de son travail dans le présent rapport d'activités, le Comité cantonal offre à larges traits l'activité que la SPV a déployée lors de l'année écoulée, mais il indique aussi des perspectives à venir. Celles-ci seront affirmées lors de l'AD du 6 juin, à Ecublens.

C'est, dans ce contexte dynamique et mouvant, toujours persuadé de l'importance et de l'utilité première d'une SPV fière de son histoire, que le Comité cantonal entend continuer à mener la politique de l'association professionnelle et syndicale dont il a la charge.

Lausanne, mai 2007

Liens avec les faîtières et les partenaires



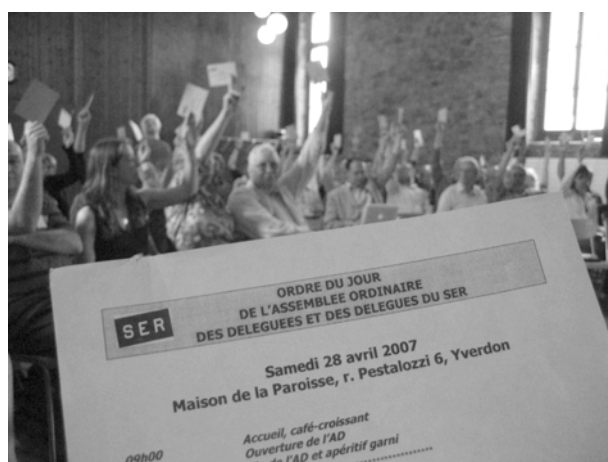
**Jacques
Daniélou**
Président SPV

Association syndicale et pédagogique des enseignantes et enseignants romands (SER)

Après sept années de fonctionnement selon les statuts de 1998, le SER est entré dans une phase difficile: Les statuts originels montraient leurs limites, avec notamment un Comité central pléthorique, difficile à gérer et coûteux en termes de fonctionnement. De plus, des dépassements de budgets, fondés certes, mais pas toujours maîtrisés rendaient difficile l'exercice de l'activité du SER. Enfin, les tâches toujours plus importantes dévolues à la présidence ont mis en évidence la nécessité que le SER soit doté d'un Secrétaire général apte tout autant à gérer le fonctionnement de l'association au quotidien qu'à préparer des dossiers solides pour son Comité central.

Le fonctionnement du SER l'a donc amené progressivement à rendre une partie de ses statuts, pourtant récents, obsolètes. En effet, à cause du nombre important de membres au Comité central, celui-ci s'est très vite trouvé à fonctionner avec un « groupe politique », constitué des seuls président-es d'associations. Le Conseil général, regroupement de toutes les commissions du SER, n'a quasiment jamais pu être convoqué. Enfin, les groupes de travail ont fonctionné avec difficulté, notamment à cause des distances qui rendent les réunions peu commodes. L'Assemblée des délégués avait aussi perdu une partie de ses prérogatives à cause de décisions urgentes que devait prendre le Comité central. La révision des statuts, qui a occupé un groupe de travail durant toute l'année 2006, a abouti lors de l'Assemblée des délégués du 2 décembre 2006 à Sierre, avec, il est vrai, plus de 50 amendements.

Les nouveaux statuts du SER doivent favoriser un fonctionnement plus efficace du Comité central, dorénavant appelé Comité du SER (CoSER) et de l'Assemblée des délégués, tout en permettant au SER de rester dans le cadre budgétaire actuel. Ils permettent l'engagement d'un Secrétaire général qui assurera la mise en œuvre des décisions du comité. Enfin, rédigés en termes plus larges, les nouveaux statuts devraient autoriser le SER à adapter plus facilement son fonctionnement à l'évolution des besoins. Le 28 avril 2007, c'est le règlement de l'Assemblée des délégués qui a été adopté, dotant ainsi le SER de l'ensemble des textes de références utiles à son fonctionnement.



L'Assemblée des délégué-es du 29 mars 2006, à Yverdon, a mis en évidence un certain nombre de crispations au niveau de la comptabilité. Non que des actes frauduleux aient été commis, mais bien parce qu'elle ne correspondait pas aux attentes des délégués. En effet, suite au départ de Denis Roshier, le Comité du SER n'avait eu d'autre moyen que de confier sa comptabilité à une fiduciaire. Les vérificateurs de comptes ont fait part de

leurs remarques à propos des comptes, remarques qui ont amené à un certain nombre de clarifications et au retrait de ladite fiduciaire.

Il est apparu clairement que la responsabilité générale de la gestion de la comptabilité ne pouvait pas être confiée à un organe extérieur. Le CoSER a donc pris la décision d'engager un comptable.

Mais, le CoSER a malheureusement misé sur un mauvais cheval. Ainsi suite aux rapports négatifs de la Commission de vérification des comptes du SER, c'est toute la comptabilité 2006 de notre faîtière qui a dû être reprise avec l'appui d'une Commission des finances ressuscitée à cet effet. Dans ces circonstances, l'AD prévue initialement le 10 mars 2007, a été reportée au 28 avril.

Dans ce cadre, le Secrétaire général de la SPV, Jean-Marc Haller, n'a pas compté sa peine et son engagement dans la Commission des finances à laquelle il a consacré plus de 60 heures de travail !

Il est à noter, dans ce contexte, que même si les comptes n'ont pu être adoptés formellement lors de cette AD - ils le seront à l'automne 2007 -, ceux-ci sont désormais présentables et corrects et que le SER dégage un bénéfice pour 2006.

Enfin, arrivée presque au terme de son mandat, la Présidente, Marie-Claire Tabin, n'a pas souhaité attendre décembre 2007 pour redonner un nouveau sens à sa carrière professionnelle. En effet, dans le cadre du renouvellement des statuts et de l'engagement d'un Secrétaire général, il était envisageable encore en été 2006 que le poste de président du SER puisse déboucher sur un nouveau profil, avec un temps d'engagement partiel. A sa demande, le Comité central a donc déchargé la Présidente de son mandat pour la fin août 2006. Georges Pasquier, Vice-président, a été nommé Président par intérim, puis Président lors de l'Assemblée des délégués du 2 décembre à Sierre. Avec l'aide d'un CoSER désormais plus restreint – qui réunit de droit les Président-es des associations cantonales -, puis d'un Secrétaire général, le Président aura notamment pour tâche de faire dépasser au SER les écueils de son propre fonctionnement pour aborder à nouveau les grands thèmes pédagogiques et syndicaux de l'espace romand de la formation.

Avec 34 délégués sur 116, la SPV est fortement représentée aux Assemblée des délégués du SER, et bien que l'essentiel de ces deux assemblées ait été consacré aux questions statutaires, 26 ont répondu présents le 2 décembre 2006 à Sierre et 31 le 28 avril 2007 à Yverdon !

Depuis l'AD SPV de mai 2006, dans ces moments de turbulences, mais soucieux d'abord de suivre les dossiers, le Comité du SER s'est réuni à 11 reprises : les 9 juin, 1^{er} septembre, 22 septembre, 1^{er} décembre 2006 et les 12 janvier, 26 janvier, 9 février, 9 mars, 20 avril, 27 avril et 25 mai 2007.

Le SER a naturellement poursuivi sa tâche de représentation aux plans romand, suisse et international.

Il a soutenu activement *l'article constitutionnel sur la formation* et a souhaité se pencher à nouveau sur la *formation des enseignants*, qu'il n'envisage que de niveau universitaire pour tous les professionnels.

Il a lancé une pétition à ce sujet, avec cependant un accueil assez inégal selon les cantons.

En ce qui concerne *Harmos* et la *Convention romande*, le SER a porté une attention particulière au volet des standards et au monitoring de la formation. Il s'est penché sur le projet d'*accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée*.

Il a poursuivi ses tâches de réflexion au plan professionnel, avec notamment les *Assises romandes de l'éducation*, organisées le 23 septembre 2006 à Lausanne-Dorigny, en présence, notamment, de plus de 40 membres de la SPV.

Le SER tiendra son congrès quadriennal le 22 septembre 2007 à Genève sur le thème : *Merci la pédagogie !*

Fédération des Sociétés de Fonctionnaires (FSF)

Le Président de la SPV est membre du Comité central de la FSF.

René Blind représente la SPV au sein du Bureau exécutif. Il devrait être remplacé, dès juin 2007, par Yves Froidevaux.

La FSF compte toujours 19 associations. L'ASPAS (Association suisse de l'action sociale) s'est retirée de la fédération, mais, le 6 septembre 2006, le Comité central a accueilli à l'unanimité l'AFHEP (Association des formateurs de la HEP) et le 21 février 2007, il a plébiscité l'entrée de l'Association des surveillants permanents de la faune dans notre faïtière.

On retrouvera ces 19 associations, ainsi que l'actualité de la FSF, sur www.fsf-vd.ch.

Depuis l'AD SPV de 2006, le Comité central de la FSF s'est réuni à 11 reprises: les 6 juin, 13 juillet, à l'extraordinaire, 6 septembre, 4 octobre, 1^{er} novembre et le 6 décembre 2006. En 2007, les 17 janvier, 21 février, 21 mars, 25 avril et 23 mai.

Le Comité central de la FSF et le Bureau exécutif ont été particulièrement attentifs au suivi de la Convention salariale signée par la FSF et l'Etat et qui devrait déployer ses malheureux effets jusqu'en janvier 2008. Dans le contexte de l'amélioration spectaculaire des finances de l'Etat, la FSF, en concertation avec SUD et SSP, a mis en œuvre tout ce qui lui a semblé possible pour améliorer les conditions salariales des fonctionnaires vaudois : Par la

manifestation de rue du 5 octobre 2006, qui a réuni plus de 2'500 personnes et par la voix d'une pétition munie de près de 12'000 signatures, remise le 28 novembre aux autorités cantonales.

Las, sans réelle négociation - la séance du 25 septembre fut une soirée des dupes -, le Conseil d'Etat n'a consenti qu'au retrait de la contribution de crise, sans entrer en matière sur la question des annuités et celle de l'indexation due au renchérissement du coût de la vie.

La FSF, et particulièrement sa Secrétaire générale Béatrice Métraux, a agi pour obtenir des clarifications et l'établissement d'une directive relative à la question des activités annexes, qu'elles soient rémunérées ou non. Elle est aussi intervenue, mais en vain, au Tribunal des prud'hommes de l'administration (TRIPAC) pour que nos collègues fonctionnaires concernés puissent conserver le bénéfice de places de parc gratuites.

Enfin, Béatrice Métraux a été un appui essentiel dans l'affaire - toujours en cours - des caméras de surveillance dans les écoles et dans la saisine du TRIPAC par la SPV/FSF le 23 novembre 2006 sur cette question.

L'Assemblée des délégués annuelle de la FSF s'est tenue au Mont-sur-Lausanne, le 14 juin 2006.

Lors de cette assemblée, une résolution relative aux négociations DECFO-SYSREM (nouvelle classification et nouvelle politique salariale de l'Etat) a été adoptée, demandant la publication des conclusions des travaux de l'Etat et l'entrée sans délai en négociation politique avec les faïtières syndicales.

Dans ce cadre, 5 séances dites « techniques » ont eu lieu entre les faïtières et l'Etat, entre juin et septembre 2006, dans lesquelles la FSF était notamment représentée par le Président de la SPV. Depuis, ... plus rien !

Ainsi, à l'heure où sont écrites ces lignes, les négociations relatives à la nouvelle politique salariale de l'Etat n'ont pas encore commencé, bien que des engagements aient été pris par l'employeur pour que cette nouvelle politique puisse déployer ses effets en janvier 2008 (voir aussi à ce propos le chapitre relatif à la revalorisation des généralistes)

Enfin, la FSF a décidé de revoir la présentation de son média *Syndicalement Vôtre*. A ce titre, Jean-Marc Nicolet, membre du Comité cantonal de la SPV, a rejoint sa nouvelle équipe de rédaction et a participé à l'élaboration d'une charte rédactionnelle.

Association des parents d'élèves (Apé-Vd)

Des contacts ont lieu régulièrement de manière informelle, notamment avec Mme Pittet-Blanchette, secrétaire générale de l'Apé-VD.

Plus formellement, les comités de la SPV et de l'Apé-VD se sont rencontrés le 22 février 2007.

Les deux parties ont débattu notamment de la question des conflits entre enseignant-es et parents et des perspectives liées à la construction à venir des Conseils d'établissement.

Le 24 mai 2007, le Président de la SPV a participé à l'AG annuelle de l'Apé-Vaud.

Association des directeurs des établissements scolaires officiels vaudois (ADESOV)

Le Comité cantonal a rencontré une délégation de celui de l'ADESOV à deux reprises.

Le 9 novembre 2006, pour débattre du Cin obligatoire, de la mesure DEFI 327 (dépositaires des fournitures scolaires), des Conseils d'établissement, de la communication, des directeurs adjoints, et des sections SPV d'établissement.

Et, le 15 mars 2007, pour discuter de la gestion des subsides dans les établissements, de la politique d'intégration du maximum d'élèves dans l'école ordinaire, des contrats, et du leadership dans les établissements.

Même si elles restent relativement informelles, ces rencontres sont importantes. Elles permettent aux parties de « sentir la température ». Mais, il est piquant de constater que les contacts avec l'ADESOV semblent, en termes d'information, être tout autant profitables aux représentants des directeurs qu'au Comité de la SPV.

Dans ce contexte, on ne pourra que regretter que les bons contacts avec cette délégation de l'ADESOV n'aient pourtant pas pu conduire à l'adoption conjointe du document établi, entre la SPV et

la Direction financière de la DGEO, sur la gestion des subsides alloués aux établissements.

Séance de travail avec Mme Anne-Catherine Lyon, Cheffe du département et ses services

Outre des échanges nombreux, réguliers, mais non toujours formalisés, le Comité cantonal de la SPV a rencontré de manière officielle Mme la Cheffe du département, le 28 novembre 2006, pour un après-midi d'échanges.

Constats tendus : le dossier « avenir des doyens » avait avancé sans que la SPV n'en soit informée, contrairement aux engagements pris par la Cheffe du département ; le « kit de survie » de 5 crédits adopté en négociation pour les maîtres auxiliaires avait été abandonné ; pas grand chose n'avait été conduit dans le domaine de la responsabilité et de la sécurité, contrairement, ici aussi, à ce que la Cheffe du DFJ avait annoncé au Comité de la SPV en septembre 2005 ; la situation de la formation des collègues en ACM/ACT et TM devenait caoutchouteuse ... d'où un gros mécontentement du Comité cantonal à la sortie !

Depuis, la situation est - momentanément - clarifiée sur le front de la formation aux disciplines manuelles ; une rencontre a eu lieu entre le Secrétaire général de la SPV, son Président et MM Jean-Paul Jubin, Secrétaire général du DFJ, et François Zürcher, juriste, à propos du dossier responsabilité-sécurité...

Et, à fin avril 2007, le développement du « kit de survie » pour les auxiliaires sans titres ni formation a été confirmé et confié à la HEP-VD.

Quant au dossier « Avenir des doyens », une rencontre générale avec tous les acteurs a eu lieu le 21 décembre 2006, dans une sombre ambiance.

Alors qu'au soir du 7 mars 2007, on croyait avoir trouvé un chemin entre les associations faîtières d'enseignants et celles des doyen-nes, le texte commun proposé sur une base de la SPV semble aujourd'hui ne plus pouvoir être accepté par l'AVDEO (Association des doyens et doyennes de l'enseignement obligatoire)...

Le Comité cantonal de la SPV est soucieux de la couleur que prend ce dossier, mais réaffirme ici que, conscient de la nécessité de mettre de l'ordre dans leur statut, il mettra tout en œuvre pour faire reconnaître à sa juste hauteur le travail de l'ensemble des doyens et doyennes de l'école vaudoise.

Représentations du Comité cantonal et du Président de la SPV

Le Président de la SPV représente celle-ci au sein :

- du **Conseil des prestations de psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire (PPLS).**

Le dit Conseil a principalement traité de l'établissement d'un texte de référence sur la *circulation de l'information concernant le suivi des élèves*. Il s'est réuni à ce propos le 22 mai, le 16 juin et le 2 novembre 2006.

Le 27 mars 2007, une séance a été consacrée à l'étude d'un document d'orientation du GIPSE (groupement interprofessionnel des associations de spécialistes à l'école). Dans ce cadre a été distribué, aux membres du Conseil, le document d'août 2001 établi par le GIPSE et la SPV.

Enfin, le Président de la SPV, au titre de sa participation au Conseil des PPLS est désigné depuis fin 2006 au sein de la Commission de référence de la mise en œuvre de la RPT dans le domaine de l'enseignement spécialisé.

Mais, à ce jour, alors que de nombreux groupes de travail sont à l'œuvre au sein du SESAF sur cette question, la Commission de référence (où siègent également Léonard Camposo pour l'AVMES et Bernard Grandjean pour l'AVMD) n'a pas été encore réunie. La première séance est fixée au 1^{er} juin 2007.

- de la **Commission consultative de l'enseignement** (ainsi que, pour la SPV, Jacques-Etienne Rastorfer, Samyr Chajai et Jean-Marc Haller).

La commission n'a été réunie qu'une seule fois durant cette année scolaire. Dans sa séance du 25 septembre 2006, elle a traité du projet fédéral *Harmos* et de la Convention scolaire romande.

De plus, le **Président de la SPV**, au nom de celle-ci, ou comme membre du Comité du SER, a, notamment, participé:

- le 21 juin 2006, à une séance du groupe romand de mise en œuvre PISA et rendu attentif le SER au fait que ne se développe pas, via PISA, une sorte d'évaluation sauvage du travail des enseignant-es ;
- le 29 août 2006, à un forum du SESAF et des PPLS, défendant les places respectives des enseignant-es et des spécialistes dans l'école ;
- aux séances du groupe de travail du SER pour l'élaboration des Assises romandes de l'éducation du 23 septembre 2006 ;
- au séminaire de l'IDHEAP des 14 et 15 septembre 2006, relatif à la comparaison des systèmes éducatifs européens ;
- le 29 septembre 2006, comme débateur, à la Table ronde intitulée *A qui profitent les débats autour de l'école ?*, dans le cadre d'une rencontre de l'AIDEP (association des inspecteurs et directeurs d'écoles primaires de la Suisse romande) ;
- comme orateur, le 28 octobre 2006, à la Journée de l'association suisse des journalistes de langue française, à propos de l'enseignement du français ;
- le 23 novembre 2006, à un débat organisé par le parti socialiste lausannois sur les inégalités à l'école ;
- le 29 novembre 2006, à un débat, à Genève, en sa qualité de président du GT AAM du SER, sur le thème *Education artistique à l'école. Quelle politique ? quelles conséquences sociales ?* ;
- le 9 décembre 2006, à un débat organisé par la Jeunesse socialiste vaudoise relativement à la question de l'école obligatoire et de sa responsabilité dans l'insertion des jeunes ;
- aux séances ordinaires de la Commission pédagogique de la CIIP et, dès 2007, à celles de la Commission romandes des moyens d'enseignement, dans laquelle il représente la Commission pédagogique romande ;
- aux séances de la COMETE (commission des médias et des TIC de la CIIP) et, dans ce cadre, notamment pris une part active à la mise en œuvre de la *Semaine romande des médias* ;

- au groupe de travail de la Direction pédagogique de la DGEO relatif à l'introduction de l'anglais en 5^{ème} et à l'anglais et l'allemand dans les trois divisions pour tous les élèves (C. Sözerman et S. Péclard y représentent les 5-9);
- de mars à mai 2007, au groupe de travail du DFJ relatif à l'établissement du règlement-type des Conseils d'établissement ;

de plus, le président de la SPV

- a animé un atelier dans le cadre de la journée du 5 octobre 2006, organisée à Tolochenaz par l'Institut suisse de formation continue et consacrée au thème de l'orientation/exclusion ;
- a représenté la SPV, le 24 novembre 2006, à la remise des diplômes de la HEP ;
- représenté la SPV, le 31 janvier 2007, à l'AG de la SVMS ;
- a été engagé par la DP de la DGEO dans l'équipe de rédaction des ECR de français de 8^{ème} année ;
- a, en compagnie du Secrétaire général, été entendu, le 30 mars 2007, par un inspecteur du département des infrastructures, dans le cadre de l'établissement de l'agenda 21 cantonal ;
- est intervenu auprès du DFJ afin que la distribution du document romand « enseignement/apprentissage du français en Suisse romande : orientations » fasse l'objet d'un accompagnement à hauteur des enjeux.

Les membres du Comité cantonal de la SPV ont, par ailleurs, suivi les dossiers suivants :

Mireille Brignoli



- a établi pour le Comité cantonal un résumé de lecture du livre de Mme Aries Roessler, *Bilingue à dix ans !*;
- a établi, pour l'AVECin et le Comité de la SPV, un compte-rendu du rapport 26b de la CDIP consacré à l'école enfantine obligatoire et fait de même pour le bulletin d'avril de la CIIP consacré à l'école dès 4 ans ;
- a pris en charge le groupe de travail interne « Charte de la SPV », dans la suite de la résolution déposée par Jacques-Etienne Rastorfer et adoptée par l'AD 2006 de Vallorbe.



Micheline Rieben

- a représenté la SPV à la journée portes ouvertes de la Fondation Renée Delafontaine du 30 septembre 2006 ;
- établi des liens entre le CC SPV et celui de l'AVMP, permettant à cette association de rester au courant des dossiers qui la concernent et de faire remonter ses questions au Comité cantonal ;
- a étudié deux demandes de soutien relatives à des ouvrages de fiction pour la jeunesse ;
- a pris connaissance et établi un compte-rendu pour le Comité cantonal de l'étude de l'URSP intitulée « D'un cycle à l'autre : étude des promotions et des maintiens de début de scolarité ».



Jean-Marc Nicolet

- s'est engagé, dès le mois de février 2007, à fournir ses compétences de journaliste à l'établissement d'une refonte du média de la FSF *Syndicalement Vôtre* et, à ce titre, a participé à 3 séances de travail liées à cette question ;
- accompagne au nom du CC SPV, depuis août 2006, le dossier des fournitures scolaires et de la mesure DEFI 327 qui conduit au remplacement des collègues actuellement en charge par des dépositaires-magasiniers ;
- a représenté la SPV, le 12 septembre 2006, à l'assemblée des Amis du gymnase de Burier ;
- s'est chargé d'établir le compte-rendu de la rencontre du 28 novembre 2006 avec la Cheffe du département ;
- a représenté le Comité cantonal lors de l'assemblée annuelle de l'AAPIV (Association des animateurs primaires en informatique scolaire).



Martial Delacour

- représente la SPV au sein de la Commission consultative de l'institut de formation continue de la HEP et, à ce titre, a participé aux séances du 4 octobre 2006 et du 18 avril 2007 ;
- suit de près le dossier de la formation en TM, en tant que membre du comité de l'AVMTM ;
- est suppléant du Président de la SPV au sein du CoSER ;

- a été proposé comme 2^{ème} vice-président de l'AD du SER, candidature validée par l'AD SER du 2 décembre 2006.

Communication

Majuscules

Le média de la SPV, *Majuscules*, préparé par le Président de la SPV et son Secrétaire général Jean-Marc Haller, a été publié à 5 reprises depuis juin 2006 et a traité des actualités et thèmes suivants :

No 60 (et non 59) Juin - 06 / Annonce et appel à participer aux manifestations des 150 ans de la SPV

No 61 - août 06 / Convention salariale et revalorisation des institut's : appel à la mobilisation pour le 5 octobre ; convention relative au traitement des maîtresses ACT qui ont obtenu d'autres compétences ; engagement de Yves Froidevaux

No 62 - novembre 06 / Nouvelle approche des cotisations ; assurance maladie ; retour sur le 150^e

No 63 - février 07 / Temps d'essai ; sections ; spécial élections cantonales

No 64 - avril 07 / Engagements et contrats

Affichettes

8.06 La SPV fête ses 150 ans

9.06 Manifestation du 5 octobre « Desserrons la ceinture ! » sur la convention salariale

2.07 « Quelle école voulons-nous ? » : Questionnaire de la SPV aux candidats au Conseil d'Etat dans le cadre des élections cantonales

5.07 Forums organisés dans le cadre de l'AD du 6 juin (revalorisation et langues)

Chaque affichette est accompagnée d'un courrier aux correspondants, qui comporte des éléments d'argumentation et de mobilisation.

Site internet www.spv-vd.ch

L'ensemble des adhésions passe par le site. Celui-ci permet, par ailleurs, à très moindres frais, de fournir des informations et de la documentation de manière rapide.

Une version « relookée » du site est proposée dès septembre 2006, date des festivités du 150^e de la SPV.

Enfin, une **liste de diffusion** qui regroupe dorénavant le quasi ensemble des membres, permet de transmettre de la documentation de manière souple et d'agir de manière efficace en cas de mobilisation.

Presse

Toujours très présente dans la presse, la SPV est dorénavant aussi sollicitée par les médias de Suisse alémanique. Son avis est ainsi paru dans *Die Bund*, la *Basler Zeitung* et le *Tages-Anzeiger*.

2006

31 mai	<i>TSR /téléjournal</i> : décision de l'AD sur les langues
1 ^{er} juin	<i>24Heures</i> : retour sur l'AD SPV
2 juin	<i>TSR/journal des régions</i> : le pdt de la SPV en débat sur la politique des langues
7 juin	<i>Le Temps</i> : position de la SPV sur les langues et réponse de Mme Lyon
8 juin	<i>L'Hebdo</i> : apprentissage des langues et position de la SPV par son pdt
14 juin	<i>Le Courrier</i> : le pdt de la SPV se prononce contre le port de l'uniforme à l'école, suite au postulat de la députée Muri-Guirales et consorts
15 juin	Une heure d'antenne de Jean-Marc Nicolet et du pdt de la SPV sur <i>Radio-Blonay</i> à propos de l'enseignement des médias et des TIC à l'école
22 juin	<i>Le Temps</i> : position de la SPV et du SER sur l'apprentissage de l'anglais dès la 5 ^e
14 août	<i>RSR</i> : le pdt de la SPV sur l'uniforme à l'école
18 août	<i>24Heures</i> : le pdt de la SPV réagit à la pose de caméras dans le préau du collège de Lutry
19 août	<i>24Heures</i> : le pdt de la SPV sur l'uniforme à l'école
30 août	<i>24heures</i> : portait du pdt de la SPV et information sur le 150 ^e de la SPV, à la suite de la Conférence de presse du 20 août
30 août	18(!) passages de 7 minutes, en boucle, de Jean-Marc Haller sur <i>TVRL</i> , relativement au 150 ^e

- 5 septembre *24Heures* : le pdt de la SPV s'exprime à propos de la manifestation de la fonction publique vaudoise du 5 octobre
- 9 septembre *TSR/Forums* : le pdt de la SPV, dans la foulée de l'assemblée du 150^e intervient sur le thème : « l'enseignant aujourd'hui... »
- 19 septembre le pdt de la SPV sur *Lausanne FM* et Monique Capt sur la *TSR* s'expriment à propos du cycle initial obligatoire
- 20 septembre Suite à son communiqué de presse du 19 septembre, l'avis de la SPV sur le fait de rendre obligatoire le cycle initial est repris par *24Heures*, *Le Matin Bleu* et *Le Temps*. De plus, Monique Capt, à ce propos, répond aux auditeurs de *Rouge FM* pendant une demi-heure
- 26/27 sept. Position de la SPV relativement à l'affaire des caméras de Lutry dans *24Heures*, la *RSR*, la *TSR*, *Die Bund* et la *Basler Zeitung*
- 27 septembre *Lausanne-Cités* : interview du pdt de la SPV relativement au cycle initial obligatoire
- 3 octobre *24Heures*, le pdt de la SPV à propos des caméras de Lutry
- 4 octobre Le Secrétaire général et le pdt de la SPV à propos des caméras de Lutry, dans *24heures*, *Rouge FM*, *20 minutes*, *Le Matin*, *RSR/Forums*, *TSR/Journal des régions*, *DRS/Journal de midi*
- 5 octobre *Le Courrier* : le pdt de la SPV à propos des caméras de Lutry
- 12 octobre *L'Hebdo* : trilinguisme à l'école ; interventions d'Yves Froidevaux et du pdt de la SPV
- 18 octobre *Le Temps* : avis du pdt de la SPV sur la formation des maîtres genevois
- 27 octobre *24Heures* : le pdt de la SPV estime correct d'interdire la fumée dans les bâtiments scolaires vaudois
- 9 novembre *Tages-Anzeiger* : le pdt de la SPV intervient dans le débat sur la deuxième langue étrangère au primaire dans le cadre de la votation zurichoise du 26 novembre à ce propos

- 15 novembre *Le Matin* : Le pdt de la SPV souligne que le langage de MTV n'aide pas l'école ;
- 17 novembre *Le Temps* : le Secrétaire général relève les dysfonctionnements de directions dans le cadre du débat genevois sur l'instauration de directions d'école
- 24-25-30 nov *Teletexte, Rouge FM, RSR, 24Heures, Le Temps, 20 minutes, Le Matin, Le Matin bleu, Le Courrier, Lausanne Cités* font état de la saisine du TRIPAC par la SPV dans l'affaire des caméras de Lutry
- 29 novembre *24Heures* : le Secrétaire général de la SPV est cité à propos de la remise de la pétition sur la Convention salariale
- 18 décembre *24Heures* : un article évoque les 150 ans de la SPV sans citer les travaux de F. Bertrand
- 18 décembre *Le Matin, 24Heures, Le Matin Bleu, Lausanne FM* : le pdt de la SPV modalise la portée de l'interdiction d'affichage de Che Guevara dans l'établissement de Puidoux-Chexbres

De plus,

Le dossier de *L'Educateur* du 16 juin 2006 a été entièrement consacré au 150^e anniversaire de la SPV.

Et les pages vaudoises du numéro du 10/2006, du 6 octobre, relatent très largement les événements de la fête du 9 septembre.

Le Président de la SPV est responsable des pages vaudoises de *L'Educateur*, dont il assure également depuis maintenant deux ans la rubrique « Télévision »

2007

- 13 janvier *24Heures* : dans le courrier des lecteurs, le pdt de la SPV répond à un édito de Mme Suzette Sandoz qui estime que « tout fout le camp... »
- 16 janvier *TSR/19h:00*: Jean-Marc Nicolet débat des téléphones portables avec M. Bernard Pulver, Chef du département bernois de l'instruction publique
- 24 février *24Heures* : publication de l'encart de la SPV relatif à son site www.ecole-vaudoise.ch
- 6 mars *Rouge FM* : interview du pdt de la SPV sur l'intérêt des blogs politiques dans le cadre des élections vaudoises

- 4 avril *Le Temps* : réaction du pdt de la SPV face aux dysfonctionnements graves d'une classe multiculturelle zurichoise
- 5-6 avril *24Heures* : attentes du pdt de la SPV face au nouveau gouvernement vaudois
- 24 avril *Le Temps, le Courrier, 24 Heures* : font état de mécontentement de la SPV suite à la présentation du projet de loi sur la HEP ;
- 25 avril *RSR/radio public* : le pdt de la SPV débat avec les auditeurs à propos des structures d'accueil et de l'école à journée continue.
- 10 mai *RSR/Grand 8* : le pdt dénonce la volonté argovienne de créer une filière pour superdoués dès 12 ans

Accompagnement des associations de la SPV

Outre l'accompagnement, le suivi et le conseil ordinaires offerts par les permanents aux associations de la SPV, retenons le soutien particulier offert à l'AVMD.

Face à de graves difficultés de cette association et alors que deux seules collègues assuraient la survie de son comité, le 19 juin 2006, les membres de l'AVMD étaient convoqués par le Secrétaire général.

21 membres ont répondu à cette invitation et, en à peine deux heures, le comité de l'AVMD a été recomposé, sous la présidence de Bernard Grandjean.

Depuis, l'AVMD a notamment travaillé à la révision de ses statuts, avec l'appui du Secrétaire général, et a pu rencontrer les responsables du SESAF. Cette association est donc « remise sur ses rails ».

Dans le dossier des collègues maîtresses ACT qui ont obtenu de nouvelles compétences en HEP sans revalorisation salariale, le Président de la SPV a accompagné le comité de l'AVMACT dans la démarche qui a conduit à la signature d'une convention spécifique entre la SPV et la DGEO à ce propos.

Depuis, cette convention, signée le 6 juillet 2006, certes boiteuse, mais au moins existante, a été attaquée au Tribunal des

prud'hommes de l'administration cantonal (TRIPAC) par le syndicat SUD.

Bizarre alors d'être cités comme témoin et de devoir répondre, le 28 mars 2007, tant aux questions de SUD qu'à celles de la DGEO. A ce jour, la détermination du TRIPAC n'est pas connue.

De même, le Comité cantonal s'est fortement impliqué dans la recherche d'une nouvelle et plus solide solution pour la formation des futur-es enseignant-es en ACM/ACT et TM (rencontre avec la Cheffe du département le 21 décembre 2006 et avec le service employeur et la HEP-VD le 8 janvier 2007). Il a travaillé dans ce cadre en pleine harmonie et bonne intelligence avec l'AVMTM et l'AVMACT.

Enfin, dans le cadre de l'établissement de leurs nouveaux statuts et de leur mise en conformité avec ceux de la SPV, l'AVEPS et la SVASPRYJAD ont reçu l'appui du Secrétaire général.

Actions syndicales spécifiques et défense de la profession

Formation des enseignant-es / HEP-VD

Alors que la SPV a largement soutenu la pétition du SER dite « Pour une formation initiale des enseignant-es qui ait du souffle », en recueillant 1499 signatures, l'avant-projet de Loi sur la « nouvelle HEP vaudoise » a été mis en consultation à l'automne 2006. La SPV y a apporté une importante contribution et a été entendue, le 28 septembre, par la Cheffe du DFJ.

Lors de cette consultation et de ce « hearing », le Comité de la SPV, dans la continuité des positions du SER, a défendu, notamment, 3 axes forts : l'entrée dans les études par la maturité gymnasiale, le niveau master pour l'ensemble des enseignant-es de l'école obligatoire et le rattachement exclusif des praticiens-formateurs à la HEP.

Au final, aucun de ces trois points ne figure dans le projet de Loi actuellement soumis aux député-es vaudois-es. C'est donc de manière relativement courroucée que le Comité cantonal s'est exprimé, le 23 avril 2007, quand a été rendu public le projet de Loi. Et c'est toujours dans la défense des grandes options de la SPV, et

dans le sens de sa réponse à la consultation déposée en septembre 2006, qu'il agit et agira auprès des député-es et des commissaires du Grand Conseil concernés.

Une rencontre relative à la formation en *économie familiale* s'est déroulée le 7 juin 2006, qui réunissait des représentant-es de la SPV, de la HEP-VD et des services employeurs. Elle a fait le point et évoqué les possibilités de développer une formation à cet endroit dans la HEP-VD.

Une année plus tard, à fin mai 2007, rien n'a bougé du côté de l'employeur. Il apparaît que la HEP, de manière autonome, risque bien de s'orienter vers la proposition d'un plan de formation complémentaire en cette discipline. L'autonomie de la HEP-VD contenue dans la nouvelle Loi sur l'établissement vaudois de formation des maîtres doit le lui permettre.

En ce qui concerne les formations en ACT/ACM et TM, ce n'est qu'après que la SPV eut évoqué l'enlisement de cette formation, d'abord le 28 novembre, puis le 21 décembre 2006 avec Mme la Cheffe du Département et le 8 janvier 2007 avec le service employeur et les cadres de la HEP que, le 18 avril 2007, soit 4 mois plus tard, deux nouvelles décisions provisoires du DFJ autorisent à nouveau cette formation, tant aux généralistes qu'aux collègues du secondaire I.

La question salariale de ces futur-es certifié-es reste pourtant entière. Le comité de la SPV, en lien avec les associations concernées, y reviendra lors des négociations SYSREM à venir.

Mandat professionnel / Cahier des charges de l'enseignant généraliste

Conformément à ce qui avait été annoncé par Mme Anne-Catherine Lyon lors de son intervention de l'AD du 150^e, une proposition de « mandat professionnel de l'enseignant généraliste -2 à +6 » est parvenue à la SPV au début septembre 2006.

Après étude, le Comité cantonal a jugé ce document insuffisant et a transmis ses observations au DFJ par voie de courrier, le 5 décembre 2006, en exigeant notamment une rencontre permettant de recadrer les travaux.

Depuis, rien n'a bougé.

Le Comité cantonal, porteur d'une détermination à ce propos, exposée dans son « programme quadriennal 2003-2007 », aura à cœur de reprendre rapidement la main sur ce dossier.

DEFI / Avenir des dépositaires des fournitures scolaires

Dès qu'elle fut connue, la SPV est intervenue relativement à la mesure DEFI 2007 numérotée 327 proposant la création d'une fonction de dépositaire des fournitures scolaires. D'abord par un courrier aux services employeurs et à la CADEV, le 6 juillet 2006.

Puis, le 21 septembre 2006, le Comité cantonal a été reçu, par MM Fathey et Croisier, responsables respectifs de la CADEV et de son secteur fournitures scolaires.

Le 24 octobre, en compagnie de Jacques Nicolas, très engagé dans ce dossier, le président de la SPV a rencontré M. Pierre Kolly, directeur adjoint RH à la DGEO, et essayé de trouver des solutions les moins dommageables possible.

Le 8 novembre, Mireille Brignoli et Jean-Marc Nicolet ont assisté à une assemblée des dépositaires.

Dorénavant, et depuis le 7 mars 2007, date d'une nouvelle réunion des dépositaires, Jacques Nicolas et Jean-Marc Nicolet accompagnent ce dossier pour la SPV, dans le sens de la défense des prestations aux collègues et de celle des dépositaires actuellement en place, de manière à ce que chacun puisse être respecté dans ce qu'il a donné jusqu'ici et dans son « retour à l'enseignement ».

Mme la Cheffe du département a été saisie de ce dossier et une entrevue entre elle-même et les dépositaires devrait avoir lieu dans un bref délai.

Reclassification de la fonction d'instituteur / maître généraliste et chantier DECFO-SYSREM

On se rappelle l'assemblée déterminée de la SPV de Renens, le 5 avril 2006, qui avait donné mandat au Comité cantonal de mettre tout en œuvre pour faire aboutir la reclassification des enseignant-es généralistes dans le plus bref délai et à meilleure hauteur possible.

Comme on l'a vu plus haut (rubrique FSF), les aspects techniques du dossier DECFO ont été présentés aux représentant-es des as-

sociations et syndicats entre juin et septembre 2006, lors de 5 séances de deux heures chacune.

Dans ce cadre, au mois de juin 2006, une note a été transmise à Mme Lyon à propos de la dimension relationnelle avec les parents qui ne semble pas prise en compte par la méthode d'étude des fonction dans la composante « collaboration » de la profession d'enseignant.

En conférence de presse, le 28 octobre 2006, le ministre des finances vaudois Pascal Broulis affirmait publiquement que la mise en vigueur d'une nouvelle grille salariale devait intervenir en janvier 2008, que l'opération devrait coûter quelques dizaines de millions et que les négociations devaient commencer au début 2007.

Lors de la rencontre du 28 novembre entre le Comité cantonal et Mme la Cheffe du département et ses services, il a été clairement signifié que, dans la foulée des déterminations de l'assemblée du 5 avril 2006, « il n'y aurait pas de rentrée en janvier 2008 s'il n'y avait pas de revalorisation ».

Enfin, pendant la campagne pour l'élection au Conseil d'Etat de ce début de printemps 2007, et en particulier dans les réponses au questionnaire de la SPV aux candidats, chacun a reconnu que les généralistes devraient être revalorisés.

Aujourd'hui, aucune négociation politique n'a eu lieu. Elle devrait débuter fin mai.

Ce dossier, alors que les perspectives financières de l'Etat de Vaud sont plus riantes, semble donc être sur un chemin plus ouvert.

Pourtant, il doit être traité avec toute la prudence requise. Des arbitrages devront être trouvés à l'interne de la SPV, puis au sein de la FSF et, il faut l'espérer avec SUD et le SSP.

En tout état de cause, le Comité cantonal est dorénavant saisi du mot d'ordre d'avril 2006 : 35 ans, ça suffit ! Il mettra donc tout en œuvre pour aboutir.

Caméras de surveillance / TRIPAC

Face aux remous générés par la pose de caméras de surveillance au collège du *Grand-Pont* à Lutry, le Comité cantonal de la SPV a rencontré, le 3 octobre 2006, les collègues concernés, accompa-

gné en la circonstance par Mme Béatrice Métraux, secrétaire générale de la FSF et juriste.

Estimant que la personnalité des enseignant-es était lésée et que l'Etat n'avait pas entrepris les démarches suffisantes pour en assurer la protection, le Comité a tout tenté pour que des collègues interviennent auprès de la justice civile.

Mais, face au recul des personnes disposées à s'engager dans cette démarche, il a finalement saisi, avec la FSF, le Tribunal des prud'hommes de l'administration (TRIPAC), le 23 novembre 2006.

Le Comité cantonal a désiré que cette position soit néanmoins validée par les membres de l'AD, ce qui fut fait, par courrier, à fin janvier 2007. Ainsi sur 150 délégué-es, 111 ont soutenu la position du Comité contre 6 qui s'y sont opposés, le reste se répartissant entre les abstentions et les non-réponses.

Le Président de la SPV et la Secrétaire générale de la FSF ont d'autre part travaillé avec Alexandre Fluckiger, professeur à l'université de Genève et spécialiste reconnu de la question de vidéosurveillance. Ce dernier a accepté d'être cité comme témoin au procès SPV/FSF-Etat de Vaud.

Deux séances du TRIPAC ont eu lieu, le 5 février et le 3 avril 2007. Lors de ces deux audiences, l'Etat a, dans un premier temps, décliné la compétence du Tribunal. Il n'a pas eu gain de cause. Dans un deuxième temps, l'Etat a demandé au TRIPAC de se prononcer sur la question des rapports Etat-Communes avant de se prononcer au fond sur la vidéosurveillance.

C'est sur cette question qu'aura lieu la troisième audience, le 20 juin prochain.

Durant l'année scolaire écoulée, le Comité cantonal a, par ailleurs et notamment¹ :

- conformément aux décisions budgétaires de l'AD 2006, accordé, par décision du 1er juin 2006, l'engagement de prestations « en nature » et la somme de 5000.- à la recherche soutenue par le fonds suisse DORE, menée par M.Georges

¹ Le Comité cantonal est bien conscient que chacun des points rapidement énoncés ci-dessous mériterait à lui seul un chapitre du présent rapport d'activités. C'est par souci d'économie qu'ils ne sont qu'évoqués.

Hoefflin sur les capacités lectrices (*Utilisation de la morphologie à l'écrit et conscience morphologique chez des élèves tout venants, faibles compreneurs et dyslexiques*), et suivi les premières avancées des travaux liés à cette recherche ;

- conformément également aux orientations de l'AD 2006, validé, le 28 juin 2006, l'engagement d'Yves Froidevaux, en qualité d'adjoint au secrétaire adjoint ;
- rencontré, le 3 juillet 2006 et le 9 février 2007, les étudiants de la HEP. Le Comité, le Président et le SG y ont présenté les grandes orientations de la SPV.

Il s'agit maintenant de reconstruire quelque chose de plus solide en termes de recrutement à la sortie des études. Les contacts cordiaux avec la direction de la HEP et son président M. Jacques Thiébaud offrent de bonnes perspectives ;

- établi - enfin - un document de cadrage relatif aux subsides alloués aux établissements. Les bons contacts avec Mme Bossuat, directrice adjointe en charge des finances à la DGEO, ont facilité cette publication ;
- établi et publié, le 22 juin 2006, sa réponse à la consultation du DFJ sur le projet *HARMOS* et la *Convention scolaire romande* ;
- établi, en lien avec l'AVECin, la réponse de la SPV à la consultation sur les articles de la Loi scolaire modifiés de manière à rendre le Cycle initial obligatoire ;
- établi, en lien avec la Conférence des présidents, la réponse de la SPV à la consultation du DFJ (dans le cadre de la CDIP) sur l'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée ;
- adopté, grâce au travail d'Yves Froidevaux, la nouvelle version des statuts de la SPV ;
- mis au point et publié un dépliant « publicitaire », destiné aux futurs membres, qui présente de manière succincte la SPV et ses axes de travail ;
- décidé, dans sa séance du 7 septembre, d'engager la SPV comme membre collectif de l'Association du gymnase de Burier, destinée à venir en aide à des gymnasien-nes en difficulté personnelle ;

- rencontré, le 14 septembre 2006, Mme Eugénie Sayad, cheffe de l'Office de psychologie scolaire, pour débattre des enjeux autour de la présence des spécialistes dans l'école et le cadre à venir dans le désengagement de l'Etat fédéral lié à la RPT ;
- répondu, le 5 octobre 2006, à un questionnaire de Jeunesse et Economie relatif à la perception du monde de l'économie par les enseignant-es ;
- rencontré, le 2 novembre 2006, M. Fabrice Bertrand, dans le cadre de sa demande d'accès aux archives de la SPV, dans la visée de son travail de thèse sur la SPV ;
- répondu, le 22 janvier 2007, à une proposition du DFJ d'établir un rapport d'évaluation du temps d'essai, en refusant le document proposé, jugeant sa grande ambiguïté et militant pour reprendre l'article 108 du règlement de la Loi scolaire relatif au temps d'essai dans l'enseignement ;
- soutenu, en février 2007, une pétition du POP de Renens qui demande la professionnalisation des tutelles et curatelles, le Comité étant régulièrement interpellé par des collègues concerné-es par cette question ;
- suivi l'établissement d'une résolution de l'inter-syndicale des praticiens-formateurs dans la perspective de son assemblée générale du 9 mai ;
- développé à nouveau des contacts avec le Conseil de Fondation Jeunesse SPV (mimosa du bonheur).

Enfin,

- Une séance de travail d'une journée a réuni le Comité cantonal le 23 août 2006.
- Le Comité cantonal a reçu, le 14 décembre, pour une interview, l'ancien président de la SPV et candidat au Conseil d'Etat Philippe Martinet.
- Le Comité cantonal s'est évidemment, en lien avec le Comité d'organisation, fortement engagé dans l'organisation et la tenue des festivités du 150^e anniversaire de la SPV.
- Les membres du Comité cantonal ont participé à toutes les assemblées de délégués de la FSF et du SER.

Comité cantonal de la SPV, mai 2007

Conférence des présidents



Monique Capt
*Présidente de la
Conférence
des présidents*

Les président-es des dix associations de la SPV se retrouvent régulièrement aux Allinges en présence du Président de la SPV et du Secrétaire général.

Lors des six réunions de l'année écoulée, la Conférence des présidents a débattu des divers dossiers en cours et mené une réflexion sur les consultations lancées par les autorités scolaires.

Elle a donné son avis sur :

- l'avant-projet de loi HEP ;
- le projet d'accord intercantonal dans le domaine de l'enseignement spécialisé ;
- l'avant-projet de modification de la Loi scolaire concernant le Cin obligatoire ;
- la consultation sur *Harmos* et la *convention scolaire romande*.

De plus elle a :

- approuvé le refus d'entrée en matière du Comité cantonal de la SPV sur le projet de « mandat de l'enseignant généraliste -2 +6 ».

Les président-es ont salué et remercié la SPV pour la magnifique fête du 150^e tout en regrettant la part congrue qui leur a été laissée dans son organisation.

Le projet d'intégration voulu par le DFJ préoccupe fortement les président-es de toutes les associations. La réflexion, reprise par les comités, a abouti à la résolution présentée le 6 juin à l'AD.

Et puis, les président-es « viennent aux nouvelles » ! Pétitions, manifestations, négociations, classification des fonctions, Caisse de pensions, formation, élections, cotisations... on nous dit tout !

Et ils « donnent des nouvelles » !

Le Cin obligatoire et le statut des enseignant-es, les épreuves cantonales de référence, l'aide à la recherche de places d'apprentissage, la formation des enseignant-es ACM-ACT, une exposition de travaux manuels, la suppression d'heures de gym, la formation des enseignant-es d'accueil, l'inquiétude des enseignant-es spécialisé-es ou de classe D, la préparation d'un CD par des rythmiciennes... problématiques qui créent des liens entre les associations !

Enfin, lorsque la séance est terminée, il y a parfois quelques président-es qui restent et, autour d'un petit verre, refont l'école et le monde...

COM 150

Comité d'organisation des 150 ans de la SPV



Isabelle Berney-Monnier

*Présidente du
COM 150*

L'année 2006 a été particulière pour la SPV puisque notre Société fêtait son 150^e anniversaire.

Concocté pendant plus de deux ans par une équipe hors normes (Claudine Bonzon, Monique Capt, Simone Leresche, Bernard Durrer, Jean-Marc Haller, Georges-André Leresche et la soussignée), le programme des festivités a été haut en couleur.

Petit résumé des événements, pour ceux qui auraient manqué le début...

Tout a commencé au cinéma City Pully où le comité d'organisation avait mis sur pied une semaine intitulée "histoireS d'écoleS" avec le concours de trois cinéphiles passionnés Suzanne Déglon Scholer, Pierre Carrel et Raymond P. Scholer.

Le Forum de l'Hôtel de Ville de Lausanne a vécu deux semaines au rythme de la SPV, avec une exposition retraçant les 150 ans de notre vénérable société, mise en formes et en couleurs par Dominique Tcherdine. A cette occasion, nous avons eu le plaisir de présenter l'ouvrage historique "1856-2006 - La Société pédagogique vaudoise, Histoire & Perspectives" rédigé par Josiane Thévoz, Fabrice Bertrand, Jacques Daniélou et Jean-Marc Haller.

C'est dans les locaux de l'Université de Lausanne que les officialités se sont déroulées. A commencer par la soirée "de gala" où une palette variée d'invités emmenés par Lova Golovchiner a pu découvrir une exposition d'artistes "maison" et échanger leurs différents souvenirs liés à la vie de la SPV.

Le lendemain a été une journée exceptionnelle puisque, pour la première fois de son histoire, la SPV réunissait ses dix associations en dix assemblées générales suivies d'une grande assemblée des assemblées réunissant plus de trois cents collègues.

La soirée qui a suivi, bien que moins fréquentée qu'on aurait pu le souhaiter, restera gravée longtemps dans l'esprit des personnes présentes qui ont pu se délecter des paroles douces amères d'un Michel Bühler très en forme et d'un groupe de jeunes musiciens très prometteurs. La soirée s'est prolongée jusque tard dans la nuit grâce aux talents conjugués du groupe *Les Fourmis rouges* et de danseurs hors pairs.

Il convient de remercier toutes celles et ceux qui ont oeuvré pour que chaque événement puisse avoir lieu.

Pour les visuels, il est possible de se replonger dans les festivités en image en commandant le CD des 150 ans auprès du secrétariat de la SPV. Quant à ceux qui ne l'auraient pas encore en leur possession, l'ouvrage historique est en vente à la même adresse ou aux Editions LEP.



150^e ANNIVERSAIRE DE LA SPV



*Numéro spécial de l'Educateur
consacré aux 150 ans de la SPV*

Associations professionnelles

AVECIN

Association vaudoise des enseignant-es du cycle initial



Monique Capt
Présidente

Une résolution

L'Assemblée générale du 9 septembre 2006 et la votation à **l'unanimité** d'une résolution demandant «un statut à temps complet pour les enseignant-es travaillant au Cin, même si cela modifie leur temps présence en classe» a conclu une année de travail intense pour le comité de l'AVECin. Cette résolution, nécessaire à l'heure où l'école enfantine va devenir obligatoire et sera tenue par des maître-sses généralistes, nous lie définitivement aux enseignant-es du primaire et à leur combat pour la revalorisation salariale de cette fonction...

Des consultations

a) L'avant-projet de révision de la loi scolaire : l'école enfantine obligatoire

L'AVECin a largement participé à l'élaboration des réponses données par la SPV et défendant une école enfantine :

- qui se déroule sur deux ans ;
- dont les élèves ont quatre ans révolus au 30 juin (suppression de l'avancement et du retardement) ;
- dont les objectifs sont précisés dans un plan d'étude spécifique à ces années d'enseignement ;
- dont les objectifs sont traduits en forme de visées qui font l'objet d'une évaluation formative, uniquement.

Au travers de la SPV, elle a demandé

- à être associée à l'écriture des articles modifiés du règlement;
- l'ouverture d'une négociation sur le statut des enseignant-es généralistes du Cin.

b) L'avant-projet sur la HEP-VD 2

L'AVECin a contribué à la réponse de la SPV. Elle attend de la nouvelle institution la mise en place de cours où les compétences

et les connaissances nécessaires à l'enseignement aux jeunes élèves soient prises en compte.

c) Le projet d'Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée

L'AVECin a réfléchi au concept d'intégration de « tous » les élèves dans le cursus normal. Le concept ne peut se défendre qu'au travers d'une véritable collaboration entre enseignant-es généralistes et enseignant-es spécialisé-es. Elle affirme, qu'à ce jour, les conditions de prise en charge des élèves intégrés et l'aide apportée aux enseignant-es n'est pas suffisante. Elle a participé à l'élaboration de la résolution sur l'intégration présentée le 6 juin 2007 aux délégué-es SPV.

L'AVECin attend :

- la mise en consultation du plan d'étude spécifique au Cin;
- la modification de la Loi scolaire pour le Cin obligatoire;
- l'élaboration d'un règlement découlant de la loi précitée;
- un projet de statut pour les enseignant-es généralistes travaillant au Cin.

Un cadre « Cin » à la DGEO

A l'heure où le cycle initial va devenir obligatoire, l'AVECin ne pourrait que se réjouir de voir une personne ayant des compétences particulières dans l'enseignement aux jeunes élèves rejoindre la DGEO. Une demande formelle devrait être faite dans ce sens.

Les problématiques du Cin et qui occupent le comité

Une petite enquête sur les moyens financiers donnés aux enseignant-es Cin (différents selon les Etablissements)... et le foisonnement des manières de faire !

Plusieurs réactions d'enseignant-es dont des élèves (avancés !) arrivent à l'école avec des couches sur eux et d'autres dans le sac pour pouvoir être changés au cas où...

Le comité et son avenir

Les membres actuels ont, pour la plupart, pris leur fonction au même moment... et ils ne sont pas inépuisables... ! Dans un souci de continuité et au vu des dossiers déterminants en cours, le

comité tente de préparer son avenir en échelonnant les départs et l'accueil de futurs membres. Afin de permettre à tout un chacun (et chacune !) de pouvoir postuler à la fonction de membre du comité et de maintenir une représentation des diverses régions du canton, il a été décidé de faire paraître une annonce dans l'Educateur.

Il est important de préciser que l'ambiance est toujours aussi agréable bien que le rythme de travail soit soutenu ! Je remercie par ces lignes l'engagement de toutes et tous ainsi que les permanents de la SPV dont le concours nous est toujours nécessaire.



Comité AVECIN:

Nathalie Katz-Lachavanne

Monique Capt, présidente

Florence Vallon, caissière

Dominique Blanc

Mireille Brignoli

Christian Carrard

Christiane Regli, secrétaire (absente)

AVMP

Association vaudoise des maîtres et maîtresses de classes primaires

Transition



Alice Conod,
Présidente

Après sept années de bons et loyaux services, Yves Froidevaux a décidé de quitter la présidence afin de se consacrer à d'autres projets. Nous le remercions ici une fois encore pour tout le travail effectué durant ces années. Secrétaire au comité depuis 6 ans, Alice Conod a repris la présidence et c'est donc une année de transition que nous présentons ici.

Les premières séances du nouveau comité ont été consacrées à redéfinir la mission de l'AVMP ainsi qu'à trouver nos marques et une nouvelle façon de fonctionner.

Evaluation et ECR

Lors de l'assemblée générale du 10 mai 2006, Serge Martin, responsable d'unité à la DGEO, est venu répondre aux questions et remarques concernant les ECR.

Un peu moins d'une année après, nous l'avons rencontré, ainsi que Mme Sylvie Winkler, collaboratrice pédagogique à la DGEO, afin de faire le point et assurer un suivi. Nous avons également fait part de nos remarques concernant l'évaluation au CYP.

Intégration

Le comité a été consulté sur le "Cadre national pour le domaine de la pédagogie spécialisée". Avec la modification de la Loi sur l'AI, beaucoup de changements vont se produire.

L'AVMP est favorable à l'intégration dès lors que les moyens sont donnés pour que celle-ci se passe de façon positive pour les élèves et pour l'enseignant-e. A nous de veiller que ces moyens nous soient offerts et de signaler les situations difficiles avant qu'elles ne dégénèrent.

150 ans de la SPV

Une fois n'est pas coutume, l'AVMP a eu une deuxième assemblée générale lors de la grande fête des 150 ans de la SPV. Pas d'opérations statutaires à l'ordre du jour, mais deux interventions "côté pédagogique". Ainsi, Madame Durrer, cheffe du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes, est venue nous présenter, en avant-première, le matériel "S'ouvrir à l'égalité" et par la même occasion nous faire réfléchir sur l'égalité telle qu'elle se vit aujourd'hui. Madame Philipona, infirmière responsable de la prévention au sein de la Ligue vaudoise contre le cancer, nous a quant à elle présenté le jeu EKIPOD, façon ludique d'aborder diverses préventions avec les élèves.

Revalorisation salariale

Nous avons soutenu le comité SPV lors de son appel à manifester en octobre dernier. Et soutiendrons ses actions dans ce but.

La recherche

Le budget "action pédagogique" a servi cette année à octroyer des fonds pour la recherche menée par George Hoefflin sur "*Les trai-*

tements orthographique et morphologique chez des élèves avec et sans difficultés d'acquisition du langage". Notre présidente s'est rendue en janvier à la première rencontre de l'équipe de recherche.

Responsabilité et sécurité

Le comité a suivi le dossier et apporté son soutien à un groupe d'enseignantes inquiètes au sujet de la sécurité lors des cours de natation. Cela a donné lieu à de nombreuses questions quant à nos responsabilités. Nous nous sommes donc penchés sur le nouveau "*Guide des mesures de sécurité*" que nous trouvons adéquat. Les réponses données par les autorités cantonales et communales à ce groupe nous ont paru plutôt rassurantes.

Informations

Le journal PRIM est paru 4 fois, comme à son habitude, cette année. Côté internet, le nouveau comité l'a un peu négligé en début d'année scolaire, mais c'est reparti dès février avec le retour de lettres d'information électroniques.

Mandat de l'enseignant généraliste

Nous avons été consultés sur l'avant-projet du "*Mandat de l'enseignement généraliste -2 +6*". Beaucoup de points étant à revoir, la SPV a décidé de ne pas entrer en matière sur le texte proposé et garde les consultations des associations en réserve. Affaire à suivre...

Comité AVMP

Alice Conod, présidente

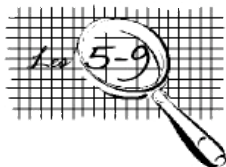
Christiane Ballif, caissière

Micheline Rieben, secrétaire

Noémie Prod'hom

Les “5-9”

*Association vaudoise des maîtres et maîtresses du CYT,
VSO et VSG*



Un comité réduit

Depuis 2004, le Comité ne compte que 5 membres alors que les statuts en prévoient 9 au minimum. Ils se répartissent les tâches, mais manquent de temps pour répondre à toutes les sollicitations et pour mener les réflexions qu'on pourrait atteindre d'un comité. Chacun remplit son mandat au mieux, mais il manque une personnalité, un-e président-e, qui dynamiserait le groupe, il faut du sang neuf au comité !

Une seule représentante du CYT, est-ce le signe que les « 5-9 » vont se transformer en « 7-9 » en perdant tous leurs membres qui enseignent en 5-6 avec l'éventuelle primarisation du CYT ?

11 séances de comité...

- pour écrire à Mme Cilette Cretton suite à un article paru dans *24 Heures* en août, à propos des résultats au certificat, sur demande de l'AG, et pour préparer une entrevue avec une délégation de la Direction pédagogique. Le sujet principal: les ECR de 8^e demandées par notre association, qui auront l'avantage de repérer les difficultés particulières et de permettre un meilleur accompagnement des élèves jusqu'au certificat, en obtenant éventuellement des moyens, hors enveloppe ;
- pour rédiger 2 numéros de « Balises » ;
- pour créer - enfin - le site internet de l'association, en collaboration avec un webmaster ; il reste encore du travail ;
- pour adopter le logo des « 5-9 » ;
- pour répondre aux collègues qui nous interpellent, spécialement à propos de la disparition du maître semi-généraliste ;
- pour préparer la résolution contre toute libéralisation de la consommation de cannabis présentée lors de l'AD SPV du 31 mai et acceptée par celle-ci ;
- pour préparer une réponse à la consultation du DFJ sur la HEP2 ;
- pour préparer les conférences des président-es SPV, les séances de travail organisées par la SPV ;

- pour discuter, au sein du comité, des attaques de la presse et du politique envers les élèves de VSO et décider de ne pas en rajouter une couche en envoyant des courriers de lecteurs, ce que certains collègues auraient souhaité ;
- pour préparer l'AG dans le cadre des 150 ans de la SPV, notamment « le mur de nos préoccupations » et les chantiers en cours ;
- pour répondre à la sollicitation de différents organismes de prévention ;
- pour débattre des moyens de mathématiques, d'Educanet ;
- et pour partager d'agréables moments de convivialité.

Transition école-métiers

En octobre, le comité a participé à une journée de réflexion avec des formateurs patronaux, à l'Ecole de la construction de Tolochenaz. Il a été relevé que l'âge d'entrée en apprentissage est en moyenne de 18 ans et que plus les jeunes sont doués, plus ils peuvent retarder leur choix professionnel, ce qui inquiète les enseignants de VSO et de VSG.

Groupe de travail « Langues »

2 membres des « 5-9 » participent, aux côtés de Jacques Daniélou, au groupe de travail mis sur pied par le Département. Dans un premier temps, le groupe étudie la généralisation de l'allemand du CYT jusqu'en fin de scolarité et de l'anglais pour tous les élèves dès la 7^e année. Cela nécessite une modification de l'horaire des VSO.

Dans un deuxième temps, un véritable enseignement de l'allemand devrait démarrer au CYP2 et de l'anglais dès le début du CYT, pour tous !

Cuisine

Une représentante du comité a participé à une séance qui réunissait la DGEO, la HEP, la commission de cuisine à propos de l'enseignement de cette branche.

Les « 5-9 » n'ont pas réussi à imposer le maintien des 4 périodes d'enseignement de cuisine, décision politique, prise dans le cadre des mesures DEFI.

Approche du monde professionnel

2 membres du comité ont assisté à une après-midi d'information, suite à la modification du PEV, sur l'approche du monde professionnel.

De grands chantiers nous attendent :

- l'éventuelle filière unique en 7-9 ;
- la primarisation du CYT ;
- l'enseignement des langues ;
- et, comme toujours, les disparités entre brevetés, diplômés HEP et licenciés.



Comité des "5-9"

Claire-Madeleine Ney

Pierre-Henri Jost

Christine Sözerman

Brigitte Klameth

Jean-Luc Magnenat (absent)

SVASPRYJAD

Section vaudoise de l'association suisse des professeurs de rythmique Jaques-Dalcroze



Magali Ibram
Présidente

Le principal travail jusqu'à l'été fut de trouver des collègues pour renouveler le comité. Nous voici donc, trois nouveaux sur quatre. Chose notable : il y a un rythmicien parmi nous. Comme ils ne sont que deux dans toute l'association, on peut dire que les hommes sont fort bien représentés au comité !

Qui dit jeunesse et renouvellement, dit aussi grand besoin de se familiariser avec les nouvelles tâches, rencontrer les personnes concernées par notre association, apprendre à travailler ensemble (l'ambiance est, je dois le souligner, très détendue et sympathique !) et prendre connaissance des dossiers en cours.

Rien de tel que d'avoir une responsabilité pour trouver, tout à

coup, que tout ceci est important et pour ne plus pouvoir s'imaginer ignorant et vivant dans notre petite bulle comme il y a si peu de temps encore !

Bref, une fois cette belle fête du 150^e anniversaire de la SPV passée, il a fallu vraiment commencer :

Karen, notre caissière, compte et recompte avec application.

Hélène, seule expérimentée au sein du comité et toujours pleine d'entrain, se lance dans l'aventure du secrétariat, tout en s'occupant de la mise sur pied des cours de formation continue qui ont lieu dans la belle salle de rythmique de la HEP.

Valéry, quant à lui, gère les procès-verbaux du comité et teste, avec d'autres, le nouveau Plan d'Etude de la Rythmique (PER).

Et la soussignée commence à mieux comprendre les rôles de chacun au sein des différentes autorités et assemblées auxquelles elle participe.

C'est avec beaucoup de plaisir que j'écris ces quelques lignes car j'ai, pour mon premier rapport annuel, de bonnes et importantes nouvelles à communiquer :

- Le Plan d'Etude de la Rythmique au CIN (PER) est en phase finale! Il reste à le présenter aux différentes autorités compétentes et il devrait être opérationnel dès août 2007.
- Le renouvellement des statuts de la SVASPRYJAD est en bonne voie. Nous avons finalisé le premier projet que nous présenterons à nos membres lors de notre assemblée automnale, après avoir obtenu, nous l'espérons, le feu vert des responsables SPV.
- Profitant de l'élan insufflé au Cin, notamment par le fait qu'il devienne obligatoire, le comité a réfléchi à la meilleure manière de prendre le train en route et nous formulons, cette année, une résolution qui sera présentée à l'AD SPV.

Même si, suite aux changements de statuts, quelques rythmicien-nes n'ont pas souhaité renouveler leur affiliation à notre association, le comité espère que cette collaboration renforcée avec la SPV donnera des résultats à la hauteur des attentes des membres de la SVASPRYJAD.



Comité de la SVASPRYJAD

Magali Ibram

Karen Bernoulli

Valéry Michel

Hélène Aubert

AVMTM

Association vaudoise des maîtres et maîtresses de travaux manuels



***Bertrand
Raboud
Président***

8 mois se sont écoulés depuis notre dernière AG qui se déroulait dans le cadre des festivités du 150^e de la SPV, à Dorigny, début septembre. Votre président a eu la grande chance de bénéficier, en ce début d'année scolaire, d'un congé sabbatique voué à la sculpture, à une action d'humanitaire au Brésil et... à l'AVMTM !

A part nos 4 séances de comité, nous avons été passablement (pré)occupés par la mise en place de la nouvelle ... et future formation ... toujours en perpétuelle mutation aux vues de la HEP 2. Nous saluons l'effort fourni par les collègues qui ont accepté de jouer "les cobayes" et qui vivent ces divers ajustements, parfois un peu contraignants, mais oh combien nécessaires à la reconnaissance de leur future certification de maître de TM. Un grand MERCI à vous toutes et tous et ... continuez à jouer le jeu !

2 rencontres-échanges entre les associations professionnelles AVMACT, SVTM, AVMTM et l'Institut de formation continue ont eu lieu, à la HEP. Il convient de rappeler que plusieurs maîtres de TM participent à la conception des examens des modules techniques. Merci à Mme Sylviane Tinembart pour sa clairvoyance et sa détermination dans le suivi de ce dossier. Merci pour la bonne collaboration qui règne avec le pool de formation. Nous avons clairement signifié à la HEP notre désir d'être main-

tenant également associés à la décision quant aux contenus des divers modules. Promesse nous a été faite ... nous attendons la convocation.

2 séances se sont déroulées avec la SVTM dont une rencontre à Ecublens, avec les étudiants de la HEP suivant ou ayant suivi la filière TM-ACM-ACT. Rencontre qui nous a permis d'être à l'écoute et de prendre en compte le vécu de ces étudiants.

Le 7 décembre, le Comité de la SPV recevait les comités de l'AVMACT et de l'AVMTM. Au menu, 2 sujets urgents :

a) l'ouverture de l'accès à la formation aux généralistes ; et dans ce cadre :

- une nouvelle lettre de la SPV à Mme la Cheffe du DFJ ;
- une séance le 21 décembre avec Mme Lyon, la DGEO, la HEP, la SPV, l'AVMACT et l'AVMTM ;
- une deuxième séance le 8 janvier avec les mêmes partenaires ;
- quelques téléphones du Président de la SPV plus une grimpe au Château ;
- 2 nouvelles décisions provisoires de la cheffe, N° 105 et 106, qui remplacent les décisions provisoires N° 88 et 89... pour enfin obtenir ce que nous demandions déjà en 2004.

b) la gestion des finances dans les établissements, et dans ce cadre :

- une entrevue avec Mme Christine Bossuat, la SPV, les associations et la Commission de branche ;
- une instruction pour les avances et le remboursement des factures 2006 du DAF aux directions d'établissement, dans un courriel daté du 13 décembre ;
- un document sur le site de la SPV, validé par la direction financière (DAF) de la DGEO.

A noter encore notre présence aux 6 conférences des présidents de la SPV et aux deux AD du SER de décembre et avril. Un tout grand MERCI au comité de la SPV, à son secrétariat général et à son Président pour sa précieuse aide et son fidèle soutien.

Le chantier “Formation “ avance et est en bonne voie...! DECFO arrive ... et on repartira au charbon avec la SPV qui aura besoin du soutien de tous les enseignants de ce canton. Nous comptons sur l'appui de tous les maîtres TM.

Comité de l'AVMTM

Bertrand Raboud, président

Christian Martin, caissier

Odile Wuarchoz, secrétaire

Daniel Borel

Patrick Besson

Martial Delacour

AVMACT

Association vaudoise des maîtresses d'activités sur textiles



***Laurence
Calderara
Présidente***

L'automne est arrivé et 3 membres du comité de l'AVMACT s'en sont allées. Au revoir Brigitte Caboussat, Camille Gauthier et Claire-Line Bouille... mais, deux nouvelles « bobines » ont fait leur apparition ! Catherine Quiblier va relever ses manches et attaquer... euh ! S'attaquer à la caisse, et Fabienne Bettex fait directement le grand saut en devenant vice-présidente.

Les dossiers qui nous attendaient n'étaient pas des moindres.

Une convention entre la SPV et l'Etat de Vaud a été signée en juillet. Elle concerne les maîtresses ACT qui ont suivi une 2ème ou 3ème compétence. L'enseignement effectif de ces nouvelles compétences équivaut à la classe 21-24 et ceci avec un effet rétroactif. Les salaires devraient être réajustés en ce début d'année. Du changement pour les prochaines formations ACT. En effet ces deux dernières années, il y avait le choix entre une formation ACM-ACT 1ère à 6ème ou ACT 7 à 9ème. Dès la prochaine volée, ces formations devraient être regroupées pour ne faire plus qu'une seule voie. Le comité de l'AVMACT continue à travailler

en étroite collaboration avec la HEP, pour rendre cette formation la plus attractive possible... C'est aussi avec plaisir que nous travaillons sur bon nombre de ces dossiers avec nos collègues enseignants les TM.

Le site de l'AVMACT s'est métamorphosé. Le comité l'a conçu de façon simple, vivant et si possible dynamique. En avril 2007, le premier bulletin de l'AVMACT est né, encore une autre façon de communiquer !

C'est avec enthousiasme que notre (trop) petite équipe se rencontre pour voguer contre vent et marées ... et découvrir de nouveaux horizons !



Comité de l'AVMACT

Fabienne Bettex, vice-présidente
Gaëlle Repond, secrétaire
Rosanna Cipriano, secrétaire
Catherine Quiblier, caissière
Laurence Calderara, présidente

AVMD

Association vaudoise des maîtres et maîtresses de classes de développement



***Bernard
Grandjean
Président***

Quoi de neuf à l'interne ?

Depuis notre assemblée extraordinaire du 19 juin 2006, le comité de l'AVMD, constitué alors de deux collègues courageuses, s'est enrichi - nous travaillons désormais à sept - et a clairement entendu les messages de soutien des nombreux membres présents. Nous nous réunissons régulièrement afin de faire valoir nos droits auprès du SESAF et du DFJ, dans un climat particulièrement amical.

Nous cherchons à concrétiser les options décidées en assemblée, notamment lors de l'assemblée générale du 9 septembre 2006.

Nos chantiers de travail sont actuellement

La préparation d'une journée pédagogique sur le thème de l'estime de soi.

La réalisation d'un état des lieux (notre association regroupe des enseignant-es spécialisé-es qui travaillent selon des modes divers, soit en classe de développement, soit en lieu-ressource et également de manière itinérante).

L'organisation d'échanges avec les autorités.

La création d'une permanence de contact en cas de soucis professionnels.

Quoi de neuf avec nos partenaires ?

La participation aux conférences des présidents de la SPV, ce qui permet au nouveau président de se frotter aux préoccupations des autres associations et de mieux comprendre les enjeux syndicaux du monde enseignant vaudois.

Une rencontre avec M.Serge Loutan, Chef de service du SESAF, le 9 novembre 2006, qui a permis à notre comité de se positionner comme interlocuteur.

L'aide et l'écoute aux collègues en prise avec une difficulté particulière (relation à la direction d'établissement, réduction d'horaire, suppression de décharge par exemple).

La révision de nos statuts, qui datent de 1987, et qui doivent maintenant être compatibles avec ceux de la SPV.

Quelles préoccupations aujourd'hui ?

Le manque de reconnaissance de l'enseignant-e D dans les établissements, en tant que personne ressource, animateur d'échanges entre collègues autour de l'enfant en difficulté

La fermeture pure et simple de la structure classe, en relation avec les discussions actuelles du projet intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée.

La confusion administrative autour de la pédagogie compensatoire au sein des établissements.



Comité de l'AVMD

Bernard Grandjean, président
 Michèle Charrière, vice-présidente
 Anne Catherine Pasche, secrétaire
 Nicolas Baume, caissier
 Eric Michel
 Elisabeth Cappelli
 Valérie Wild

AVEPS

Association vaudoise d'éducation physique



Luc Vittoz
Président

Ancrer le mouvement dans le quotidien des élèves, tel est le défi que se sont lancés l'Office fédéral du sport (OFSP) et l'Association suisse d'éducation physique scolaire (ASEP) pour répondre aux problèmes liés au manque de mouvement et au surpoids. Comme les bonnes habitudes doivent être prises dès le plus jeune âge, le Service cantonal de l'éducation physique et du sport (SEPS) et l'AVEPS ont donc continué de soutenir le concours «L'école bouge» initié par l'OFSP en 2005 à l'occasion de l'Année internationale du sport et de l'éducation physique. En effet, cette campagne avait eu alors un tel succès qu'elle a été reconduite en 2006. Axé, dans notre canton, sur les classes du Cin et du Cyp, ce concours national a pour but d'encourager les classes à bouger 20 minutes par jour en plus des périodes d'éducation physique habituelles et cela pendant 7 à 10 semaines. Deuxième en 2005, notre canton s'est à nouveau illustré en terminant premier en 2006 avec quelques 120 classes inscrites!

Parallèlement l'AVEPS s'est profilée comme le leader romand dans la future campagne de l'ASEP intitulée « Le mouvement dynamise l'apprentissage » et dont le but sera de montrer les bienfaits de l'activité physique pour soutenir l'apprentissage intellectuel.

Tout en s'efforçant de promouvoir le mouvement notre association s'inquiète des effets de certaines décisions politiques. Dans le cadre de la HEP 1, la formation des généralistes pour l'enseignement de l'éducation physique était insuffisante, comme dans d'autres disciplines d'ailleurs. La HEP 2 a donc décidé de former des généralistes qui peuvent choisir des options, dont l'EPS. Certains seront donc un peu mieux formés qu'avant, mais ce ne sera encore que la moitié des crédits recommandés par la CDIP, et d'autres ne le seront presque plus ... L'avenir nous dira si cette décision est judicieuse ou pas, mais en tous les cas, elle est risquée. Finalement le Master en 5 ans, soutenu par la SPV, permettrait enfin d'avoir une formation qui n'est pas uniquement basée sur des compromis !

La question de la "primarisation" des 5^e et 6^e nous inquiète aussi. Est-ce que les spécialistes pourront encore intervenir à cet âge capital pour le développement moteur ? Si cela ne devait plus être le cas, ce serait gravissime, à l'heure où la formation à la HEP est justement remise en question.

Notre discipline est aussi menacée, faute de place pour l'enseigner. En effet de nombreuses communes manquent de locaux scolaires suite à l'augmentation démographique et "au retour des VSB", et malheureusement la construction de nouvelles salles de gymnastique ou de terrains extérieurs ne fait pas partie de leurs priorités financières.

Un point positif pour 2006 est la sortie du nouveau certificat médical. En 2005 le SEPS avait lancé ce projet pour améliorer la relation médecin – parents – maître-esse d'éducation physique et ainsi essayer d'éviter de laisser des enfants inactifs pendant trop longtemps. L'AVEPS a activement participé à son élaboration et se réjouit de sa mise en place.

Pour terminer, le 150^e anniversaire a été une grande et belle fête, mais, pour nous, elle marquera aussi un virage important. En effet, suite aux modifications des statuts de la SPV, nous avons été amenés à refonder les nôtres afin de nous adapter aux exigences. Notamment, l'obligation donnée à tout membre d'une association

d'être membre SPV. Ce qui pouvait paraître évident pour certains, l'était moins pour d'autres. Ainsi le comité, convaincu par la nécessité de cette modification, devra réussir à faire passer ceci lors de l'assemblée générale de cet automne et sans trop de casse ...



Comité de l'AVEPS

Pierre-Olivier Brunner

François Brunner, vice-président

Alexandre Cuche

Luc Vittoz, président

Serge Weber, secrétaire

Nicolas Lanthemann, caissier

AVMES

Association vaudoise des maîtres et maîtresses de l'enseignement spécialisé

Commission «conflits au travail»

Un dossier abouti. Les enseignant-es qui ont besoin d'un appui dans les relations entretenues avec les collègues, avec la direction ou autres adultes auront à disposition un numéro d'appel et un répondant d'association pour les aider à débrouiller leur situation et proposer une suite éventuelle à donner. Cette procédure est lisible sur le site de "l'Association vaudoise des organismes privés pour enfants, adolescents et adultes en difficultés" (AVOP) (www.avop.ch).

C'est avec soulagement que nous bouclons cette mise en place. De nos jours, il nous est impossible de régler les différends que vivent certains de nos collègues et pour lesquels ils nous demandent de l'aide. Dorénavant, ils pourront obtenir rapidement des échanges avec des professionnels de ces questions. Cela nous met à l'abri des montées d'émotion, des culpabilités, des implicites et de tous ces pièges inhérents aux situations traitées en urgence.

Dossier Temps de présence aux enfants (“Fourchette horaire”)

Ce dossier avance péniblement, malgré les efforts et les propositions intéressantes offertes. Un nouveau groupe de travail, avec l’aide d’une personne extérieure supervisant les travaux, sera mis sur pied. Les enseignant-es ne se mobilisent pas beaucoup dans cette réflexion. Les conditions du temps de présence aux enfants ne suscitent, paradoxalement, que peu d’intérêt et risquent de rester inchangées.

150 ans de la SPV

Ces festivités se sont bien déroulées et les associations se sont mobilisées pour que la fête soit belle. Une très belle organisation, de la variété, des événements intéressants et attirants, un déroulement bien pensé, bien orchestré. Un grand merci encore aux organisateurs.

Assemblée générale 2006

Notre assemblée annuelle a déjà inspiré l’édito de l’*AVMES info 17*. Dans l’ordre du jour, un point important de l’assemblée exposait l’essentiel de la consultation sur la nouvelle loi de la HEP. Trois variantes étaient proposées pour la formation d’enseignant primaire, qui sera de niveau Bachelor. La formation complémentaire (en cours d’emploi) pour l’enseignement spécialisé sera assurément de niveau Master.

Les étudiants venant de profession voisine devront faire un complément pédagogique d’une année pour pouvoir être admis à la formation d’enseignant spécialisé. Toutefois, nous n’avons pas encore reçu d’informations supplémentaires à la suite de cette consultation.

RPT

La Réforme de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons, acceptée par le peuple en novembre 2004 a conduit les autorités à élaborer un Accord intercantonal sur la collaboration dans l’enseignement spécialisé. Cet accord a fait également l’objet d’une consultation. L’un des apports essentiels de l’accord est la création par la CDIP d’instruments d’harmonisation et de

coordination à usage national. Les cantons signataires s'engagent en effet à utiliser les outils suivants :

- une terminologie unifiée;
- des critères de qualité homogènes pour les contrats de prestation conclus avec les institutions et autres prestataires;
- un instrument d'évaluation diagnostique standardisé.

Mme Anne-Catherine Lyon, lors du lancement des travaux de mise en œuvre de la RPT au niveau du Canton de Vaud a affirmé : *«D'autre part, l'enseignement spécialisé renforcera sa présence dans l'école publique régulière et lui permettra ainsi de mieux prendre en compte les différences au sein même des classes.»* (Extrait de son discours)

Ce changement peut être une opportunité, il peut annoncer l'ouverture d'une nouvelle ère dans l'enseignement. Pour que cette réforme s'installe avec succès, les moyens engagés devront être à la hauteur de la tâche et les messages du Conseil d'Etat cohérents. Autrement dit : l'intégration oui, mais comment la vivre et donner de la place aux élèves différents, donner du sens à cette démarche, si un des buts essentiels de l'école est encore de sélectionner et de départager les élèves en trois voies dont les issues sont très différentes...

D'autres questions d'ordre matériel, technique et de formation seront à l'ordre du jour.

Rencontre AVESAC–AVMD-AVMES

Un certain nombre de possibilités existent pour rapprocher nos 3 associations qui s'occupent d'élèves ayant des besoins particuliers. Quelles sont nos points communs : y a-t-il des sujets qui sont traités à double ou à triple entre les 3 comités Est-il possible de partager le travail tout en continuant de répondre de la meilleure façon aux besoins des associations ? Une rencontre a eu lieu fin avril entre ces 3 comités.

Avenir de l'AVMES

L'AVMES est représentée à la conférence des présidents des associations de la SPV. Elle informe sur le travail mené par le comité, les rencontres avec le SESAF ou avec l'AVOP. La particularité de l'association se situe dans le fait que de nombreux enseignants

spécialisés sont soumis à une convention collective de travail (CCT AVOP-AVMES). Cette dernière régit les conditions de travail des enseignants engagés dans les institutions privées. La RPT a renforcé la pression de l'Etat, il y a quelques années déjà, pour que les enfants des institutions soient considérés comme des élèves de l'école régulière. De ce fait, l'AVMES se trouve à mi-chemin entre les vœux de l'Etat et ceux des institutions en matière d'intégration et de prestations particulières. La mission de l'AVMES cependant est celle de garantir à chaque élève en situation de handicap, le projet de formation qui lui convient.

Une rencontre avec le Comité cantonal de la SPV, pour discuter de la situation de l'association et la relève du comité AVMES s'est déroulée le 23 avril. Actuellement, 3 membres au comité et 1 secrétaire... unissent leurs forces. Ce n'est pas suffisant. Qu'est-ce que cela signifie ? Pourquoi si peu d'intérêt ? Il s'agit de trouver rapidement des réponses à ces questions.



Comité de l'AVMES

Mireille Bocksberger

Lucia Polli

Léonard Camposo



Secrétaire

Bernard Durrer

AVESAC

Association vaudoise des enseignant-es en structures d'accueil



Anne Gilléron
Présidente

Peu après la rentrée scolaire 2006-2007, nous avons pris connaissance par la voix de Mme Cilette Cretton de la décision du département d'oeuvrer à la mise en place d'une formation complémentaire pour l'enseignement en structures d'accueil. Bien que le courrier qui nous a alors été adressé contienne quelques verbes prudemment ancrés dans le futur ou dans le conditionnel, nous avons pris acte de ces déclarations avec satisfaction.

Ensuite de ces bonnes nouvelles, le comité a réitéré sa demande à être représenté de plein droit, à titre consultatif, dans les différents groupes de travail actifs tant à la Direction pédagogique de la DGEO, à la HEP ou à l'Université de Lausanne, pour l'élaboration de cette formation et pour la création d'une commission d'équivalence des formations déjà effectuées. A ce jour, l'association n'a cependant pas été contactée et n'a reçu aucune information officielle au sujet des mandats distribués et des décisions prises.

Malgré les techniques d'information et de communication très performantes aujourd'hui à disposition, nous nous heurtons à nouveau à ce constat : la transmission durable des informations et l'échange continu des pratiques professionnelles restent avant tout une question de volonté et de temps accordé.

L'AVESAC n'est pas épargnée par ce paradoxe. Solennellement engagé, lors de l'AG du 150^e de la SPV, à rester vigilant et à veiller à ce que des structures d'encadrement des élèves et des maîtres soient mises en place ou maintenues et garanties dans chaque région du canton particulièrement concernée par l'arrivée d'enfants allophones, le comité s'est interrogé sur la manière de mettre en œuvre cette tâche complexe avec sens et efficacité.

Dans le mouvement pris déjà par les autres associations, nous avons choisi d'engager nos moyens financiers et notre énergie à l'élaboration d'un site internet, aujourd'hui en création. Ce site se

voudra à la fois une banque de données à l'usage de tous les enseignants qui ont à faire avec des élèves immigrés, en structures d'accueil ou en structures régulières, ainsi qu'un vaste lieu d'échange d'informations. Le domaine qui nous occupe a de multiples ramifications dans les institutions professionnelles, sociales et politiques. En plus, sa teneur est à la fois complexe et aléatoire dans l'institution scolaire. C'est pourquoi nous avons pour objectif de donner à nos membres un maximum de points de repère pour s'y diriger.



Comité de l'AVESAC

Driton Kajtazi

Corinne Grandjean

Anne Gilléron, présidente

Hugues Renaud

Myriam Patelli (absente)

Marie-Claude Golaz (absente)

Muriel Dutoit (absente)



Nico xi Pénis

Commissions et délégations

Commission consultative de l'enseignement spécialisé ²



Bernard Durrer
Secrétaire
AVMES

L'enseignement spécialisé entre dans une phase importante liée au projet de péréquation financière et de désenchevêtrement des tâches entre les cantons et la confédération (RPT). En date du 25 septembre 2006, Mme Lyon a abondamment exposé le problème de la RPT et de son application dans le canton de Vaud à l'occasion d'une conférence suivie par de nombreuses instances. Cette conférence a fait l'objet d'un lancement officiel de la mise en œuvre de la RPT dans le domaine de l'enseignement spécialisé.

En parallèle, un Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée est, à ce jour, quasi opérationnel. Cet accord permet de poser les bases d'une réflexion nouvelle sur la pédagogie spécialisée dans le système de formation dans le canton de Vaud. Le concept renonce à une distinction artificielle des critères de l'assurance-invalidité (mesures pédagogiques spécifiques) pour donner une place centrale à la notion de besoins éducatifs spécifiques. D'autre part, l'enseignement spécialisé renforcera sa présence dans l'école publique afin de permettre de mieux prendre en compte les différences au sein même des classes. Sur le plan international et dans notre pays (selon la *Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées*), la volonté d'intégration des jeunes en situation de handicap est manifeste. Cette intention est politique dans son but de *pourvoir à une formation spéciale suffisante pour les enfants et les adolescents handicapés ou en difficulté*.

A cette conférence, il a été souligné la tâche ardue qui attend les autorités afin répartir les moyens financiers en faveur des bénéficiaires de prestations individuelles ou collectives. Cette tâche doit se faire en collaboration avec les instances concernées (organisa-

² Ce rapport s'inspire du résumé du discours de Mme la Cheffe du DFJ, A.-C. Lyon prononcé le 25 septembre 2006 à Dorigny.

tions et associations professionnelles, institutions, etc.). Il n'y aura pas de rupture avec le système existant mais plutôt de faire bénéficier des compétences existantes et de les faire évoluer. Quant aux moyens financiers accordés aujourd'hui par l'assurance-invalidité aux enfants en difficultés, ils seront demain repris en intégralité par le canton afin d'assurer les missions actuelles. Le DFJ ne transformera pas la RPT en un nouveau plan d'économie (sous réserve des décisions du Grand Conseil en matière de budget cantonal).

Depuis le lancement officiel des travaux de mise en œuvre de la RPT, un comité de pilotage sous l'égide du SESAF mandaté par le DFJ (conception pédagogique, financement, organisation de la mise en œuvre, mesures individuelles) réunit régulièrement des représentants de plusieurs associations, dont l'AVMES. Ces réunions, outre leur objectif de concertation et de mise en consultation de la RPT, serviront de base de réflexion au projet de modifications de la Loi sur l'enseignement spécialisé.

Groupe de travail « Formation continue des enseignants »



**J-Etienne
Rastorfer**

Issu d'une demande formulée en 2004 par la SPV et mandaté par les directeurs généraux du DFJ, ce groupe de travail ne s'est plus réuni depuis le 16 mai 2006.

Extrait de la communication faite le lendemain par sa présidente au signataire de son mandat, M. Christian Pilloud :

« Il (le groupe de travail) a choisi deux thématiques jugées prioritaires :

- définition des conditions faites aux enseignants pour participer à une formation continue ou complémentaire*
- réflexion sur l'adéquation des formations aux besoins et demandes des enseignants et des établissements.*

Mais, pour que le GT puisse fonctionner utilement, il sera nécessaire d'y assurer la présence de représentants des services employeurs. Depuis quelque temps en effet, la place du représentant

du SESAF est vacante, et les directrice et directeur de la DGEO et de la DGEP sont empêchés par des urgences de participer aux séances.

Il nous paraît important de traiter de cette question de la représentation des employeurs avec les responsables des services et directions concernés.

C'est pourquoi, au moment d'aborder cette nouvelle étape, le groupe souhaite vous rencontrer, afin d'évoquer ces diverses questions et projets. »

Aucune réponse ! Si chacun peut apprécier, sur la forme, la considération dans laquelle sont tenus les membres du groupe et leur engagement, comme les associations représentées, il convient de rappeler, sur le fond, que les bases légales qui régissaient la formation continue ont disparu en 2005, par maladresse, avec l'abrogation de la loi sur la HEP.

Rappelons que la SPV dispose sur la formation continue d'une prise de position solide, adoptée lors de l'AD 2002, à la suite du travail d'un groupe interne à la SPV.

Commission consultative de la formation continue



Martial Delacour
Comité SPV

Le règlement du 28 novembre 2005 de l'institut de formation continue de la HEP prévoit la création d'une Commission consultative dont la mission est de veiller au bon développement de l'Institut. Composé de 12 membres désignés par le Conseil de direction, dont 4 représentants des associations professionnelles et un de la DGEO, cet organe devrait se réunir en principe 3 fois par année. La séance constitutive a eu lieu le mercredi 4 octobre 2006 et une deuxième séance, plus prospective, le 18 avril dernier.

Le bilan des activités de l'IFC (Institut de formation continue), positif, laisse toutefois apparaître des difficultés d'organisation liées au flux des demandes (jusqu'à 40% des formations sont négociées...), aux décisions de l'employeur, ou encore financières voire du changement de loi...

Néanmoins, les responsables que sont Sylviane Tinembart et Pierre-Alain Besençon halent ce bateau avec force et compétence. Pour 2007 et 2008, les projets d'une coordination romande de la formation continue vont s'intensifier et une mise en ligne du catalogue est prévue pour 2008.

Pour ma part, je regrette, que nous n'ayons pu encore échanger nos points de vue avec un représentant de l'employeur car un certain nombre d'éléments liés à la formation continue dépendent autant de l'employeur que du formateur et cette zone de croisement pose souvent problème.

Intersyndicale des Prafos



Yves Froidevaux
Adjoint du SG

Fondée le 15 décembre 2005, lors d'une assemblée générale des praticiens formateurs, l'intersyndicale réunit des *prafos* élus par leur pairs et des représentants de la SPV, de SUD et du SSP. Tel que spécifié par le mandat reçu lors de l'Assemblée générale constitutive, l'intersyndicale s'est penchée sur la question de l'avenir du statut des praticiens formateurs, sur la forme et le contenu de leur formation de base et continue, ainsi que sur la forme possible du "rendre-compte" de leurs activités.

Les représentants de l'intersyndicale ont rencontré à 3 reprises le conseil de direction de la HEP. En outre, ils ont obtenu deux rendez-vous avec la Cheffe du Département afin de défendre la place et le statut des *prafos* au sein de la HEP "nouvelle formule".

Une nouvelle AG a eu lieu le mercredi 9 mai 2007, les *prafos* présents ont voté une importante résolution, clarifiant et renforçant la position de ses représentants pour les négociations à venir avec le Département.

Fondation vaudoise du patrimoine scolaire

Association du Musée de l'école et de l'éducation



**Jacques-Etienne
Rastorfer**

Depuis 25 ans, des bénévoles réunis en association permettent la conservation de la mémoire de l'école vaudoise. Actuellement, des projets sont en discussion pour qu'un partenariat avec la HEPL permette d'utiliser ses ressources dans le cadre de la formation des enseignants.

En visitant le site [www.gymnase-yverdon.vd.ch /patrimoine-scolaire/](http://www.gymnase-yverdon.vd.ch/patrimoine-scolaire/), vous aurez une idée du travail et de la collection.

La SPV soutient la Fondation, et je la représente dans son Conseil. Vos remarques et propositions me seront donc précieuses.



Exposition au forum de l'Hôtel de Ville à Lausanne pour les 150 ans de la SPV, en collaboration avec le *Musée de l'école et de l'éducation*.

Commission consultative des constructions scolaires



Jean-Marc Haller
Secrétaire
général

Au mois de septembre 2006, à sa demande, la commission s'est réunie en présence de la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon. Durant cette séance, Mme la Cheffe du DFJC a souligné la considération qu'elle apportait aux remarques et commentaires des responsables des projets de constructions scolaires, les communes et de leurs interrogations en matière de surfaces des salles, ordinaires ou spéciales.

Mme Lyon a mandaté la commission pour étudier cet objet et lui rendre un rapport présentant les conclusions de la commission et les points du règlement des constructions scolaires qui pourraient le cas échéant être modifiés.

Afin de répondre au mieux à cette interrogation, la commission s'est réunie à 4 reprises, dont une journée entière consacrée à des visites de bâtiments scolaires sur sol vaudois et neuchâtelois.

Un rapport intermédiaire, sous forme de courrier, a été adressé à la Cheffe du DFJC à mi-avril.

Les conclusions présentées ne concernent actuellement que les salles ordinaires.

Une prochaine séance devrait permettre d'aboutir quant aux surfaces des salles spéciales.

CHACUN DÉFEND SA BRANCHE



Secrétariat général



Jean-Marc Haller
Secrétaire
général

« Tiens, on travaille dans la bonne humeur à la SPV ?! »

Plusieurs collègues, ces dernières semaines, par téléphone ou lors d'une visite aux bureaux ont entendu sifflements et chantonnements égayant la vie des bureaux du secrétariat général.

C'est vrai, nous tâchons de conserver une certaine joie de vivre professionnelle.

La mélodie résumant le rythme de cette activité est sans hésitation *la Valse à mille temps* de Brel, en aucun cas l'hiver des *Quatre saisons* de Vivaldi.

Premier temps, l'engagement

La décision, prise au mois d'avril 2006, d'engager pour une durée déterminée, Yves Froidevaux en tant qu'adjoint du Secrétaire général, fut un soulagement face à l'augmentation inexorable du travail à accomplir. Concrètement, depuis le premier août 2006, un poste de 43% a été constitué, dans lequel il s'est engagé pleinement, prenant notamment la responsabilité du suivi, de l'avancement, de la concrétisation ou du développement des dossiers suivants :

- mise en place des sections d'établissement ;
- prise des procès-verbaux des séances du Comité cantonal ;
- gestion du matériel informatique ;
- mise à jour et développement du site en lien avec le « webmaster » ;
- le développement d'une liste de diffusion électronique pour les membres ;
- mise en page et impression de *Majuscules* ;
- participation à l'intersyndicale des prafos et au conseil de la Fondation Jeunesse SPV (mimosa).

En plus des ces mandats spécifiques, Yves Froidevaux soutient le travail quotidien de la secrétaire ou du Secrétaire général, en répondant aux questions et demandes des collègues et en accomplissant certaines tâches en fonction de ses disponibilités.

Deuxième temps, la fête !

Jean-Marc Haller, engagé au sein du Com150, et le secrétariat général ont soutenu et accompagné les préparatifs des festivités du 150^e durant les mois de juin à septembre. Notamment, le Secrétaire général a participé à l'élaboration finale du contenu du livre édité à cette occasion et à la mise en page ainsi qu'au contenu final des panneaux de l'exposition.



Marie Jeanneret
Secrétaire

Marie Jeanneret, secrétaire, s'est occupée de tous les envois postaux, des appels téléphoniques et aspects financiers suscités par l'organisation de ces festivités.

Yves Froidevaux, dès son arrivée au mois d'août a géré la finalisation de certains aspects logistiques, tels que l'établissement des listes de bénévoles pour la surveillance de l'exposition, ainsi que pour le festival de cinéma. Il a aussi pris en main la gestion des photos et des films, les montages audio-visuels présentés lors de la fête du 8-9 septembre et l'élaboration du DVD reflétant les différents moments de ces 150^e anniversaire.

Troisième temps, la mise à plat

La surcharge de travail engendrée, d'une part par le développement ordinaire des activités du secrétariat général - suite à l'augmentation du nombre de membres de la SPV et aux difficultés rencontrées par les collègues - et, d'autre part, par le soutien logistique des festivités du 150^e, a nécessité de consacrer tout le temps disponible durant l'automne 2006 à travailler à la résolution des nombreux dossiers laissés en souffrance. Le soussigné regrette de devoir annoncer que malgré tous les efforts consentis, au moment de l'établissement de ce rapport, certains collègues sont toujours en attente de réponses ou de résolutions de situations personnelles. Les domaines touchés par ces situations individuelles sont grosso-modo de trois ordres :

- calculs des situations d'assurance de la CPEV, suite aux dernières modifications légales ;
- situations relationnelles conflictuelles avec les parents, les directions, les élèves, les collègues ;
- situations de maladie de longue durée.

Bien évidemment, l'arrivée de forces nouvelles par la présence d'Yves Froidevaux doit permettre de boucler définitivement les

situations actuellement en suspens d'ici à la fin de l'année scolaire. Tout est mis en œuvre en ce sens.

En chiffres, la SPV compte au 1er mai 2007:

- 3020 membres actifs
- 300 membres associés
- 500 membres honoraires (enregistrés)
- 3 membres d'honneur

Quatrième temps, l'adaptation

La présence d'un quatrième permanent dans les bureaux de la SPV a nécessité, dans un premier temps, d'aménager différemment les locaux, puis d'apprendre à travailler ensemble.

Un bilan effectué avec le Comité cantonal a permis de souligner les points positifs de la présence de forces supplémentaires pour le secrétariat général et de mettre en avant certains aspects à améliorer qui, pour ne rien cacher, conduisaient les 4 permanents à ressentir une certaine frustration.

Un des éléments indispensables à la bonne marche du travail de la SPV est la réunion hebdomadaire d'une heure réunissant le Président, le Secrétaire général et l'Adjoint. Cette tripartite interne permet d'être mis au courant de l'avancement des travaux de chacun, d'améliorer la coordination, pas forcément évidente entre les agendas à multiples entrées de Jacques Daniélou et Jean-Marc Haller et le temps partiel à disposition d'Yves Froidevaux. Depuis le mois de janvier 2007, ces modifications ont apporté les améliorations attendues.

Cinquième temps, les finances

La comptabilité de la SPV et de son Fonds de Secours représentent plus de 1500 écritures résumées et nécessite le contrôle du versement de 3600 cotisations et l'envoi de 500 rappels.

Le travail de vérification et de synthèse de la comptabilité n'a pu être effectuée concrètement que durant la période de septembre 2006 à février 2007. De plus il a fallu y intégrer les recettes et les dépenses des 150 ans de la SPV. Ce travail complexe a été réussi grâce à Bernard Durrer, secrétaire de l'AVMES, caissier du 150^e, et à Marie Jeanneret, notre secrétaire, responsable du suivi des dépenses et des recettes et de la tenue des comptes sous la res-

ponsabilité du secrétaire général. Qu'ils soient ici remerciés pour la qualité de leur travail et leur persévérance à débusquer la moindre erreur.

Ce travail comptable qui occupe de manière importante le secrétariat général a été perturbé par le mandat confié au Secrétaire général par le Comité cantonal d'apporter de l'aide au SER dans les difficultés rencontrées au bouclage des comptes 2006. (cf rapport du Comité cantonal).

De plus, le changement de système de cotisations décidé par l'AD du 31 mai 2006 à Vallorbe a entraîné une superposition du travail d'envoi des factures et documents concernant la cotisation 2007 au bouclage des comptes 2006. Il en sera ainsi chaque année, l'exercice de ce mois de janvier dernier ayant réussi, c'est sereinement que le secrétariat se préparera à l'envoi de la cotisation 2008.

Le nombre de collègues ne payant pas leur cotisation à la fin de l'exercice comptable reste faible. Toutefois, il faut souligner que moins le secrétariat a de temps à consacrer à contacter les mauvais payeurs, plus les montants récupérés sont faibles.

Sixième temps, les contrats

Les prévisions démographiques et les nombreux étudiants de la HEP qui exprimaient leurs inquiétudes quant à leur avenir professionnel ont été les deux témoins de niveau d'alerte du secrétaire général quant à la vague de demandes de conseils qui pourraient survenir, en lien avec l'enclassement de l'année scolaire 2007-2008, dans les 90 établissements DGEO.

Cette vague est néanmoins arrivée plus tôt que prévu. Dès la fin des relâches, des enseignantes nous signalaient les premières discussions avec les directeurs sur les questions de contrats.

Pour ces raisons, un numéro spécial *Majuscles* a été diffusé, rappelant les règles du jeu en matière de répartition du travail au sein d'un établissement et en dehors, le cas échéant. Ce document a suscité, curieusement, des réactions négatives, alors même que son but était d'apaiser le débat en la matière, en informant chacun de ses droits et devoirs.

Ce *Majuscles* est à conserver. La pléthore d'enseignants est progressive jusqu'en 2012. Elle touchera au fur et à mesure tous les

degrés et les cycles de l'enseignement obligatoire et post-obligatoire.

Septième à millième temps, le quotidien

Les multitudes de coups de fil, de courriels et de courriers ont émaillé le quotidien de la vie du secrétariat général. Les thèmes des questions et des demandes de soutien étant récurrentes, il sera souligné qu'il y a toujours autant d'enseignantes, membres SPV qui se réjouissent de devenir mamans ! C'est toujours un plaisir de pouvoir répondre à des questions qui ont trait à la vie et qui concernent un sujet pourvoyeur de travail pour d'autres collègues.

Finalement, le temps à venir

Les perspectives de développement de la SPV sont bonnes.

Toutes les semaines de nouveaux enseignant-es adhèrent à notre Société, permettant de compenser les nombreux départs d'une génération de collègues qui ont commencé leur carrière dans les années 60.

Les combats menés par la SPV portant leurs fruits, de plus en plus de collègues se retrouvent dans les positions et les actions de notre Société.

Au point de vue financier, la SPV ayant pu absorber les paiements supplémentaires de cotisations à la FSF et engager pour une deuxième année supplémentaire Yves Froidevaux, il ne peut y avoir qu'un développement durable et positif de l'activité du secrétariat général.

Un seul bémol à ce tableau: Le comportement de plus en plus fréquent de « démissionniste aiguë ». En effet, le fait d'écrire un article, d'exprimer une opinion amène des collègues à quitter la SPV au lieu de débattre de la question. Ce comportement de consommateur choque le soussigné, partisan d'une SPV plurielle où les avis doivent pouvoir se confronter, les opinions diverses exister, et le dialogue être mis au fronton de l'association, reflet d'une école de qualité que chacun veut voir s'améliorer.

Comment est-il possible d'enseigner sans être ouvert au débat d'idées. L'important n'étant pas d'avoir raison, mais de travailler ensemble à construire un projet commun.

Table des matières

Rapport du Comité cantonal

De l'accompli et des perspectives	3
Liens avec les faîtières et les partenaires	6
Représentations du Comité cantonal et du Président de la SPV	13
Communication	17
Accompagnement des associations de la SPV	21
Actions spécifiques et défense de la profession	22

Organes

Conférence des présidents	29
COM 150	30

Associations professionnelles

AVECIN	32
AVMP	34
Les "5-9"	37
SVASPRYJAD	39
AVMTM	41
AVMACT	43
AVMD	44
AVEPS	45
AVMES	48
AVESAC	52

Commissions et délégations

Commission consultative de l'enseignement spécialisé	54
Groupe de travail "formation continue des enseignants"	55
Commission consultative de la formation continue	56
Intersyndicale de Prafos	57
Fondation vaudoise du patrimoine scolaire	58
Commission consultative des fournitures scolaires	59

Rapport du secrétariat général

60

Rapport d'activités 2006 - 2007 du Comité cantonal de la Société pédagogique vaudoise



De l'accompli et des perspectives

Ce fut un magnifique succès : les 150 ans de la SPV ont été fêtés dignement. Tant le banquet du vendredi 8 septembre 2006 que l'Assemblée des assemblées du lendemain resteront de grands moments de convivialité et d'engagement. Ainsi que l'expo et la semaine cinéma. La publication de l'ouvrage historique fut aussi une belle aventure.

Qu'encore une fois tant le comité d'organisation que l'ensemble des participant-es à ces événements du 150^e soient salués bien bas et hautement remerciés.

L'Assemblée des délégué-es 2006 de Vallorbe a été marquée par des éléments forts, relatifs au fonctionnement de la SPV : adoption de nouveaux statuts, des règlements de l'AD, du Comité cantonal et de la Commission des finances.

Depuis, le Comité cantonal a travaillé dans le sens des déterminations de cette assemblée: Un adjoint au Secrétaire général a été engagé. Un principe général de fonctionnement des sections d'établissement a été établi et 3 d'entre elles ont été formellement créées.

Un état réactualisé des dispositions contractuelles et des cahiers des charges du Président de la SPV et du Secrétaire général seront présentés à l'AD 2007 ; ainsi qu'un document qui établit les règles de fonctionnement du Comité cantonal.

La Conférence des présidents est enfin dirigée selon les statuts de la SPV.

Une association des maîtres de musique au sein de la SPV devrait voir le jour, conformément à de très anciens vœux.

Dans un monde scolaire vaudois de plus en plus imbriqué dans une politique romande et fédérale et orienté par celles-ci, le Co-

mité cantonal, durant l'année scolaire écoulée, a été largement sollicité et consulté par les autorités.

Il s'est prononcé et a rendu publiques ses positions sur le projet *Harmos* et la *Convention scolaire romande*, sur le projet de la CDIP dans le cadre relatif à *l'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de l'enseignement spécialisé*, sur les projets de loi cantonaux relatifs à *l'école enfantine obligatoire* et sur la *formation des enseignants*.

Encore une fois, nous croyons pouvoir affirmer que la SPV a confirmé son fort ancrage dans les dossiers, ses compétences et son engagement dans la défense d'une école vaudoise dynamique et respectueuse de l'ensemble de ses acteurs : enseignant-es, intervenant-es spécialistes, élèves et familles.

De plus, la SPV continue d'être systématiquement interrogée par la presse sur les dossiers scolaires.

Enfin, la SPV n'a pas craint d'exister dans le contexte du renouvellement des autorités cantonales. Elle a agi avec prudence, mais en prenant ses responsabilités.

Bien sûr, les déceptions sont aussi au rendez-vous : la Loi sur la HEP-VD prochainement débattue au grand Conseil, bien qu'elle respecte les attendus fédéraux, ne va pas assez loin en continuant d'offrir deux cursus séparés aux généralistes et aux spécialistes du secondaire I.

Bien sûr, à ce jour, même si la perspective de voir aboutir la revalorisation des instituteurs et des institutrices semble proche, rien n'est encore formellement accompli.

Bien sûr, si une petite avancée a eu lieu sur la question du cahier des charges, le dossier doit être repris et dynamisé.

Sur ces trois thèmes, le Comité cantonal est pourtant certain que, dans un avenir proche, il pourra engranger les fruits de son travail.

Des voix se font entendre au sein de l'ensemble des HEP de ce pays, qui affirment que 5 ans de formation seront très vite nécessaires pour les généralistes ; le comité de la SPV va continuer de s'engager pour que ces derniers soient reconnus financièrement à hauteur de leurs tâches et de leurs responsabilités ; la question du cahier des charges sera reprise au plus tôt avec le département.

Enfin, que celles et ceux qui appellent à une paix définitive sur l'école vaudoise ne soient pas rassurés: Les chantiers sont presque pléthoriques, mais, d'abord, très vivifiants.

Ce sont les questions relatives à l'apprentissage des langues, la volonté fédérale et cantonale d'intégration de tous les élèves dans l'école ordinaire, la réorganisation du secondaire I - dont le vraisemblable passage des degrés 5-6 au primaire et le débat sur les filières qu'il faudra bien aborder -, les nouvelles responsabilités offertes au cycle initial dans le cadre d'une école enfantine rendue obligatoire.

Mais c'est aussi la place des spécialistes et des enseignants de disciplines spéciales dans un Cycle de transition au primaire et leur intervention dans la Voie secondaire à options, si celle-ci demeure dans sa situation actuelle.

La question de l'enseignement du français et singulièrement des moyens d'enseignement qui y sont consacrés. La mise en place des Conseils d'établissement, l'harmonisation des horaires et la place des enseignant-es dans une école de plus en plus considérée comme un lieu de vie où, par ailleurs, se déroule de l'enseignement et où apprennent les élèves.

Sans oublier d'évoquer les questions éducatives ...

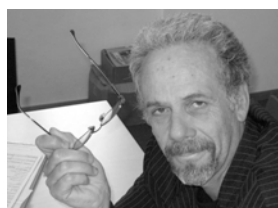
Face à ces enjeux, la Loi scolaire peut-elle encore être bricolée et accueillir des éléments parfois à la limite de la contradiction ? Ne conviendrait-il pas de tout mettre à plat afin que ce texte fondateur et d'orientation puisse réellement mettre en musique l'école vaudoise du 21^e siècle ? Ne devrait-on pas, à l'instar de ce qui se pratique ailleurs, proposer une vraie Loi spécifique sur le corps enseignant, tant il est souvent périlleux de renvoyer au cadre par trop général de la Loi sur le personnel ?

En proposant des « morceaux choisis » de son travail dans le présent rapport d'activités, le Comité cantonal offre à larges traits l'activité que la SPV a déployée lors de l'année écoulée, mais il indique aussi des perspectives à venir. Celles-ci seront affirmées lors de l'AD du 6 juin, à Ecublens.

C'est, dans ce contexte dynamique et mouvant, toujours persuadé de l'importance et de l'utilité première d'une SPV fière de son histoire, que le Comité cantonal entend continuer à mener la politique de l'association professionnelle et syndicale dont il a la charge.

Lausanne, mai 2007

Liens avec les faîtières et les partenaires



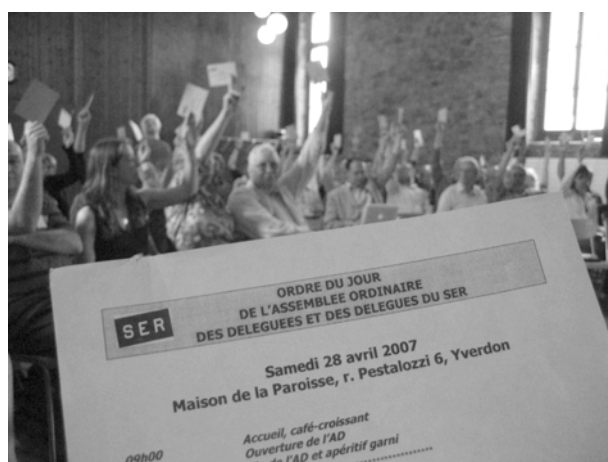
**Jacques
Daniélou**
Président SPV

Association syndicale et pédagogique des enseignantes et enseignants romands (SER)

Après sept années de fonctionnement selon les statuts de 1998, le SER est entré dans une phase difficile: Les statuts originels montraient leurs limites, avec notamment un Comité central pléthorique, difficile à gérer et coûteux en termes de fonctionnement. De plus, des dépassements de budgets, fondés certes, mais pas toujours maîtrisés rendaient difficile l'exercice de l'activité du SER. Enfin, les tâches toujours plus importantes dévolues à la présidence ont mis en évidence la nécessité que le SER soit doté d'un Secrétaire général apte tout autant à gérer le fonctionnement de l'association au quotidien qu'à préparer des dossiers solides pour son Comité central.

Le fonctionnement du SER l'a donc amené progressivement à rendre une partie de ses statuts, pourtant récents, obsolètes. En effet, à cause du nombre important de membres au Comité central, celui-ci s'est très vite trouvé à fonctionner avec un « groupe politique », constitué des seuls président-es d'associations. Le Conseil général, regroupement de toutes les commissions du SER, n'a quasiment jamais pu être convoqué. Enfin, les groupes de travail ont fonctionné avec difficulté, notamment à cause des distances qui rendent les réunions peu commodes. L'Assemblée des délégués avait aussi perdu une partie de ses prérogatives à cause de décisions urgentes que devait prendre le Comité central. La révision des statuts, qui a occupé un groupe de travail durant toute l'année 2006, a abouti lors de l'Assemblée des délégués du 2 décembre 2006 à Sierre, avec, il est vrai, plus de 50 amendements.

Les nouveaux statuts du SER doivent favoriser un fonctionnement plus efficace du Comité central, dorénavant appelé Comité du SER (CoSER) et de l'Assemblée des délégués, tout en permettant au SER de rester dans le cadre budgétaire actuel. Ils permettent l'engagement d'un Secrétaire général qui assurera la mise en œuvre des décisions du comité. Enfin, rédigés en termes plus larges, les nouveaux statuts devraient autoriser le SER à adapter plus facilement son fonctionnement à l'évolution des besoins. Le 28 avril 2007, c'est le règlement de l'Assemblée des délégués qui a été adopté, dotant ainsi le SER de l'ensemble des textes de références utiles à son fonctionnement.



L'Assemblée des délégué-es du 29 mars 2006, à Yverdon, a mis en évidence un certain nombre de crispations au niveau de la comptabilité. Non que des actes frauduleux aient été commis, mais bien parce qu'elle ne correspondait pas aux attentes des délégués. En effet, suite au départ de Denis Roshier, le Comité du SER n'avait eu d'autre moyen que de confier sa comptabilité à une fiduciaire. Les vérificateurs de comptes ont fait part de

leurs remarques à propos des comptes, remarques qui ont amené à un certain nombre de clarifications et au retrait de ladite fiduciaire.

Il est apparu clairement que la responsabilité générale de la gestion de la comptabilité ne pouvait pas être confiée à un organe extérieur. Le CoSER a donc pris la décision d'engager un comptable.

Mais, le CoSER a malheureusement misé sur un mauvais cheval. Ainsi suite aux rapports négatifs de la Commission de vérification des comptes du SER, c'est toute la comptabilité 2006 de notre faîtière qui a dû être reprise avec l'appui d'une Commission des finances ressuscitée à cet effet. Dans ces circonstances, l'AD prévue initialement le 10 mars 2007, a été reportée au 28 avril.

Dans ce cadre, le Secrétaire général de la SPV, Jean-Marc Haller, n'a pas compté sa peine et son engagement dans la Commission des finances à laquelle il a consacré plus de 60 heures de travail !

Il est à noter, dans ce contexte, que même si les comptes n'ont pu être adoptés formellement lors de cette AD - ils le seront à l'automne 2007 -, ceux-ci sont désormais présentables et corrects et que le SER dégage un bénéfice pour 2006.

Enfin, arrivée presque au terme de son mandat, la Présidente, Marie-Claire Tabin, n'a pas souhaité attendre décembre 2007 pour redonner un nouveau sens à sa carrière professionnelle. En effet, dans le cadre du renouvellement des statuts et de l'engagement d'un Secrétaire général, il était envisageable encore en été 2006 que le poste de président du SER puisse déboucher sur un nouveau profil, avec un temps d'engagement partiel. A sa demande, le Comité central a donc déchargé la Présidente de son mandat pour la fin août 2006. Georges Pasquier, Vice-président, a été nommé Président par intérim, puis Président lors de l'Assemblée des délégués du 2 décembre à Sierre. Avec l'aide d'un CoSER désormais plus restreint – qui réunit de droit les Président-es des associations cantonales -, puis d'un Secrétaire général, le Président aura notamment pour tâche de faire dépasser au SER les écueils de son propre fonctionnement pour aborder à nouveau les grands thèmes pédagogiques et syndicaux de l'espace romand de la formation.

Avec 34 délégués sur 116, la SPV est fortement représentée aux Assemblée des délégués du SER, et bien que l'essentiel de ces deux assemblées ait été consacré aux questions statutaires, 26 ont répondu présents le 2 décembre 2006 à Sierre et 31 le 28 avril 2007 à Yverdon !

Depuis l'AD SPV de mai 2006, dans ces moments de turbulences, mais soucieux d'abord de suivre les dossiers, le Comité du SER s'est réuni à 11 reprises : les 9 juin, 1^{er} septembre, 22 septembre, 1^{er} décembre 2006 et les 12 janvier, 26 janvier, 9 février, 9 mars, 20 avril, 27 avril et 25 mai 2007.

Le SER a naturellement poursuivi sa tâche de représentation aux plans romand, suisse et international.

Il a soutenu activement *l'article constitutionnel sur la formation* et a souhaité se pencher à nouveau sur la *formation des enseignants*, qu'il n'envisage que de niveau universitaire pour tous les professionnels.

Il a lancé une pétition à ce sujet, avec cependant un accueil assez inégal selon les cantons.

En ce qui concerne *Harmos* et la *Convention romande*, le SER a porté une attention particulière au volet des standards et au monitoring de la formation. Il s'est penché sur le projet d'*accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée*.

Il a poursuivi ses tâches de réflexion au plan professionnel, avec notamment les *Assises romandes de l'éducation*, organisées le 23 septembre 2006 à Lausanne-Dorigny, en présence, notamment, de plus de 40 membres de la SPV.

Le SER tiendra son congrès quadriennal le 22 septembre 2007 à Genève sur le thème : *Merci la pédagogie !*

Fédération des Sociétés de Fonctionnaires (FSF)

Le Président de la SPV est membre du Comité central de la FSF.

René Blind représente la SPV au sein du Bureau exécutif. Il devrait être remplacé, dès juin 2007, par Yves Froidevaux.

La FSF compte toujours 19 associations. L'ASPAS (Association suisse de l'action sociale) s'est retirée de la fédération, mais, le 6 septembre 2006, le Comité central a accueilli à l'unanimité l'AFHEP (Association des formateurs de la HEP) et le 21 février 2007, il a plébiscité l'entrée de l'Association des surveillants permanents de la faune dans notre faîtière.

On retrouvera ces 19 associations, ainsi que l'actualité de la FSF, sur www.fsf-vd.ch.

Depuis l'AD SPV de 2006, le Comité central de la FSF s'est réuni à 11 reprises: les 6 juin, 13 juillet, à l'extraordinaire, 6 septembre, 4 octobre, 1^{er} novembre et le 6 décembre 2006. En 2007, les 17 janvier, 21 février, 21 mars, 25 avril et 23 mai.

Le Comité central de la FSF et le Bureau exécutif ont été particulièrement attentifs au suivi de la Convention salariale signée par la FSF et l'Etat et qui devrait déployer ses malheureux effets jusqu'en janvier 2008. Dans le contexte de l'amélioration spectaculaire des finances de l'Etat, la FSF, en concertation avec SUD et SSP, a mis en œuvre tout ce qui lui a semblé possible pour améliorer les conditions salariales des fonctionnaires vaudois : Par la

manifestation de rue du 5 octobre 2006, qui a réuni plus de 2'500 personnes et par la voix d'une pétition munie de près de 12'000 signatures, remise le 28 novembre aux autorités cantonales.

Las, sans réelle négociation - la séance du 25 septembre fut une soirée des dupes -, le Conseil d'Etat n'a consenti qu'au retrait de la contribution de crise, sans entrer en matière sur la question des annuités et celle de l'indexation due au renchérissement du coût de la vie.

La FSF, et particulièrement sa Secrétaire générale Béatrice Métraux, a agi pour obtenir des clarifications et l'établissement d'une directive relative à la question des activités annexes, qu'elles soient rémunérées ou non. Elle est aussi intervenue, mais en vain, au Tribunal des prud'hommes de l'administration (TRIPAC) pour que nos collègues fonctionnaires concernés puissent conserver le bénéfice de places de parc gratuites.

Enfin, Béatrice Métraux a été un appui essentiel dans l'affaire - toujours en cours - des caméras de surveillance dans les écoles et dans la saisine du TRIPAC par la SPV/FSF le 23 novembre 2006 sur cette question.

L'Assemblée des délégués annuelle de la FSF s'est tenue au Mont-sur-Lausanne, le 14 juin 2006.

Lors de cette assemblée, une résolution relative aux négociations DECFO-SYSREM (nouvelle classification et nouvelle politique salariale de l'Etat) a été adoptée, demandant la publication des conclusions des travaux de l'Etat et l'entrée sans délai en négociation politique avec les faïtières syndicales.

Dans ce cadre, 5 séances dites « techniques » ont eu lieu entre les faïtières et l'Etat, entre juin et septembre 2006, dans lesquelles la FSF était notamment représentée par le Président de la SPV. Depuis, ... plus rien !

Ainsi, à l'heure où sont écrites ces lignes, les négociations relatives à la nouvelle politique salariale de l'Etat n'ont pas encore commencé, bien que des engagements aient été pris par l'employeur pour que cette nouvelle politique puisse déployer ses effets en janvier 2008 (voir aussi à ce propos le chapitre relatif à la revalorisation des généralistes)

Enfin, la FSF a décidé de revoir la présentation de son média *Syndicalement Vôtre*. A ce titre, Jean-Marc Nicolet, membre du Comité cantonal de la SPV, a rejoint sa nouvelle équipe de rédaction et a participé à l'élaboration d'une charte rédactionnelle.

Association des parents d'élèves (Apé-Vd)

Des contacts ont lieu régulièrement de manière informelle, notamment avec Mme Pittet-Blanchette, secrétaire générale de l'Apé-VD.

Plus formellement, les comités de la SPV et de l'Apé-VD se sont rencontrés le 22 février 2007.

Les deux parties ont débattu notamment de la question des conflits entre enseignant-es et parents et des perspectives liées à la construction à venir des Conseils d'établissement.

Le 24 mai 2007, le Président de la SPV a participé à l'AG annuelle de l'Apé-Vaud.

Association des directeurs des établissements scolaires officiels vaudois (ADESOV)

Le Comité cantonal a rencontré une délégation de celui de l'ADESOV à deux reprises.

Le 9 novembre 2006, pour débattre du Cin obligatoire, de la mesure DEFI 327 (dépositaires des fournitures scolaires), des Conseils d'établissement, de la communication, des directeurs adjoints, et des sections SPV d'établissement.

Et, le 15 mars 2007, pour discuter de la gestion des subsides dans les établissements, de la politique d'intégration du maximum d'élèves dans l'école ordinaire, des contrats, et du leadership dans les établissements.

Même si elles restent relativement informelles, ces rencontres sont importantes. Elles permettent aux parties de « sentir la température ». Mais, il est piquant de constater que les contacts avec l'ADESOV semblent, en termes d'information, être tout autant profitables aux représentants des directeurs qu'au Comité de la SPV.

Dans ce contexte, on ne pourra que regretter que les bons contacts avec cette délégation de l'ADESOV n'aient pourtant pas pu conduire à l'adoption conjointe du document établi, entre la SPV et

la Direction financière de la DGEO, sur la gestion des subsides alloués aux établissements.

Séance de travail avec Mme Anne-Catherine Lyon, Cheffe du département et ses services

Outre des échanges nombreux, réguliers, mais non toujours formalisés, le Comité cantonal de la SPV a rencontré de manière officielle Mme la Cheffe du département, le 28 novembre 2006, pour un après-midi d'échanges.

Constats tendus : le dossier « avenir des doyens » avait avancé sans que la SPV n'en soit informée, contrairement aux engagements pris par la Cheffe du département ; le « kit de survie » de 5 crédits adopté en négociation pour les maîtres auxiliaires avait été abandonné ; pas grand chose n'avait été conduit dans le domaine de la responsabilité et de la sécurité, contrairement, ici aussi, à ce que la Cheffe du DFJ avait annoncé au Comité de la SPV en septembre 2005 ; la situation de la formation des collègues en ACM/ACT et TM devenait caoutchouteuse ... d'où un gros mécontentement du Comité cantonal à la sortie !

Depuis, la situation est - momentanément - clarifiée sur le front de la formation aux disciplines manuelles ; une rencontre a eu lieu entre le Secrétaire général de la SPV, son Président et MM Jean-Paul Jubin, Secrétaire général du DFJ, et François Zürcher, juriste, à propos du dossier responsabilité-sécurité...

Et, à fin avril 2007, le développement du « kit de survie » pour les auxiliaires sans titres ni formation a été confirmé et confié à la HEP-VD.

Quant au dossier « Avenir des doyens », une rencontre générale avec tous les acteurs a eu lieu le 21 décembre 2006, dans une sombre ambiance.

Alors qu'au soir du 7 mars 2007, on croyait avoir trouvé un chemin entre les associations faîtières d'enseignants et celles des doyen-nes, le texte commun proposé sur une base de la SPV semble aujourd'hui ne plus pouvoir être accepté par l'AVDEO (Association des doyens et doyennes de l'enseignement obligatoire)...

Le Comité cantonal de la SPV est soucieux de la couleur que prend ce dossier, mais réaffirme ici que, conscient de la nécessité de mettre de l'ordre dans leur statut, il mettra tout en œuvre pour faire reconnaître à sa juste hauteur le travail de l'ensemble des doyens et doyennes de l'école vaudoise.

Représentations du Comité cantonal et du Président de la SPV

Le Président de la SPV représente celle-ci au sein :

- du **Conseil des prestations de psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire (PPLS).**

Le dit Conseil a principalement traité de l'établissement d'un texte de référence sur la *circulation de l'information concernant le suivi des élèves*. Il s'est réuni à ce propos le 22 mai, le 16 juin et le 2 novembre 2006.

Le 27 mars 2007, une séance a été consacrée à l'étude d'un document d'orientation du GIPSE (groupement interprofessionnel des associations de spécialistes à l'école). Dans ce cadre a été distribué, aux membres du Conseil, le document d'août 2001 établi par le GIPSE et la SPV.

Enfin, le Président de la SPV, au titre de sa participation au Conseil des PPLS est désigné depuis fin 2006 au sein de la Commission de référence de la mise en œuvre de la RPT dans le domaine de l'enseignement spécialisé.

Mais, à ce jour, alors que de nombreux groupes de travail sont à l'œuvre au sein du SESAF sur cette question, la Commission de référence (où siègent également Léonard Camposo pour l'AVMES et Bernard Grandjean pour l'AVMD) n'a pas été encore réunie. La première séance est fixée au 1^{er} juin 2007.

- de la **Commission consultative de l'enseignement** (ainsi que, pour la SPV, Jacques-Etienne Rastorfer, Samyr Chajai et Jean-Marc Haller).

La commission n'a été réunie qu'une seule fois durant cette année scolaire. Dans sa séance du 25 septembre 2006, elle a traité du projet fédéral *Harmos* et de la Convention scolaire romande.

De plus, le **Président de la SPV**, au nom de celle-ci, ou comme membre du Comité du SER, a, notamment, participé:

- le 21 juin 2006, à une séance du groupe romand de mise en œuvre PISA et rendu attentif le SER au fait que ne se développe pas, via PISA, une sorte d'évaluation sauvage du travail des enseignant-es ;
- le 29 août 2006, à un forum du SESAF et des PPLS, défendant les places respectives des enseignant-es et des spécialistes dans l'école ;
- aux séances du groupe de travail du SER pour l'élaboration des Assises romandes de l'éducation du 23 septembre 2006 ;
- au séminaire de l'IDHEAP des 14 et 15 septembre 2006, relatif à la comparaison des systèmes éducatifs européens ;
- le 29 septembre 2006, comme débateur, à la Table ronde intitulée *A qui profitent les débats autour de l'école ?*, dans le cadre d'une rencontre de l'AIDEP (association des inspecteurs et directeurs d'écoles primaires de la Suisse romande) ;
- comme orateur, le 28 octobre 2006, à la Journée de l'association suisse des journalistes de langue française, à propos de l'enseignement du français ;
- le 23 novembre 2006, à un débat organisé par le parti socialiste lausannois sur les inégalités à l'école ;
- le 29 novembre 2006, à un débat, à Genève, en sa qualité de président du GT AAM du SER, sur le thème *Education artistique à l'école. Quelle politique ? quelles conséquences sociales ?* ;
- le 9 décembre 2006, à un débat organisé par la Jeunesse socialiste vaudoise relativement à la question de l'école obligatoire et de sa responsabilité dans l'insertion des jeunes ;
- aux séances ordinaires de la Commission pédagogique de la CIIP et, dès 2007, à celles de la Commission romandes des moyens d'enseignement, dans laquelle il représente la Commission pédagogique romande ;
- aux séances de la COMETE (commission des médias et des TIC de la CIIP) et, dans ce cadre, notamment pris une part active à la mise en œuvre de la *Semaine romande des médias* ;

- au groupe de travail de la Direction pédagogique de la DGEO relatif à l'introduction de l'anglais en 5^{ème} et à l'anglais et l'allemand dans les trois divisions pour tous les élèves (C. Sözerman et S. Péclard y représentent les 5-9);
- de mars à mai 2007, au groupe de travail du DFJ relatif à l'établissement du règlement-type des Conseils d'établissement ;

de plus, le président de la SPV

- a animé un atelier dans le cadre de la journée du 5 octobre 2006, organisée à Tolochenaz par l'Institut suisse de formation continue et consacrée au thème de l'orientation/exclusion ;
- a représenté la SPV, le 24 novembre 2006, à la remise des diplômes de la HEP ;
- représenté la SPV, le 31 janvier 2007, à l'AG de la SVMS ;
- a été engagé par la DP de la DGEO dans l'équipe de rédaction des ECR de français de 8^{ème} année ;
- a, en compagnie du Secrétaire général, été entendu, le 30 mars 2007, par un inspecteur du département des infrastructures, dans le cadre de l'établissement de l'agenda 21 cantonal ;
- est intervenu auprès du DFJ afin que la distribution du document romand « enseignement/apprentissage du français en Suisse romande : orientations » fasse l'objet d'un accompagnement à hauteur des enjeux.

Les membres du Comité cantonal de la SPV ont, par ailleurs, suivi les dossiers suivants :

Mireille Brignoli



- a établi pour le Comité cantonal un résumé de lecture du livre de Mme Aries Roessler, *Bilingue à dix ans !*;
- a établi, pour l'AVECin et le Comité de la SPV, un compte-rendu du rapport 26b de la CDIP consacré à l'école enfantine obligatoire et fait de même pour le bulletin d'avril de la CIIP consacré à l'école dès 4 ans ;
- a pris en charge le groupe de travail interne « Charte de la SPV », dans la suite de la résolution déposée par Jacques-Etienne Rastorfer et adoptée par l'AD 2006 de Vallorbe.



Micheline Rieben

- a représenté la SPV à la journée portes ouvertes de la Fondation Renée Delafontaine du 30 septembre 2006 ;
- établi des liens entre le CC SPV et celui de l'AVMP, permettant à cette association de rester au courant des dossiers qui la concernent et de faire remonter ses questions au Comité cantonal ;
- a étudié deux demandes de soutien relatives à des ouvrages de fiction pour la jeunesse ;
- a pris connaissance et établi un compte-rendu pour le Comité cantonal de l'étude de l'URSP intitulée « D'un cycle à l'autre : étude des promotions et des maintiens de début de scolarité ».



Jean-Marc Nicolet

- s'est engagé, dès le mois de février 2007, à fournir ses compétences de journaliste à l'établissement d'une refonte du média de la FSF *Syndicalement Vôtre* et, à ce titre, a participé à 3 séances de travail liées à cette question ;
- accompagne au nom du CC SPV, depuis août 2006, le dossier des fournitures scolaires et de la mesure DEFI 327 qui conduit au remplacement des collègues actuellement en charge par des dépositaires-magasiniers ;
- a représenté la SPV, le 12 septembre 2006, à l'assemblée des Amis du gymnase de Burier ;
- s'est chargé d'établir le compte-rendu de la rencontre du 28 novembre 2006 avec la Cheffe du département ;
- a représenté le Comité cantonal lors de l'assemblée annuelle de l'AAPIV (Association des animateurs primaires en informatique scolaire).



Martial Delacour

- représente la SPV au sein de la Commission consultative de l'institut de formation continue de la HEP et, à ce titre, a participé aux séances du 4 octobre 2006 et du 18 avril 2007 ;
- suit de près le dossier de la formation en TM, en tant que membre du comité de l'AVMTM ;
- est suppléant du Président de la SPV au sein du CoSER ;

- a été proposé comme 2^{ème} vice-président de l'AD du SER, candidature validée par l'AD SER du 2 décembre 2006.

Communication

Majuscules

Le média de la SPV, *Majuscules*, préparé par le Président de la SPV et son Secrétaire général Jean-Marc Haller, a été publié à 5 reprises depuis juin 2006 et a traité des actualités et thèmes suivants :

No 60 (et non 59) Juin - 06 / Annonce et appel à participer aux manifestations des 150 ans de la SPV

No 61 - août 06 / Convention salariale et revalorisation des institut's : appel à la mobilisation pour le 5 octobre ; convention relative au traitement des maîtresses ACT qui ont obtenu d'autres compétences ; engagement de Yves Froidevaux

No 62 - novembre 06 / Nouvelle approche des cotisations ; assurance maladie ; retour sur le 150^e

No 63 - février 07 / Temps d'essai ; sections ; spécial élections cantonales

No 64 - avril 07 / Engagements et contrats

Affichettes

8.06 La SPV fête ses 150 ans

9.06 Manifestation du 5 octobre « Desserrons la ceinture ! » sur la convention salariale

2.07 « Quelle école voulons-nous ? » : Questionnaire de la SPV aux candidats au Conseil d'Etat dans le cadre des élections cantonales

5.07 Forums organisés dans le cadre de l'AD du 6 juin (revalorisation et langues)

Chaque affichette est accompagnée d'un courrier aux correspondants, qui comporte des éléments d'argumentation et de mobilisation.

Site internet www.spv-vd.ch

L'ensemble des adhésions passe par le site. Celui-ci permet, par ailleurs, à très moindres frais, de fournir des informations et de la documentation de manière rapide.

Une version « relookée » du site est proposée dès septembre 2006, date des festivités du 150^e de la SPV.

Enfin, une **liste de diffusion** qui regroupe dorénavant le quasi ensemble des membres, permet de transmettre de la documentation de manière souple et d'agir de manière efficace en cas de mobilisation.

Presse

Toujours très présente dans la presse, la SPV est dorénavant aussi sollicitée par les médias de Suisse alémanique. Son avis est ainsi paru dans *Die Bund*, la *Basler Zeitung* et le *Tages-Anzeiger*.

2006

31 mai	<i>TSR /téléjournal</i> : décision de l'AD sur les langues
1 ^{er} juin	<i>24Heures</i> : retour sur l'AD SPV
2 juin	<i>TSR/journal des régions</i> : le pdt de la SPV en débat sur la politique des langues
7 juin	<i>Le Temps</i> : position de la SPV sur les langues et réponse de Mme Lyon
8 juin	<i>L'Hebdo</i> : apprentissage des langues et position de la SPV par son pdt
14 juin	<i>Le Courrier</i> : le pdt de la SPV se prononce contre le port de l'uniforme à l'école, suite au postulat de la députée Muri-Guirales et consorts
15 juin	Une heure d'antenne de Jean-Marc Nicolet et du pdt de la SPV sur <i>Radio-Blonay</i> à propos de l'enseignement des médias et des TIC à l'école
22 juin	<i>Le Temps</i> : position de la SPV et du SER sur l'apprentissage de l'anglais dès la 5 ^e
14 août	<i>RSR</i> : le pdt de la SPV sur l'uniforme à l'école
18 août	<i>24Heures</i> : le pdt de la SPV réagit à la pose de caméras dans le préau du collège de Lutry
19 août	<i>24Heures</i> : le pdt de la SPV sur l'uniforme à l'école
30 août	<i>24heures</i> : portait du pdt de la SPV et information sur le 150 ^e de la SPV, à la suite de la Conférence de presse du 20 août
30 août	18(!) passages de 7 minutes, en boucle, de Jean-Marc Haller sur <i>TVRL</i> , relativement au 150 ^e

- 5 septembre *24Heures* : le pdt de la SPV s'exprime à propos de la manifestation de la fonction publique vaudoise du 5 octobre
- 9 septembre *TSR/Forums* : le pdt de la SPV, dans la foulée de l'assemblée du 150^e intervient sur le thème : « l'enseignant aujourd'hui... »
- 19 septembre le pdt de la SPV sur *Lausanne FM* et Monique Capt sur la *TSR* s'expriment à propos du cycle initial obligatoire
- 20 septembre Suite à son communiqué de presse du 19 septembre, l'avis de la SPV sur le fait de rendre obligatoire le cycle initial est repris par *24Heures*, *Le Matin Bleu* et *Le Temps*. De plus, Monique Capt, à ce propos, répond aux auditeurs de *Rouge FM* pendant une demi-heure
- 26/27 sept. Position de la SPV relativement à l'affaire des caméras de Lutry dans *24Heures*, la *RSR*, la *TSR*, *Die Bund* et la *Basler Zeitung*
- 27 septembre *Lausanne-Cités* : interview du pdt de la SPV relativement au cycle initial obligatoire
- 3 octobre *24Heures*, le pdt de la SPV à propos des caméras de Lutry
- 4 octobre Le Secrétaire général et le pdt de la SPV à propos des caméras de Lutry, dans *24heures*, *Rouge FM*, *20 minutes*, *Le Matin*, *RSR/Forums*, *TSR/Journal des régions*, *DRS/Journal de midi*
- 5 octobre *Le Courrier* : le pdt de la SPV à propos des caméras de Lutry
- 12 octobre *L'Hebdo* : trilinguisme à l'école ; interventions d'Yves Froidevaux et du pdt de la SPV
- 18 octobre *Le Temps* : avis du pdt de la SPV sur la formation des maîtres genevois
- 27 octobre *24Heures* : le pdt de la SPV estime correct d'interdire la fumée dans les bâtiments scolaires vaudois
- 9 novembre *Tages-Anzeiger* : le pdt de la SPV intervient dans le débat sur la deuxième langue étrangère au primaire dans le cadre de la votation zurichoise du 26 novembre à ce propos

- 15 novembre *Le Matin* : Le pdt de la SPV souligne que le langage de MTV n'aide pas l'école ;
- 17 novembre *Le Temps* : le Secrétaire général relève les dysfonctionnements de directions dans le cadre du débat genevois sur l'instauration de directions d'école
- 24-25-30 nov *Teletexte, Rouge FM, RSR, 24Heures, Le Temps, 20 minutes, Le Matin, Le Matin bleu, Le Courrier, Lausanne Cités* font état de la saisine du TRIPAC par la SPV dans l'affaire des caméras de Lutry
- 29 novembre *24Heures* : le Secrétaire général de la SPV est cité à propos de la remise de la pétition sur la Convention salariale
- 18 décembre *24Heures* : un article évoque les 150 ans de la SPV sans citer les travaux de F. Bertrand
- 18 décembre *Le Matin, 24Heures, Le Matin Bleu, Lausanne FM* : le pdt de la SPV modalise la portée de l'interdiction d'affichage de Che Guevara dans l'établissement de Puidoux-Chexbres

De plus,

Le dossier de *L'Educateur* du 16 juin 2006 a été entièrement consacré au 150^e anniversaire de la SPV.

Et les pages vaudoises du numéro du 10/2006, du 6 octobre, relatent très largement les événements de la fête du 9 septembre.

Le Président de la SPV est responsable des pages vaudoises de *L'Educateur*, dont il assure également depuis maintenant deux ans la rubrique « Télévision »

2007

- 13 janvier *24Heures* : dans le courrier des lecteurs, le pdt de la SPV répond à un édit de Mme Suzette Sandoz qui estime que « tout fout le camp... »
- 16 janvier *TSR/19h:00*: Jean-Marc Nicolet débat des téléphones portables avec M. Bernard Pulver, Chef du département bernois de l'instruction publique
- 24 février *24Heures* : publication de l'encart de la SPV relatif à son site www.ecole-vaudoise.ch
- 6 mars *Rouge FM* : interview du pdt de la SPV sur l'intérêt des blogs politiques dans le cadre des élections vaudoises

- 4 avril *Le Temps* : réaction du pdt de la SPV face aux dysfonctionnements graves d'une classe multiculturelle zurichoise
- 5-6 avril *24Heures* : attentes du pdt de la SPV face au nouveau gouvernement vaudois
- 24 avril *Le Temps, le Courrier, 24 Heures* : font état de mécontentement de la SPV suite à la présentation du projet de loi sur la HEP ;
- 25 avril *RSR/radio public* : le pdt de la SPV débat avec les auditeurs à propos des structures d'accueil et de l'école à journée continue.
- 10 mai *RSR/Grand 8* : le pdt dénonce la volonté argovienne de créer une filière pour superdoués dès 12 ans

Accompagnement des associations de la SPV

Outre l'accompagnement, le suivi et le conseil ordinaires offerts par les permanents aux associations de la SPV, retenons le soutien particulier offert à l'AVMD.

Face à de graves difficultés de cette association et alors que deux seules collègues assuraient la survie de son comité, le 19 juin 2006, les membres de l'AVMD étaient convoqués par le Secrétaire général.

21 membres ont répondu à cette invitation et, en à peine deux heures, le comité de l'AVMD a été recomposé, sous la présidence de Bernard Grandjean.

Depuis, l'AVMD a notamment travaillé à la révision de ses statuts, avec l'appui du Secrétaire général, et a pu rencontrer les responsables du SESAF. Cette association est donc « remise sur ses rails ».

Dans le dossier des collègues maîtresses ACT qui ont obtenu de nouvelles compétences en HEP sans revalorisation salariale, le Président de la SPV a accompagné le comité de l'AVMACT dans la démarche qui a conduit à la signature d'une convention spécifique entre la SPV et la DGEO à ce propos.

Depuis, cette convention, signée le 6 juillet 2006, certes boiteuse, mais au moins existante, a été attaquée au Tribunal des

prud'hommes de l'administration cantonal (TRIPAC) par le syndicat SUD.

Bizarre alors d'être cités comme témoin et de devoir répondre, le 28 mars 2007, tant aux questions de SUD qu'à celles de la DGEO. A ce jour, la détermination du TRIPAC n'est pas connue.

De même, le Comité cantonal s'est fortement impliqué dans la recherche d'une nouvelle et plus solide solution pour la formation des futur-es enseignant-es en ACM/ACT et TM (rencontre avec la Cheffe du département le 21 décembre 2006 et avec le service employeur et la HEP-VD le 8 janvier 2007). Il a travaillé dans ce cadre en pleine harmonie et bonne intelligence avec l'AVMTM et l'AVMACT.

Enfin, dans le cadre de l'établissement de leurs nouveaux statuts et de leur mise en conformité avec ceux de la SPV, l'AVEPS et la SVASPRYJAD ont reçu l'appui du Secrétaire général.

Actions syndicales spécifiques et défense de la profession

Formation des enseignant-es / HEP-VD

Alors que la SPV a largement soutenu la pétition du SER dite « Pour une formation initiale des enseignant-es qui ait du souffle », en recueillant 1499 signatures, l'avant-projet de Loi sur la « nouvelle HEP vaudoise » a été mis en consultation à l'automne 2006. La SPV y a apporté une importante contribution et a été entendue, le 28 septembre, par la Cheffe du DFJ.

Lors de cette consultation et de ce « hearing », le Comité de la SPV, dans la continuité des positions du SER, a défendu, notamment, 3 axes forts : l'entrée dans les études par la maturité gymnasiale, le niveau master pour l'ensemble des enseignant-es de l'école obligatoire et le rattachement exclusif des praticiens-formateurs à la HEP.

Au final, aucun de ces trois points ne figure dans le projet de Loi actuellement soumis aux député-es vaudois-es. C'est donc de manière relativement courroucée que le Comité cantonal s'est exprimé, le 23 avril 2007, quand a été rendu public le projet de Loi. Et c'est toujours dans la défense des grandes options de la SPV, et

dans le sens de sa réponse à la consultation déposée en septembre 2006, qu'il agit et agira auprès des député-es et des commissaires du Grand Conseil concernés.

Une rencontre relative à la formation en *économie familiale* s'est déroulée le 7 juin 2006, qui réunissait des représentant-es de la SPV, de la HEP-VD et des services employeurs. Elle a fait le point et évoqué les possibilités de développer une formation à cet endroit dans la HEP-VD.

Une année plus tard, à fin mai 2007, rien n'a bougé du côté de l'employeur. Il apparaît que la HEP, de manière autonome, risque bien de s'orienter vers la proposition d'un plan de formation complémentaire en cette discipline. L'autonomie de la HEP-VD contenue dans la nouvelle Loi sur l'établissement vaudois de formation des maîtres doit le lui permettre.

En ce qui concerne les formations en ACT/ACM et TM, ce n'est qu'après que la SPV eut évoqué l'enlisement de cette formation, d'abord le 28 novembre, puis le 21 décembre 2006 avec Mme la Cheffe du Département et le 8 janvier 2007 avec le service employeur et les cadres de la HEP que, le 18 avril 2007, soit 4 mois plus tard, deux nouvelles décisions provisoires du DFJ autorisent à nouveau cette formation, tant aux généralistes qu'aux collègues du secondaire I.

La question salariale de ces futur-es certifié-es reste pourtant entière. Le comité de la SPV, en lien avec les associations concernées, y reviendra lors des négociations SYSREM à venir.

Mandat professionnel / Cahier des charges de l'enseignant généraliste

Conformément à ce qui avait été annoncé par Mme Anne-Catherine Lyon lors de son intervention de l'AD du 150^e, une proposition de « mandat professionnel de l'enseignant généraliste -2 à +6 » est parvenue à la SPV au début septembre 2006.

Après étude, le Comité cantonal a jugé ce document insuffisant et a transmis ses observations au DFJ par voie de courrier, le 5 décembre 2006, en exigeant notamment une rencontre permettant de recadrer les travaux.

Depuis, rien n'a bougé.

Le Comité cantonal, porteur d'une détermination à ce propos, exposée dans son « programme quadriennal 2003-2007 », aura à cœur de reprendre rapidement la main sur ce dossier.

DEFI / Avenir des dépositaires des fournitures scolaires

Dès qu'elle fut connue, la SPV est intervenue relativement à la mesure DEFI 2007 numérotée 327 proposant la création d'une fonction de dépositaire des fournitures scolaires. D'abord par un courrier aux services employeurs et à la CADEV, le 6 juillet 2006.

Puis, le 21 septembre 2006, le Comité cantonal a été reçu, par MM Fathey et Croisier, responsables respectifs de la CADEV et de son secteur fournitures scolaires.

Le 24 octobre, en compagnie de Jacques Nicolas, très engagé dans ce dossier, le président de la SPV a rencontré M. Pierre Kolly, directeur adjoint RH à la DGEO, et essayé de trouver des solutions les moins dommageables possible.

Le 8 novembre, Mireille Brignoli et Jean-Marc Nicolet ont assisté à une assemblée des dépositaires.

Dorénavant, et depuis le 7 mars 2007, date d'une nouvelle réunion des dépositaires, Jacques Nicolas et Jean-Marc Nicolet accompagnent ce dossier pour la SPV, dans le sens de la défense des prestations aux collègues et de celle des dépositaires actuellement en place, de manière à ce que chacun puisse être respecté dans ce qu'il a donné jusqu'ici et dans son « retour à l'enseignement ».

Mme la Cheffe du département a été saisie de ce dossier et une entrevue entre elle-même et les dépositaires devrait avoir lieu dans un bref délai.

Reclassification de la fonction d'instituteur / maître généraliste et chantier DECFO-SYSREM

On se rappelle l'assemblée déterminée de la SPV de Renens, le 5 avril 2006, qui avait donné mandat au Comité cantonal de mettre tout en œuvre pour faire aboutir la reclassification des enseignant-es généralistes dans le plus bref délai et à meilleure hauteur possible.

Comme on l'a vu plus haut (rubrique FSF), les aspects techniques du dossier DECFO ont été présentés aux représentant-es des as-

sociations et syndicats entre juin et septembre 2006, lors de 5 séances de deux heures chacune.

Dans ce cadre, au mois de juin 2006, une note a été transmise à Mme Lyon à propos de la dimension relationnelle avec les parents qui ne semble pas prise en compte par la méthode d'étude des fonction dans la composante « collaboration » de la profession d'enseignant.

En conférence de presse, le 28 octobre 2006, le ministre des finances vaudois Pascal Broulis affirmait publiquement que la mise en vigueur d'une nouvelle grille salariale devait intervenir en janvier 2008, que l'opération devrait coûter quelques dizaines de millions et que les négociations devaient commencer au début 2007.

Lors de la rencontre du 28 novembre entre le Comité cantonal et Mme la Cheffe du département et ses services, il a été clairement signifié que, dans la foulée des déterminations de l'assemblée du 5 avril 2006, « il n'y aurait pas de rentrée en janvier 2008 s'il n'y avait pas de revalorisation ».

Enfin, pendant la campagne pour l'élection au Conseil d'Etat de ce début de printemps 2007, et en particulier dans les réponses au questionnaire de la SPV aux candidats, chacun a reconnu que les généralistes devraient être revalorisés.

Aujourd'hui, aucune négociation politique n'a eu lieu. Elle devrait débuter fin mai.

Ce dossier, alors que les perspectives financières de l'Etat de Vaud sont plus riantes, semble donc être sur un chemin plus ouvert.

Pourtant, il doit être traité avec toute la prudence requise. Des arbitrages devront être trouvés à l'interne de la SPV, puis au sein de la FSF et, il faut l'espérer avec SUD et le SSP.

En tout état de cause, le Comité cantonal est dorénavant saisi du mot d'ordre d'avril 2006 : 35 ans, ça suffit ! Il mettra donc tout en œuvre pour aboutir.

Caméras de surveillance / TRIPAC

Face aux remous générés par la pose de caméras de surveillance au collège du *Grand-Pont* à Lutry, le Comité cantonal de la SPV a rencontré, le 3 octobre 2006, les collègues concernés, accompa-

gné en la circonstance par Mme Béatrice Métraux, secrétaire générale de la FSF et juriste.

Estimant que la personnalité des enseignant-es était lésée et que l'Etat n'avait pas entrepris les démarches suffisantes pour en assurer la protection, le Comité a tout tenté pour que des collègues interviennent auprès de la justice civile.

Mais, face au recul des personnes disposées à s'engager dans cette démarche, il a finalement saisi, avec la FSF, le Tribunal des prud'hommes de l'administration (TRIPAC), le 23 novembre 2006.

Le Comité cantonal a désiré que cette position soit néanmoins validée par les membres de l'AD, ce qui fut fait, par courrier, à fin janvier 2007. Ainsi sur 150 délégué-es, 111 ont soutenu la position du Comité contre 6 qui s'y sont opposés, le reste se répartissant entre les abstentions et les non-réponses.

Le Président de la SPV et la Secrétaire générale de la FSF ont d'autre part travaillé avec Alexandre Fluckiger, professeur à l'université de Genève et spécialiste reconnu de la question de vidéosurveillance. Ce dernier a accepté d'être cité comme témoin au procès SPV/FSF-Etat de Vaud.

Deux séances du TRIPAC ont eu lieu, le 5 février et le 3 avril 2007. Lors de ces deux audiences, l'Etat a, dans un premier temps, décliné la compétence du Tribunal. Il n'a pas eu gain de cause. Dans un deuxième temps, l'Etat a demandé au TRIPAC de se prononcer sur la question des rapports Etat-Communes avant de se prononcer au fond sur la vidéosurveillance.

C'est sur cette question qu'aura lieu la troisième audience, le 20 juin prochain.

Durant l'année scolaire écoulée, le Comité cantonal a, par ailleurs et notamment¹ :

- conformément aux décisions budgétaires de l'AD 2006, accordé, par décision du 1er juin 2006, l'engagement de prestations « en nature » et la somme de 5000.- à la recherche soutenue par le fonds suisse DORE, menée par M.Georges

¹ Le Comité cantonal est bien conscient que chacun des points rapidement énoncés ci-dessous mériterait à lui seul un chapitre du présent rapport d'activités. C'est par souci d'économie qu'ils ne sont qu'évoqués.

Hoefflin sur les capacités lectrices (*Utilisation de la morphologie à l'écrit et conscience morphologique chez des élèves tout venants, faibles compreneurs et dyslexiques*), et suivi les premières avancées des travaux liés à cette recherche ;

- conformément également aux orientations de l'AD 2006, validé, le 28 juin 2006, l'engagement d'Yves Froidevaux, en qualité d'adjoint au secrétaire adjoint ;
- rencontré, le 3 juillet 2006 et le 9 février 2007, les étudiants de la HEP. Le Comité, le Président et le SG y ont présenté les grandes orientations de la SPV.

Il s'agit maintenant de reconstruire quelque chose de plus solide en termes de recrutement à la sortie des études. Les contacts cordiaux avec la direction de la HEP et son président M. Jacques Thiébaud offrent de bonnes perspectives ;

- établi - enfin - un document de cadrage relatif aux subsides alloués aux établissements. Les bons contacts avec Mme Bossuat, directrice adjointe en charge des finances à la DGEO, ont facilité cette publication ;
- établi et publié, le 22 juin 2006, sa réponse à la consultation du DFJ sur le projet *HARMOS* et la *Convention scolaire romande* ;
- établi, en lien avec l'AVECin, la réponse de la SPV à la consultation sur les articles de la Loi scolaire modifiés de manière à rendre le Cycle initial obligatoire ;
- établi, en lien avec la Conférence des présidents, la réponse de la SPV à la consultation du DFJ (dans le cadre de la CDIP) sur l'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée ;
- adopté, grâce au travail d'Yves Froidevaux, la nouvelle version des statuts de la SPV ;
- mis au point et publié un dépliant « publicitaire », destiné aux futurs membres, qui présente de manière succincte la SPV et ses axes de travail ;
- décidé, dans sa séance du 7 septembre, d'engager la SPV comme membre collectif de l'Association du gymnase de Burier, destinée à venir en aide à des gymnasien-nes en difficulté personnelle ;

- rencontré, le 14 septembre 2006, Mme Eugénie Sayad, cheffe de l'Office de psychologie scolaire, pour débattre des enjeux autour de la présence des spécialistes dans l'école et le cadre à venir dans le désengagement de l'Etat fédéral lié à la RPT ;
- répondu, le 5 octobre 2006, à un questionnaire de Jeunesse et Economie relatif à la perception du monde de l'économie par les enseignant-es ;
- rencontré, le 2 novembre 2006, M. Fabrice Bertrand, dans le cadre de sa demande d'accès aux archives de la SPV, dans la visée de son travail de thèse sur la SPV ;
- répondu, le 22 janvier 2007, à une proposition du DFJ d'établir un rapport d'évaluation du temps d'essai, en refusant le document proposé, jugeant sa grande ambiguïté et militant pour reprendre l'article 108 du règlement de la Loi scolaire relatif au temps d'essai dans l'enseignement ;
- soutenu, en février 2007, une pétition du POP de Renens qui demande la professionnalisation des tutelles et curatelles, le Comité étant régulièrement interpellé par des collègues concerné-es par cette question ;
- suivi l'établissement d'une résolution de l'inter-syndicale des praticiens-formateurs dans la perspective de son assemblée générale du 9 mai ;
- développé à nouveau des contacts avec le Conseil de Fondation Jeunesse SPV (mimosa du bonheur).

Enfin,

- Une séance de travail d'une journée a réuni le Comité cantonal le 23 août 2006.
- Le Comité cantonal a reçu, le 14 décembre, pour une interview, l'ancien président de la SPV et candidat au Conseil d'Etat Philippe Martinet.
- Le Comité cantonal s'est évidemment, en lien avec le Comité d'organisation, fortement engagé dans l'organisation et la tenue des festivités du 150^e anniversaire de la SPV.
- Les membres du Comité cantonal ont participé à toutes les assemblées de délégués de la FSF et du SER.

Comité cantonal de la SPV, mai 2007

Conférence des présidents



Monique Capt
*Présidente de la
Conférence
des présidents*

Les président-es des dix associations de la SPV se retrouvent régulièrement aux Allinges en présence du Président de la SPV et du Secrétaire général.

Lors des six réunions de l'année écoulée, la Conférence des présidents a débattu des divers dossiers en cours et mené une réflexion sur les consultations lancées par les autorités scolaires.

Elle a donné son avis sur :

- l'avant-projet de loi HEP ;
- le projet d'accord intercantonal dans le domaine de l'enseignement spécialisé ;
- l'avant-projet de modification de la Loi scolaire concernant le Cin obligatoire ;
- la consultation sur *Harmos* et la *convention scolaire romande*.

De plus elle a :

- approuvé le refus d'entrée en matière du Comité cantonal de la SPV sur le projet de « mandat de l'enseignant généraliste -2 +6 ».

Les président-es ont salué et remercié la SPV pour la magnifique fête du 150^e tout en regrettant la part congrue qui leur a été laissée dans son organisation.

Le projet d'intégration voulu par le DFJ préoccupe fortement les président-es de toutes les associations. La réflexion, reprise par les comités, a abouti à la résolution présentée le 6 juin à l'AD.

Et puis, les président-es « viennent aux nouvelles » ! Pétitions, manifestations, négociations, classification des fonctions, Caisse de pensions, formation, élections, cotisations... on nous dit tout !

Et ils « donnent des nouvelles » !

Le Cin obligatoire et le statut des enseignant-es, les épreuves cantonales de référence, l'aide à la recherche de places d'apprentissage, la formation des enseignant-es ACM-ACT, une exposition de travaux manuels, la suppression d'heures de gym, la formation des enseignant-es d'accueil, l'inquiétude des enseignant-es spécialisé-es ou de classe D, la préparation d'un CD par des rythmiciennes... problématiques qui créent des liens entre les associations !

Enfin, lorsque la séance est terminée, il y a parfois quelques président-es qui restent et, autour d'un petit verre, refont l'école et le monde...

COM 150

Comité d'organisation des 150 ans de la SPV



Isabelle Berney-Monnier

*Présidente du
COM 150*

L'année 2006 a été particulière pour la SPV puisque notre Société fêtait son 150^e anniversaire.

Concocté pendant plus de deux ans par une équipe hors normes (Claudine Bonzon, Monique Capt, Simone Leresche, Bernard Durrer, Jean-Marc Haller, Georges-André Leresche et la soussignée), le programme des festivités a été haut en couleur.

Petit résumé des événements, pour ceux qui auraient manqué le début...

Tout a commencé au cinéma City Pully où le comité d'organisation avait mis sur pied une semaine intitulée "histoireS d'écoleS" avec le concours de trois cinéphiles passionnés Suzanne Déglon Scholer, Pierre Carrel et Raymond P. Scholer.

Le Forum de l'Hôtel de Ville de Lausanne a vécu deux semaines au rythme de la SPV, avec une exposition retraçant les 150 ans de notre vénérable société, mise en formes et en couleurs par Dominique Tcherdine. A cette occasion, nous avons eu le plaisir de présenter l'ouvrage historique "1856-2006 - La Société pédagogique vaudoise, Histoire & Perspectives" rédigé par Josiane Thévoz, Fabrice Bertrand, Jacques Daniélou et Jean-Marc Haller.

C'est dans les locaux de l'Université de Lausanne que les officialités se sont déroulées. A commencer par la soirée "de gala" où une palette variée d'invités emmenés par Lova Golovchiner a pu découvrir une exposition d'artistes "maison" et échanger leurs différents souvenirs liés à la vie de la SPV.

Le lendemain a été une journée exceptionnelle puisque, pour la première fois de son histoire, la SPV réunissait ses dix associations en dix assemblées générales suivies d'une grande assemblée des assemblées réunissant plus de trois cents collègues.

La soirée qui a suivi, bien que moins fréquentée qu'on aurait pu le souhaiter, restera gravée longtemps dans l'esprit des personnes présentes qui ont pu se délecter des paroles douces amères d'un Michel Bühler très en forme et d'un groupe de jeunes musiciens très prometteurs. La soirée s'est prolongée jusque tard dans la nuit grâce aux talents conjugués du groupe *Les Fourmis rouges* et de danseurs hors pairs.

Il convient de remercier toutes celles et ceux qui ont oeuvré pour que chaque événement puisse avoir lieu.

Pour les visuels, il est possible de se replonger dans les festivités en image en commandant le CD des 150 ans auprès du secrétariat de la SPV. Quant à ceux qui ne l'auraient pas encore en leur possession, l'ouvrage historique est en vente à la même adresse ou aux Editions LEP.



150^e ANNIVERSAIRE DE LA SPV



*Numéro spécial de l'Educateur
consacré aux 150 ans de la SPV*

Associations professionnelles

AVECIN

Association vaudoise des enseignant-es du cycle initial



Monique Capt
Présidente

Une résolution

L'Assemblée générale du 9 septembre 2006 et la votation à **l'unanimité** d'une résolution demandant «un statut à temps complet pour les enseignant-es travaillant au Cin, même si cela modifie leur temps présence en classe» a conclu une année de travail intense pour le comité de l'AVECin. Cette résolution, nécessaire à l'heure où l'école enfantine va devenir obligatoire et sera tenue par des maître-sses généralistes, nous lie définitivement aux enseignant-es du primaire et à leur combat pour la revalorisation salariale de cette fonction...

Des consultations

a) L'avant-projet de révision de la loi scolaire : l'école enfantine obligatoire

L'AVECin a largement participé à l'élaboration des réponses données par la SPV et défendant une école enfantine :

- qui se déroule sur deux ans ;
- dont les élèves ont quatre ans révolus au 30 juin (suppression de l'avancement et du retardement) ;
- dont les objectifs sont précisés dans un plan d'étude spécifique à ces années d'enseignement ;
- dont les objectifs sont traduits en forme de visées qui font l'objet d'une évaluation formative, uniquement.

Au travers de la SPV, elle a demandé

- à être associée à l'écriture des articles modifiés du règlement;
- l'ouverture d'une négociation sur le statut des enseignant-es généralistes du Cin.

b) L'avant-projet sur la HEP-VD 2

L'AVECin a contribué à la réponse de la SPV. Elle attend de la nouvelle institution la mise en place de cours où les compétences

et les connaissances nécessaires à l'enseignement aux jeunes élèves soient prises en compte.

c) Le projet d'Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée

L'AVECin a réfléchi au concept d'intégration de « tous » les élèves dans le cursus normal. Le concept ne peut se défendre qu'au travers d'une véritable collaboration entre enseignant-es généralistes et enseignant-es spécialisé-es. Elle affirme, qu'à ce jour, les conditions de prise en charge des élèves intégrés et l'aide apportée aux enseignant-es n'est pas suffisante. Elle a participé à l'élaboration de la résolution sur l'intégration présentée le 6 juin 2007 aux délégué-es SPV.

L'AVECin attend :

- la mise en consultation du plan d'étude spécifique au Cin;
- la modification de la Loi scolaire pour le Cin obligatoire;
- l'élaboration d'un règlement découlant de la loi précitée;
- un projet de statut pour les enseignant-es généralistes travaillant au Cin.

Un cadre « Cin » à la DGEO

A l'heure où le cycle initial va devenir obligatoire, l'AVECin ne pourrait que se réjouir de voir une personne ayant des compétences particulières dans l'enseignement aux jeunes élèves rejoindre la DGEO. Une demande formelle devrait être faite dans ce sens.

Les problématiques du Cin et qui occupent le comité

Une petite enquête sur les moyens financiers donnés aux enseignant-es Cin (différents selon les Etablissements)... et le foisonnement des manières de faire !

Plusieurs réactions d'enseignant-es dont des élèves (avancés !) arrivent à l'école avec des couches sur eux et d'autres dans le sac pour pouvoir être changés au cas où...

Le comité et son avenir

Les membres actuels ont, pour la plupart, pris leur fonction au même moment... et ils ne sont pas inépuisables... ! Dans un souci de continuité et au vu des dossiers déterminants en cours, le

comité tente de préparer son avenir en échelonnant les départs et l'accueil de futurs membres. Afin de permettre à tout un chacun (et chacune !) de pouvoir postuler à la fonction de membre du comité et de maintenir une représentation des diverses régions du canton, il a été décidé de faire paraître une annonce dans l'Educateur.

Il est important de préciser que l'ambiance est toujours aussi agréable bien que le rythme de travail soit soutenu ! Je remercie par ces lignes l'engagement de toutes et tous ainsi que les permanents de la SPV dont le concours nous est toujours nécessaire.



Comité AVECIN:

Nathalie Katz-Lachavanne

Monique Capt, présidente

Florence Vallon, caissière

Dominique Blanc

Mireille Brignoli

Christian Carrard

Christiane Regli, secrétaire (absente)

AVMP

Association vaudoise des maîtres et maîtresses de classes primaires

Transition



Alice Conod,
Présidente

Après sept années de bons et loyaux services, Yves Froidevaux a décidé de quitter la présidence afin de se consacrer à d'autres projets. Nous le remercions ici une fois encore pour tout le travail effectué durant ces années. Secrétaire au comité depuis 6 ans, Alice Conod a repris la présidence et c'est donc une année de transition que nous présentons ici.

Les premières séances du nouveau comité ont été consacrées à redéfinir la mission de l'AVMP ainsi qu'à trouver nos marques et une nouvelle façon de fonctionner.

Evaluation et ECR

Lors de l'assemblée générale du 10 mai 2006, Serge Martin, responsable d'unité à la DGEO, est venu répondre aux questions et remarques concernant les ECR.

Un peu moins d'une année après, nous l'avons rencontré, ainsi que Mme Sylvie Winkler, collaboratrice pédagogique à la DGEO, afin de faire le point et assurer un suivi. Nous avons également fait part de nos remarques concernant l'évaluation au CYP.

Intégration

Le comité a été consulté sur le "Cadre national pour le domaine de la pédagogie spécialisée". Avec la modification de la Loi sur l'AI, beaucoup de changements vont se produire.

L'AVMP est favorable à l'intégration dès lors que les moyens sont donnés pour que celle-ci se passe de façon positive pour les élèves et pour l'enseignant-e. A nous de veiller que ces moyens nous soient offerts et de signaler les situations difficiles avant qu'elles ne dégénèrent.

150 ans de la SPV

Une fois n'est pas coutume, l'AVMP a eu une deuxième assemblée générale lors de la grande fête des 150 ans de la SPV. Pas d'opérations statutaires à l'ordre du jour, mais deux interventions "côté pédagogique". Ainsi, Madame Durrer, cheffe du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes, est venue nous présenter, en avant-première, le matériel "S'ouvrir à l'égalité" et par la même occasion nous faire réfléchir sur l'égalité telle qu'elle se vit aujourd'hui. Madame Philipona, infirmière responsable de la prévention au sein de la Ligue vaudoise contre le cancer, nous a quant à elle présenté le jeu EKIPOD, façon ludique d'aborder diverses préventions avec les élèves.

Revalorisation salariale

Nous avons soutenu le comité SPV lors de son appel à manifester en octobre dernier. Et soutiendrons ses actions dans ce but.

La recherche

Le budget "action pédagogique" a servi cette année à octroyer des fonds pour la recherche menée par George Hoefflin sur "*Les trai-*

tements orthographique et morphologique chez des élèves avec et sans difficultés d'acquisition du langage". Notre présidente s'est rendue en janvier à la première rencontre de l'équipe de recherche.

Responsabilité et sécurité

Le comité a suivi le dossier et apporté son soutien à un groupe d'enseignantes inquiètes au sujet de la sécurité lors des cours de natation. Cela a donné lieu à de nombreuses questions quant à nos responsabilités. Nous nous sommes donc penchés sur le nouveau "*Guide des mesures de sécurité*" que nous trouvons adéquat. Les réponses données par les autorités cantonales et communales à ce groupe nous ont paru plutôt rassurantes.

Informations

Le journal PRIM est paru 4 fois, comme à son habitude, cette année. Côté internet, le nouveau comité l'a un peu négligé en début d'année scolaire, mais c'est reparti dès février avec le retour de lettres d'information électroniques.

Mandat de l'enseignant généraliste

Nous avons été consultés sur l'avant-projet du "*Mandat de l'enseignement généraliste -2 +6*". Beaucoup de points étant à revoir, la SPV a décidé de ne pas entrer en matière sur le texte proposé et garde les consultations des associations en réserve. Affaire à suivre...

Comité AVMP

Alice Conod, présidente

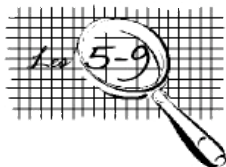
Christiane Ballif, caissière

Micheline Rieben, secrétaire

Noémie Prod'hom

Les “5-9”

*Association vaudoise des maîtres et maîtresses du CYT,
VSO et VSG*



Un comité réduit

Depuis 2004, le Comité ne compte que 5 membres alors que les statuts en prévoient 9 au minimum. Ils se répartissent les tâches, mais manquent de temps pour répondre à toutes les sollicitations et pour mener les réflexions qu'on pourrait atteindre d'un comité. Chacun remplit son mandat au mieux, mais il manque une personnalité, un-e président-e, qui dynamiserait le groupe, il faut du sang neuf au comité !

Une seule représentante du CYT, est-ce le signe que les « 5-9 » vont se transformer en « 7-9 » en perdant tous leurs membres qui enseignent en 5-6 avec l'éventuelle primarisation du CYT ?

11 séances de comité...

- pour écrire à Mme Cilette Cretton suite à un article paru dans *24 Heures* en août, à propos des résultats au certificat, sur demande de l'AG, et pour préparer une entrevue avec une délégation de la Direction pédagogique. Le sujet principal: les ECR de 8^e demandées par notre association, qui auront l'avantage de repérer les difficultés particulières et de permettre un meilleur accompagnement des élèves jusqu'au certificat, en obtenant éventuellement des moyens, hors enveloppe ;
- pour rédiger 2 numéros de « Balises » ;
- pour créer - enfin - le site internet de l'association, en collaboration avec un webmaster ; il reste encore du travail ;
- pour adopter le logo des « 5-9 » ;
- pour répondre aux collègues qui nous interpellent, spécialement à propos de la disparition du maître semi-généraliste ;
- pour préparer la résolution contre toute libéralisation de la consommation de cannabis présentée lors de l'AD SPV du 31 mai et acceptée par celle-ci ;
- pour préparer une réponse à la consultation du DFJ sur la HEP2 ;
- pour préparer les conférences des président-es SPV, les séances de travail organisées par la SPV ;

- pour discuter, au sein du comité, des attaques de la presse et du politique envers les élèves de VSO et décider de ne pas en rajouter une couche en envoyant des courriers de lecteurs, ce que certains collègues auraient souhaité ;
- pour préparer l'AG dans le cadre des 150 ans de la SPV, notamment « le mur de nos préoccupations » et les chantiers en cours ;
- pour répondre à la sollicitation de différents organismes de prévention ;
- pour débattre des moyens de mathématiques, d'Educanet ;
- et pour partager d'agréables moments de convivialité.

Transition école-métiers

En octobre, le comité a participé à une journée de réflexion avec des formateurs patronaux, à l'Ecole de la construction de Tolochenaz. Il a été relevé que l'âge d'entrée en apprentissage est en moyenne de 18 ans et que plus les jeunes sont doués, plus ils peuvent retarder leur choix professionnel, ce qui inquiète les enseignants de VSO et de VSG.

Groupe de travail « Langues »

2 membres des « 5-9 » participent, aux côtés de Jacques Daniélou, au groupe de travail mis sur pied par le Département. Dans un premier temps, le groupe étudie la généralisation de l'allemand du CYT jusqu'en fin de scolarité et de l'anglais pour tous les élèves dès la 7^e année. Cela nécessite une modification de l'horaire des VSO.

Dans un deuxième temps, un véritable enseignement de l'allemand devrait démarrer au CYP2 et de l'anglais dès le début du CYT, pour tous !

Cuisine

Une représentante du comité a participé à une séance qui réunissait la DGEO, la HEP, la commission de cuisine à propos de l'enseignement de cette branche.

Les « 5-9 » n'ont pas réussi à imposer le maintien des 4 périodes d'enseignement de cuisine, décision politique, prise dans le cadre des mesures DEFI.

Approche du monde professionnel

2 membres du comité ont assisté à une après-midi d'information, suite à la modification du PEV, sur l'approche du monde professionnel.

De grands chantiers nous attendent :

- l'éventuelle filière unique en 7-9 ;
- la primarisation du CYT ;
- l'enseignement des langues ;
- et, comme toujours, les disparités entre brevetés, diplômés HEP et licenciés.



Comité des "5-9"

Claire-Madeleine Ney

Pierre-Henri Jost

Christine Sözerman

Brigitte Klameth

Jean-Luc Magnenat (absent)

SVASPRYJAD

Section vaudoise de l'association suisse des professeurs de rythmique Jaques-Dalcroze



Magali Ibram
Présidente

Le principal travail jusqu'à l'été fut de trouver des collègues pour renouveler le comité. Nous voici donc, trois nouveaux sur quatre. Chose notable : il y a un rythmicien parmi nous. Comme ils ne sont que deux dans toute l'association, on peut dire que les hommes sont fort bien représentés au comité !

Qui dit jeunesse et renouvellement, dit aussi grand besoin de se familiariser avec les nouvelles tâches, rencontrer les personnes concernées par notre association, apprendre à travailler ensemble (l'ambiance est, je dois le souligner, très détendue et sympathique !) et prendre connaissance des dossiers en cours.

Rien de tel que d'avoir une responsabilité pour trouver, tout à

coup, que tout ceci est important et pour ne plus pouvoir s'imaginer ignorant et vivant dans notre petite bulle comme il y a si peu de temps encore !

Bref, une fois cette belle fête du 150^e anniversaire de la SPV passée, il a fallu vraiment commencer :

Karen, notre caissière, compte et recompte avec application.

Hélène, seule expérimentée au sein du comité et toujours pleine d'entrain, se lance dans l'aventure du secrétariat, tout en s'occupant de la mise sur pied des cours de formation continue qui ont lieu dans la belle salle de rythmique de la HEP.

Valéry, quant à lui, gère les procès-verbaux du comité et teste, avec d'autres, le nouveau Plan d'Etude de la Rythmique (PER).

Et la soussignée commence à mieux comprendre les rôles de chacun au sein des différentes autorités et assemblées auxquelles elle participe.

C'est avec beaucoup de plaisir que j'écris ces quelques lignes car j'ai, pour mon premier rapport annuel, de bonnes et importantes nouvelles à communiquer :

- Le Plan d'Etude de la Rythmique au CIN (PER) est en phase finale! Il reste à le présenter aux différentes autorités compétentes et il devrait être opérationnel dès août 2007.
- Le renouvellement des statuts de la SVASPRYJAD est en bonne voie. Nous avons finalisé le premier projet que nous présenterons à nos membres lors de notre assemblée automnale, après avoir obtenu, nous l'espérons, le feu vert des responsables SPV.
- Profitant de l'élan insufflé au Cin, notamment par le fait qu'il devienne obligatoire, le comité a réfléchi à la meilleure manière de prendre le train en route et nous formulons, cette année, une résolution qui sera présentée à l'AD SPV.

Même si, suite aux changements de statuts, quelques rythmicien-nes n'ont pas souhaité renouveler leur affiliation à notre association, le comité espère que cette collaboration renforcée avec la SPV donnera des résultats à la hauteur des attentes des membres de la SVASPRYJAD.



Comité de la SVASPRYJAD

Magali Ibram

Karen Bernoulli

Valéry Michel

Hélène Aubert

AVMTM

Association vaudoise des maîtres et maîtresses de travaux manuels



***Bertrand
Raboud
Président***

8 mois se sont écoulés depuis notre dernière AG qui se déroulait dans le cadre des festivités du 150^e de la SPV, à Dorigny, début septembre. Votre président a eu la grande chance de bénéficier, en ce début d'année scolaire, d'un congé sabbatique voué à la sculpture, à une action d'humanitaire au Brésil et... à l'AVMTM !

A part nos 4 séances de comité, nous avons été passablement (pré)occupés par la mise en place de la nouvelle ... et future formation ... toujours en perpétuelle mutation aux vues de la HEP 2. Nous saluons l'effort fourni par les collègues qui ont accepté de jouer "les cobayes" et qui vivent ces divers ajustements, parfois un peu contraignants, mais oh combien nécessaires à la reconnaissance de leur future certification de maître de TM. Un grand MERCI à vous toutes et tous et ... continuez à jouer le jeu !

2 rencontres-échanges entre les associations professionnelles AVMACT, SVTM, AVMTM et l'Institut de formation continue ont eu lieu, à la HEP. Il convient de rappeler que plusieurs maîtres de TM participent à la conception des examens des modules techniques. Merci à Mme Sylviane Tinembart pour sa clairvoyance et sa détermination dans le suivi de ce dossier. Merci pour la bonne collaboration qui règne avec le pool de formation. Nous avons clairement signifié à la HEP notre désir d'être main-

tenant également associés à la décision quant aux contenus des divers modules. Promesse nous a été faite ... nous attendons la convocation.

2 séances se sont déroulées avec la SVTM dont une rencontre à Ecublens, avec les étudiants de la HEP suivant ou ayant suivi la filière TM-ACM-ACT. Rencontre qui nous a permis d'être à l'écoute et de prendre en compte le vécu de ces étudiants.

Le 7 décembre, le Comité de la SPV recevait les comités de l'AVMACT et de l'AVMTM. Au menu, 2 sujets urgents :

a) l'ouverture de l'accès à la formation aux généralistes ; et dans ce cadre :

- une nouvelle lettre de la SPV à Mme la Cheffe du DFJ ;
- une séance le 21 décembre avec Mme Lyon, la DGEO, la HEP, la SPV, l'AVMACT et l'AVMTM ;
- une deuxième séance le 8 janvier avec les mêmes partenaires ;
- quelques téléphones du Président de la SPV plus une grimpe au Château ;
- 2 nouvelles décisions provisoires de la cheffe, N° 105 et 106, qui remplacent les décisions provisoires N° 88 et 89... pour enfin obtenir ce que nous demandions déjà en 2004.

b) la gestion des finances dans les établissements, et dans ce cadre :

- une entrevue avec Mme Christine Bossuat, la SPV, les associations et la Commission de branche ;
- une instruction pour les avances et le remboursement des factures 2006 du DAF aux directions d'établissement, dans un courriel daté du 13 décembre ;
- un document sur le site de la SPV, validé par la direction financière (DAF) de la DGEO.

A noter encore notre présence aux 6 conférences des présidents de la SPV et aux deux AD du SER de décembre et avril. Un tout grand MERCI au comité de la SPV, à son secrétariat général et à son Président pour sa précieuse aide et son fidèle soutien.

Le chantier “Formation “ avance et est en bonne voie...! DECFO arrive ... et on repartira au charbon avec la SPV qui aura besoin du soutien de tous les enseignants de ce canton. Nous comptons sur l'appui de tous les maîtres TM.

Comité de l'AVMTM

Bertrand Raboud, président

Christian Martin, caissier

Odile Wuarchoz, secrétaire

Daniel Borel

Patrick Besson

Martial Delacour

AVMACT

Association vaudoise des maîtresses d'activités sur textiles



***Laurence
Calderara
Présidente***

L'automne est arrivé et 3 membres du comité de l'AVMACT s'en sont allées. Au revoir Brigitte Caboussat, Camille Gauthier et Claire-Line Bouille... mais, deux nouvelles « bobines » ont fait leur apparition ! Catherine Quiblier va relever ses manches et attaquer... euh ! S'attaquer à la caisse, et Fabienne Bettex fait directement le grand saut en devenant vice-présidente.

Les dossiers qui nous attendaient n'étaient pas des moindres.

Une convention entre la SPV et l'Etat de Vaud a été signée en juillet. Elle concerne les maîtresses ACT qui ont suivi une 2ème ou 3ème compétence. L'enseignement effectif de ces nouvelles compétences équivaut à la classe 21-24 et ceci avec un effet rétroactif. Les salaires devraient être réajustés en ce début d'année. Du changement pour les prochaines formations ACT. En effet ces deux dernières années, il y avait le choix entre une formation ACM-ACT 1ère à 6ème ou ACT 7 à 9ème. Dès la prochaine volée, ces formations devraient être regroupées pour ne faire plus qu'une seule voie. Le comité de l'AVMACT continue à travailler

en étroite collaboration avec la HEP, pour rendre cette formation la plus attractive possible... C'est aussi avec plaisir que nous travaillons sur bon nombre de ces dossiers avec nos collègues enseignants les TM.

Le site de l'AVMACT s'est métamorphosé. Le comité l'a conçu de façon simple, vivant et si possible dynamique. En avril 2007, le premier bulletin de l'AVMACT est né, encore une autre façon de communiquer !

C'est avec enthousiasme que notre (trop) petite équipe se rencontre pour voguer contre vent et marées ... et découvrir de nouveaux horizons !



Comité de l'AVMACT

Fabienne Bettex, vice-présidente
Gaëlle Repond, secrétaire
Rosanna Cipriano, secrétaire
Catherine Quiblier, caissière
Laurence Calderara, présidente

AVMD

Association vaudoise des maîtres et maîtresses de classes de développement



***Bernard
Grandjean
Président***

Quoi de neuf à l'interne ?

Depuis notre assemblée extraordinaire du 19 juin 2006, le comité de l'AVMD, constitué alors de deux collègues courageuses, s'est enrichi - nous travaillons désormais à sept - et a clairement entendu les messages de soutien des nombreux membres présents. Nous nous réunissons régulièrement afin de faire valoir nos droits auprès du SESAF et du DFJ, dans un climat particulièrement amical.

Nous cherchons à concrétiser les options décidées en assemblée, notamment lors de l'assemblée générale du 9 septembre 2006.

Nos chantiers de travail sont actuellement

La préparation d'une journée pédagogique sur le thème de l'estime de soi.

La réalisation d'un état des lieux (notre association regroupe des enseignant-es spécialisé-es qui travaillent selon des modes divers, soit en classe de développement, soit en lieu-ressource et également de manière itinérante).

L'organisation d'échanges avec les autorités.

La création d'une permanence de contact en cas de soucis professionnels.

Quoi de neuf avec nos partenaires ?

La participation aux conférences des présidents de la SPV, ce qui permet au nouveau président de se frotter aux préoccupations des autres associations et de mieux comprendre les enjeux syndicaux du monde enseignant vaudois.

Une rencontre avec M.Serge Loutan, Chef de service du SESAF, le 9 novembre 2006, qui a permis à notre comité de se positionner comme interlocuteur.

L'aide et l'écoute aux collègues en prise avec une difficulté particulière (relation à la direction d'établissement, réduction d'horaire, suppression de décharge par exemple).

La révision de nos statuts, qui datent de 1987, et qui doivent maintenant être compatibles avec ceux de la SPV.

Quelles préoccupations aujourd'hui ?

Le manque de reconnaissance de l'enseignant-e D dans les établissements, en tant que personne ressource, animateur d'échanges entre collègues autour de l'enfant en difficulté

La fermeture pure et simple de la structure classe, en relation avec les discussions actuelles du projet intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée.

La confusion administrative autour de la pédagogie compensatoire au sein des établissements.



Comité de l'AVMD

Bernard Grandjean, président
 Michèle Charrière, vice-présidente
 Anne Catherine Pasche, secrétaire
 Nicolas Baume, caissier
 Eric Michel
 Elisabeth Cappelli
 Valérie Wild

AVEPS

Association vaudoise d'éducation physique



Luc Vittoz
Président

Ancrer le mouvement dans le quotidien des élèves, tel est le défi que se sont lancés l'Office fédéral du sport (OFSP) et l'Association suisse d'éducation physique scolaire (ASEP) pour répondre aux problèmes liés au manque de mouvement et au surpoids. Comme les bonnes habitudes doivent être prises dès le plus jeune âge, le Service cantonal de l'éducation physique et du sport (SEPS) et l'AVEPS ont donc continué de soutenir le concours «L'école bouge» initié par l'OFSP en 2005 à l'occasion de l'Année internationale du sport et de l'éducation physique. En effet, cette campagne avait eu alors un tel succès qu'elle a été reconduite en 2006. Axé, dans notre canton, sur les classes du Cin et du Cyp, ce concours national a pour but d'encourager les classes à bouger 20 minutes par jour en plus des périodes d'éducation physique habituelles et cela pendant 7 à 10 semaines. Deuxième en 2005, notre canton s'est à nouveau illustré en terminant premier en 2006 avec quelques 120 classes inscrites!

Parallèlement l'AVEPS s'est profilée comme le leader romand dans la future campagne de l'ASEP intitulée « Le mouvement dynamise l'apprentissage » et dont le but sera de montrer les bienfaits de l'activité physique pour soutenir l'apprentissage intellectuel.

Tout en s'efforçant de promouvoir le mouvement notre association s'inquiète des effets de certaines décisions politiques. Dans le cadre de la HEP 1, la formation des généralistes pour l'enseignement de l'éducation physique était insuffisante, comme dans d'autres disciplines d'ailleurs. La HEP 2 a donc décidé de former des généralistes qui peuvent choisir des options, dont l'EPS. Certains seront donc un peu mieux formés qu'avant, mais ce ne sera encore que la moitié des crédits recommandés par la CDIP, et d'autres ne le seront presque plus ... L'avenir nous dira si cette décision est judicieuse ou pas, mais en tous les cas, elle est risquée. Finalement le Master en 5 ans, soutenu par la SPV, permettrait enfin d'avoir une formation qui n'est pas uniquement basée sur des compromis !

La question de la "primarisation" des 5^e et 6^e nous inquiète aussi. Est-ce que les spécialistes pourront encore intervenir à cet âge capital pour le développement moteur ? Si cela ne devait plus être le cas, ce serait gravissime, à l'heure où la formation à la HEP est justement remise en question.

Notre discipline est aussi menacée, faute de place pour l'enseigner. En effet de nombreuses communes manquent de locaux scolaires suite à l'augmentation démographique et "au retour des VSB", et malheureusement la construction de nouvelles salles de gymnastique ou de terrains extérieurs ne fait pas partie de leurs priorités financières.

Un point positif pour 2006 est la sortie du nouveau certificat médical. En 2005 le SEPS avait lancé ce projet pour améliorer la relation médecin – parents – maître-esse d'éducation physique et ainsi essayer d'éviter de laisser des enfants inactifs pendant trop longtemps. L'AVEPS a activement participé à son élaboration et se réjouit de sa mise en place.

Pour terminer, le 150^e anniversaire a été une grande et belle fête, mais, pour nous, elle marquera aussi un virage important. En effet, suite aux modifications des statuts de la SPV, nous avons été amenés à refonder les nôtres afin de nous adapter aux exigences. Notamment, l'obligation donnée à tout membre d'une association

d'être membre SPV. Ce qui pouvait paraître évident pour certains, l'était moins pour d'autres. Ainsi le comité, convaincu par la nécessité de cette modification, devra réussir à faire passer ceci lors de l'assemblée générale de cet automne et sans trop de casse ...



Comité de l'AVEPS

Pierre-Olivier Brunner

François Brunner, vice-président

Alexandre Cuche

Luc Vittoz, président

Serge Weber, secrétaire

Nicolas Lanthemann, caissier

AVMES

Association vaudoise des maîtres et maîtresses de l'enseignement spécialisé

Commission «conflits au travail»

Un dossier abouti. Les enseignant-es qui ont besoin d'un appui dans les relations entretenues avec les collègues, avec la direction ou autres adultes auront à disposition un numéro d'appel et un répondant d'association pour les aider à débrouiller leur situation et proposer une suite éventuelle à donner. Cette procédure est lisible sur le site de "l'Association vaudoise des organismes privés pour enfants, adolescents et adultes en difficultés" (AVOP) (www.avop.ch).

C'est avec soulagement que nous bouclons cette mise en place. De nos jours, il nous est impossible de régler les différends que vivent certains de nos collègues et pour lesquels ils nous demandent de l'aide. Dorénavant, ils pourront obtenir rapidement des échanges avec des professionnels de ces questions. Cela nous met à l'abri des montées d'émotion, des culpabilités, des implicites et de tous ces pièges inhérents aux situations traitées en urgence.

Dossier Temps de présence aux enfants (“Fourchette horaire”)

Ce dossier avance péniblement, malgré les efforts et les propositions intéressantes offertes. Un nouveau groupe de travail, avec l’aide d’une personne extérieure supervisant les travaux, sera mis sur pied. Les enseignant-es ne se mobilisent pas beaucoup dans cette réflexion. Les conditions du temps de présence aux enfants ne suscitent, paradoxalement, que peu d’intérêt et risquent de rester inchangées.

150 ans de la SPV

Ces festivités se sont bien déroulées et les associations se sont mobilisées pour que la fête soit belle. Une très belle organisation, de la variété, des événements intéressants et attirants, un déroulement bien pensé, bien orchestré. Un grand merci encore aux organisateurs.

Assemblée générale 2006

Notre assemblée annuelle a déjà inspiré l’édito de l’*AVMES info* 17. Dans l’ordre du jour, un point important de l’assemblée exposait l’essentiel de la consultation sur la nouvelle loi de la HEP. Trois variantes étaient proposées pour la formation d’enseignant primaire, qui sera de niveau Bachelor. La formation complémentaire (en cours d’emploi) pour l’enseignement spécialisé sera assurément de niveau Master.

Les étudiants venant de profession voisine devront faire un complément pédagogique d’une année pour pouvoir être admis à la formation d’enseignant spécialisé. Toutefois, nous n’avons pas encore reçu d’informations supplémentaires à la suite de cette consultation.

RPT

La Réforme de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons, acceptée par le peuple en novembre 2004 a conduit les autorités à élaborer un Accord intercantonal sur la collaboration dans l’enseignement spécialisé. Cet accord a fait également l’objet d’une consultation. L’un des apports essentiels de l’accord est la création par la CDIP d’instruments d’harmonisation et de

coordination à usage national. Les cantons signataires s'engagent en effet à utiliser les outils suivants :

- une terminologie unifiée;
- des critères de qualité homogènes pour les contrats de prestation conclus avec les institutions et autres prestataires;
- un instrument d'évaluation diagnostique standardisé.

Mme Anne-Catherine Lyon, lors du lancement des travaux de mise en œuvre de la RPT au niveau du Canton de Vaud a affirmé : *«D'autre part, l'enseignement spécialisé renforcera sa présence dans l'école publique régulière et lui permettra ainsi de mieux prendre en compte les différences au sein même des classes.»* (Extrait de son discours)

Ce changement peut être une opportunité, il peut annoncer l'ouverture d'une nouvelle ère dans l'enseignement. Pour que cette réforme s'installe avec succès, les moyens engagés devront être à la hauteur de la tâche et les messages du Conseil d'Etat cohérents. Autrement dit : l'intégration oui, mais comment la vivre et donner de la place aux élèves différents, donner du sens à cette démarche, si un des buts essentiels de l'école est encore de sélectionner et de départager les élèves en trois voies dont les issues sont très différentes...

D'autres questions d'ordre matériel, technique et de formation seront à l'ordre du jour.

Rencontre AVESAC–AVMD-AVMES

Un certain nombre de possibilités existent pour rapprocher nos 3 associations qui s'occupent d'élèves ayant des besoins particuliers. Quelles sont nos points communs : y a-t-il des sujets qui sont traités à double ou à triple entre les 3 comités Est-il possible de partager le travail tout en continuant de répondre de la meilleure façon aux besoins des associations ? Une rencontre a eu lieu fin avril entre ces 3 comités.

Avenir de l'AVMES

L'AVMES est représentée à la conférence des présidents des associations de la SPV. Elle informe sur le travail mené par le comité, les rencontres avec le SESAF ou avec l'AVOP. La particularité de l'association se situe dans le fait que de nombreux enseignants

spécialisés sont soumis à une convention collective de travail (CCT AVOP-AVMES). Cette dernière régit les conditions de travail des enseignants engagés dans les institutions privées. La RPT a renforcé la pression de l'Etat, il y a quelques années déjà, pour que les enfants des institutions soient considérés comme des élèves de l'école régulière. De ce fait, l'AVMES se trouve à mi-chemin entre les vœux de l'Etat et ceux des institutions en matière d'intégration et de prestations particulières. La mission de l'AVMES cependant est celle de garantir à chaque élève en situation de handicap, le projet de formation qui lui convient.

Une rencontre avec le Comité cantonal de la SPV, pour discuter de la situation de l'association et la relève du comité AVMES s'est déroulée le 23 avril. Actuellement, 3 membres au comité et 1 secrétaire... unissent leurs forces. Ce n'est pas suffisant. Qu'est-ce que cela signifie ? Pourquoi si peu d'intérêt ? Il s'agit de trouver rapidement des réponses à ces questions.



Comité de l'AVMES

Mireille Bocksberger

Lucia Polli

Léonard Camposo



Secrétaire

Bernard Durrer

AVESAC

Association vaudoise des enseignant-es en structures d'accueil



Anne Gilléron
Présidente

Peu après la rentrée scolaire 2006-2007, nous avons pris connaissance par la voix de Mme Cilette Cretton de la décision du département d'oeuvrer à la mise en place d'une formation complémentaire pour l'enseignement en structures d'accueil. Bien que le courrier qui nous a alors été adressé contienne quelques verbes prudemment ancrés dans le futur ou dans le conditionnel, nous avons pris acte de ces déclarations avec satisfaction.

Ensuite de ces bonnes nouvelles, le comité a réitéré sa demande à être représenté de plein droit, à titre consultatif, dans les différents groupes de travail actifs tant à la Direction pédagogique de la DGEO, à la HEP ou à l'Université de Lausanne, pour l'élaboration de cette formation et pour la création d'une commission d'équivalence des formations déjà effectuées. A ce jour, l'association n'a cependant pas été contactée et n'a reçu aucune information officielle au sujet des mandats distribués et des décisions prises.

Malgré les techniques d'information et de communication très performantes aujourd'hui à disposition, nous nous heurtons à nouveau à ce constat : la transmission durable des informations et l'échange continu des pratiques professionnelles restent avant tout une question de volonté et de temps accordé.

L'AVESAC n'est pas épargnée par ce paradoxe. Solennellement engagé, lors de l'AG du 150^e de la SPV, à rester vigilant et à veiller à ce que des structures d'encadrement des élèves et des maîtres soient mises en place ou maintenues et garanties dans chaque région du canton particulièrement concernée par l'arrivée d'enfants allophones, le comité s'est interrogé sur la manière de mettre en œuvre cette tâche complexe avec sens et efficacité.

Dans le mouvement pris déjà par les autres associations, nous avons choisi d'engager nos moyens financiers et notre énergie à l'élaboration d'un site internet, aujourd'hui en création. Ce site se

voudra à la fois une banque de données à l'usage de tous les enseignants qui ont à faire avec des élèves immigrés, en structures d'accueil ou en structures régulières, ainsi qu'un vaste lieu d'échange d'informations. Le domaine qui nous occupe a de multiples ramifications dans les institutions professionnelles, sociales et politiques. En plus, sa teneur est à la fois complexe et aléatoire dans l'institution scolaire. C'est pourquoi nous avons pour objectif de donner à nos membres un maximum de points de repère pour s'y diriger.



Comité de l'AVESAC

Driton Kajtazi

Corinne Grandjean

Anne Gilléron, présidente

Hugues Renaud

Myriam Patelli (absente)

Marie-Claude Golaz (absente)

Muriel Dutoit (absente)



Nico xi Pénis

Commissions et délégations

Commission consultative de l'enseignement spécialisé ²



Bernard Durrer
Secrétaire
AVMES

L'enseignement spécialisé entre dans une phase importante liée au projet de péréquation financière et de désenchevêtrement des tâches entre les cantons et la confédération (RPT). En date du 25 septembre 2006, Mme Lyon a abondamment exposé le problème de la RPT et de son application dans le canton de Vaud à l'occasion d'une conférence suivie par de nombreuses instances. Cette conférence a fait l'objet d'un lancement officiel de la mise en œuvre de la RPT dans le domaine de l'enseignement spécialisé.

En parallèle, un Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée est, à ce jour, quasi opérationnel. Cet accord permet de poser les bases d'une réflexion nouvelle sur la pédagogie spécialisée dans le système de formation dans le canton de Vaud. Le concept renonce à une distinction artificielle des critères de l'assurance-invalidité (mesures pédagogiques spécifiques) pour donner une place centrale à la notion de besoins éducatifs spécifiques. D'autre part, l'enseignement spécialisé renforcera sa présence dans l'école publique afin de permettre de mieux prendre en compte les différences au sein même des classes. Sur le plan international et dans notre pays (selon la *Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées*), la volonté d'intégration des jeunes en situation de handicap est manifeste. Cette intention est politique dans son but de *pourvoir à une formation spéciale suffisante pour les enfants et les adolescents handicapés ou en difficulté*.

A cette conférence, il a été souligné la tâche ardue qui attend les autorités afin répartir les moyens financiers en faveur des bénéficiaires de prestations individuelles ou collectives. Cette tâche doit se faire en collaboration avec les instances concernées (organisa-

² Ce rapport s'inspire du résumé du discours de Mme la Cheffe du DFJ, A.-C. Lyon prononcé le 25 septembre 2006 à Dorigny.

tions et associations professionnelles, institutions, etc.). Il n'y aura pas de rupture avec le système existant mais plutôt de faire bénéficier des compétences existantes et de les faire évoluer. Quant aux moyens financiers accordés aujourd'hui par l'assurance-invalidité aux enfants en difficultés, ils seront demain repris en intégralité par le canton afin d'assurer les missions actuelles. Le DFJ ne transformera pas la RPT en un nouveau plan d'économie (sous réserve des décisions du Grand Conseil en matière de budget cantonal).

Depuis le lancement officiel des travaux de mise en œuvre de la RPT, un comité de pilotage sous l'égide du SESAF mandaté par le DFJ (conception pédagogique, financement, organisation de la mise en œuvre, mesures individuelles) réunit régulièrement des représentants de plusieurs associations, dont l'AVMES. Ces réunions, outre leur objectif de concertation et de mise en consultation de la RPT, serviront de base de réflexion au projet de modifications de la Loi sur l'enseignement spécialisé.

Groupe de travail « Formation continue des enseignants »



**J-Etienne
Rastorfer**

Issu d'une demande formulée en 2004 par la SPV et mandaté par les directeurs généraux du DFJ, ce groupe de travail ne s'est plus réuni depuis le 16 mai 2006.

Extrait de la communication faite le lendemain par sa présidente au signataire de son mandat, M. Christian Pilloud :

« Il (le groupe de travail) a choisi deux thématiques jugées prioritaires :

- définition des conditions faites aux enseignants pour participer à une formation continue ou complémentaire*
- réflexion sur l'adéquation des formations aux besoins et demandes des enseignants et des établissements.*

Mais, pour que le GT puisse fonctionner utilement, il sera nécessaire d'y assurer la présence de représentants des services employeurs. Depuis quelque temps en effet, la place du représentant

du SESAF est vacante, et les directrice et directeur de la DGEO et de la DGEP sont empêchés par des urgences de participer aux séances.

Il nous paraît important de traiter de cette question de la représentation des employeurs avec les responsables des services et directions concernés.

C'est pourquoi, au moment d'aborder cette nouvelle étape, le groupe souhaite vous rencontrer, afin d'évoquer ces diverses questions et projets. »

Aucune réponse ! Si chacun peut apprécier, sur la forme, la considération dans laquelle sont tenus les membres du groupe et leur engagement, comme les associations représentées, il convient de rappeler, sur le fond, que les bases légales qui régissaient la formation continue ont disparu en 2005, par maladresse, avec l'abrogation de la loi sur la HEP.

Rappelons que la SPV dispose sur la formation continue d'une prise de position solide, adoptée lors de l'AD 2002, à la suite du travail d'un groupe interne à la SPV.

Commission consultative de la formation continue



Martial Delacour
Comité SPV

Le règlement du 28 novembre 2005 de l'institut de formation continue de la HEP prévoit la création d'une Commission consultative dont la mission est de veiller au bon développement de l'Institut. Composé de 12 membres désignés par le Conseil de direction, dont 4 représentants des associations professionnelles et un de la DGEO, cet organe devrait se réunir en principe 3 fois par année. La séance constitutive a eu lieu le mercredi 4 octobre 2006 et une deuxième séance, plus prospective, le 18 avril dernier.

Le bilan des activités de l'IFC (Institut de formation continue), positif, laisse toutefois apparaître des difficultés d'organisation liées au flux des demandes (jusqu'à 40% des formations sont négociées...), aux décisions de l'employeur, ou encore financières voire du changement de loi...

Néanmoins, les responsables que sont Sylviane Tinembart et Pierre-Alain Besençon halent ce bateau avec force et compétence. Pour 2007 et 2008, les projets d'une coordination romande de la formation continue vont s'intensifier et une mise en ligne du catalogue est prévue pour 2008.

Pour ma part, je regrette, que nous n'ayons pu encore échanger nos points de vue avec un représentant de l'employeur car un certain nombre d'éléments liés à la formation continue dépendent autant de l'employeur que du formateur et cette zone de croisement pose souvent problème.

Intersyndicale des Prafos



Yves Froidevaux
Adjoint du SG

Fondée le 15 décembre 2005, lors d'une assemblée générale des praticiens formateurs, l'intersyndicale réunit des *prafos* élus par leur pairs et des représentants de la SPV, de SUD et du SSP. Tel que spécifié par le mandat reçu lors de l'Assemblée générale constitutive, l'intersyndicale s'est penchée sur la question de l'avenir du statut des praticiens formateurs, sur la forme et le contenu de leur formation de base et continue, ainsi que sur la forme possible du "rendre-compte" de leurs activités.

Les représentants de l'intersyndicale ont rencontré à 3 reprises le conseil de direction de la HEP. En outre, ils ont obtenu deux rendez-vous avec la Cheffe du Département afin de défendre la place et le statut des *prafos* au sein de la HEP "nouvelle formule".

Une nouvelle AG a eu lieu le mercredi 9 mai 2007, les *prafos* présents ont voté une importante résolution, clarifiant et renforçant la position de ses représentants pour les négociations à venir avec le Département.

Fondation vaudoise du patrimoine scolaire

Association du Musée de l'école et de l'éducation



**Jacques-Etienne
Rastorfer**

Depuis 25 ans, des bénévoles réunis en association permettent la conservation de la mémoire de l'école vaudoise. Actuellement, des projets sont en discussion pour qu'un partenariat avec la HEPL permette d'utiliser ses ressources dans le cadre de la formation des enseignants.

En visitant le site [www.gymnase-yverdon.vd.ch /patrimoine-scolaire/](http://www.gymnase-yverdon.vd.ch/patrimoine-scolaire/), vous aurez une idée du travail et de la collection.

La SPV soutient la Fondation, et je la représente dans son Conseil. Vos remarques et propositions me seront donc précieuses.



Exposition au forum de l'Hôtel de Ville à Lausanne pour les 150 ans de la SPV, en collaboration avec le *Musée de l'école et de l'éducation*.

Commission consultative des constructions scolaires



Jean-Marc Haller
Secrétaire
général

Au mois de septembre 2006, à sa demande, la commission s'est réunie en présence de la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon. Durant cette séance, Mme la Cheffe du DFJC a souligné la considération qu'elle apportait aux remarques et commentaires des responsables des projets de constructions scolaires, les communes et de leurs interrogations en matière de surfaces des salles, ordinaires ou spéciales.

Mme Lyon a mandaté la commission pour étudier cet objet et lui rendre un rapport présentant les conclusions de la commission et les points du règlement des constructions scolaires qui pourraient le cas échéant être modifiés.

Afin de répondre au mieux à cette interrogation, la commission s'est réunie à 4 reprises, dont une journée entière consacrée à des visites de bâtiments scolaires sur sol vaudois et neuchâtelois.

Un rapport intermédiaire, sous forme de courrier, a été adressé à la Cheffe du DFJC à mi-avril.

Les conclusions présentées ne concernent actuellement que les salles ordinaires.

Une prochaine séance devrait permettre d'aboutir quant aux surfaces des salles spéciales.

CHACUN DÉFEND SA BRANCHE



Secrétariat général



Jean-Marc Haller
Secrétaire
général

« Tiens, on travaille dans la bonne humeur à la SPV ?! »

Plusieurs collègues, ces dernières semaines, par téléphone ou lors d'une visite aux bureaux ont entendu sifflements et chantonnements égayant la vie des bureaux du secrétariat général.

C'est vrai, nous tâchons de conserver une certaine joie de vivre professionnelle.

La mélodie résumant le rythme de cette activité est sans hésitation *la Valse à mille temps* de Brel, en aucun cas l'hiver des *Quatre saisons* de Vivaldi.

Premier temps, l'engagement

La décision, prise au mois d'avril 2006, d'engager pour une durée déterminée, Yves Froidevaux en tant qu'adjoint du Secrétaire général, fut un soulagement face à l'augmentation inexorable du travail à accomplir. Concrètement, depuis le premier août 2006, un poste de 43% a été constitué, dans lequel il s'est engagé pleinement, prenant notamment la responsabilité du suivi, de l'avancement, de la concrétisation ou du développement des dossiers suivants :

- mise en place des sections d'établissement ;
- prise des procès-verbaux des séances du Comité cantonal ;
- gestion du matériel informatique ;
- mise à jour et développement du site en lien avec le « webmaster » ;
- le développement d'une liste de diffusion électronique pour les membres ;
- mise en page et impression de *Majuscules* ;
- participation à l'intersyndicale des prafos et au conseil de la Fondation Jeunesse SPV (mimosa).

En plus des ces mandats spécifiques, Yves Froidevaux soutient le travail quotidien de la secrétaire ou du Secrétaire général, en répondant aux questions et demandes des collègues et en accomplissant certaines tâches en fonction de ses disponibilités.

Deuxième temps, la fête !

Jean-Marc Haller, engagé au sein du Com150, et le secrétariat général ont soutenu et accompagné les préparatifs des festivités du 150^e durant les mois de juin à septembre. Notamment, le Secrétaire général a participé à l'élaboration finale du contenu du livre édité à cette occasion et à la mise en page ainsi qu'au contenu final des panneaux de l'exposition.



Marie Jeanneret
Secrétaire

Marie Jeanneret, secrétaire, s'est occupée de tous les envois postaux, des appels téléphoniques et aspects financiers suscités par l'organisation de ces festivités.

Yves Froidevaux, dès son arrivée au mois d'août a géré la finalisation de certains aspects logistiques, tels que l'établissement des listes de bénévoles pour la surveillance de l'exposition, ainsi que pour le festival de cinéma. Il a aussi pris en main la gestion des photos et des films, les montages audio-visuels présentés lors de la fête du 8-9 septembre et l'élaboration du DVD reflétant les différents moments de ces 150^e anniversaire.

Troisième temps, la mise à plat

La surcharge de travail engendrée, d'une part par le développement ordinaire des activités du secrétariat général - suite à l'augmentation du nombre de membres de la SPV et aux difficultés rencontrées par les collègues - et, d'autre part, par le soutien logistique des festivités du 150^e, a nécessité de consacrer tout le temps disponible durant l'automne 2006 à travailler à la résolution des nombreux dossiers laissés en souffrance. Le soussigné regrette de devoir annoncer que malgré tous les efforts consentis, au moment de l'établissement de ce rapport, certains collègues sont toujours en attente de réponses ou de résolutions de situations personnelles. Les domaines touchés par ces situations individuelles sont grosso-modo de trois ordres :

- calculs des situations d'assurance de la CPEV, suite aux dernières modifications légales ;
- situations relationnelles conflictuelles avec les parents, les directions, les élèves, les collègues ;
- situations de maladie de longue durée.

Bien évidemment, l'arrivée de forces nouvelles par la présence d'Yves Froidevaux doit permettre de boucler définitivement les

situations actuellement en suspens d'ici à la fin de l'année scolaire. Tout est mis en œuvre en ce sens.

En chiffres, la SPV compte au 1er mai 2007:

- 3020 membres actifs
- 300 membres associés
- 500 membres honoraires (enregistrés)
- 3 membres d'honneur

Quatrième temps, l'adaptation

La présence d'un quatrième permanent dans les bureaux de la SPV a nécessité, dans un premier temps, d'aménager différemment les locaux, puis d'apprendre à travailler ensemble.

Un bilan effectué avec le Comité cantonal a permis de souligner les points positifs de la présence de forces supplémentaires pour le secrétariat général et de mettre en avant certains aspects à améliorer qui, pour ne rien cacher, conduisaient les 4 permanents à ressentir une certaine frustration.

Un des éléments indispensables à la bonne marche du travail de la SPV est la réunion hebdomadaire d'une heure réunissant le Président, le Secrétaire général et l'Adjoint. Cette tripartite interne permet d'être mis au courant de l'avancement des travaux de chacun, d'améliorer la coordination, pas forcément évidente entre les agendas à multiples entrées de Jacques Daniélou et Jean-Marc Haller et le temps partiel à disposition d'Yves Froidevaux. Depuis le mois de janvier 2007, ces modifications ont apporté les améliorations attendues.

Cinquième temps, les finances

La comptabilité de la SPV et de son Fonds de Secours représentent plus de 1500 écritures résumées et nécessite le contrôle du versement de 3600 cotisations et l'envoi de 500 rappels.

Le travail de vérification et de synthèse de la comptabilité n'a pu être effectuée concrètement que durant la période de septembre 2006 à février 2007. De plus il a fallu y intégrer les recettes et les dépenses des 150 ans de la SPV. Ce travail complexe a été réussi grâce à Bernard Durrer, secrétaire de l'AVMES, caissier du 150^e, et à Marie Jeanneret, notre secrétaire, responsable du suivi des dépenses et des recettes et de la tenue des comptes sous la res-

ponsabilité du secrétaire général. Qu'ils soient ici remerciés pour la qualité de leur travail et leur persévérance à débusquer la moindre erreur.

Ce travail comptable qui occupe de manière importante le secrétariat général a été perturbé par le mandat confié au Secrétaire général par le Comité cantonal d'apporter de l'aide au SER dans les difficultés rencontrées au bouclage des comptes 2006. (cf rapport du Comité cantonal).

De plus, le changement de système de cotisations décidé par l'AD du 31 mai 2006 à Vallorbe a entraîné une superposition du travail d'envoi des factures et documents concernant la cotisation 2007 au bouclage des comptes 2006. Il en sera ainsi chaque année, l'exercice de ce mois de janvier dernier ayant réussi, c'est sereinement que le secrétariat se préparera à l'envoi de la cotisation 2008.

Le nombre de collègues ne payant pas leur cotisation à la fin de l'exercice comptable reste faible. Toutefois, il faut souligner que moins le secrétariat a de temps à consacrer à contacter les mauvais payeurs, plus les montants récupérés sont faibles.

Sixième temps, les contrats

Les prévisions démographiques et les nombreux étudiants de la HEP qui exprimaient leurs inquiétudes quant à leur avenir professionnel ont été les deux témoins de niveau d'alerte du secrétaire général quant à la vague de demandes de conseils qui pourraient survenir, en lien avec l'enclassement de l'année scolaire 2007-2008, dans les 90 établissements DGEO.

Cette vague est néanmoins arrivée plus tôt que prévu. Dès la fin des relâches, des enseignantes nous signalaient les premières discussions avec les directeurs sur les questions de contrats.

Pour ces raisons, un numéro spécial *Majuscules* a été diffusé, rappelant les règles du jeu en matière de répartition du travail au sein d'un établissement et en dehors, le cas échéant. Ce document a suscité, curieusement, des réactions négatives, alors même que son but était d'apaiser le débat en la matière, en informant chacun de ses droits et devoirs.

Ce *Majuscules* est à conserver. La pléthore d'enseignants est progressive jusqu'en 2012. Elle touchera au fur et à mesure tous les

degrés et les cycles de l'enseignement obligatoire et post-obligatoire.

Septième à millième temps, le quotidien

Les multitudes de coups de fil, de courriels et de courriers ont émaillé le quotidien de la vie du secrétariat général. Les thèmes des questions et des demandes de soutien étant récurrentes, il sera souligné qu'il y a toujours autant d'enseignantes, membres SPV qui se réjouissent de devenir mamans ! C'est toujours un plaisir de pouvoir répondre à des questions qui ont trait à la vie et qui concernent un sujet pourvoyeur de travail pour d'autres collègues.

Finalement, le temps à venir

Les perspectives de développement de la SPV sont bonnes.

Toutes les semaines de nouveaux enseignant-es adhèrent à notre Société, permettant de compenser les nombreux départs d'une génération de collègues qui ont commencé leur carrière dans les années 60.

Les combats menés par la SPV portant leurs fruits, de plus en plus de collègues se retrouvent dans les positions et les actions de notre Société.

Au point de vue financier, la SPV ayant pu absorber les paiements supplémentaires de cotisations à la FSF et engager pour une deuxième année supplémentaire Yves Froidevaux, il ne peut y avoir qu'un développement durable et positif de l'activité du secrétariat général.

Un seul bémol à ce tableau: Le comportement de plus en plus fréquent de « démissionniste aiguë ». En effet, le fait d'écrire un article, d'exprimer une opinion amène des collègues à quitter la SPV au lieu de débattre de la question. Ce comportement de consommateur choque le soussigné, partisan d'une SPV plurielle où les avis doivent pouvoir se confronter, les opinions diverses exister, et le dialogue être mis au fronton de l'association, reflet d'une école de qualité que chacun veut voir s'améliorer.

Comment est-il possible d'enseigner sans être ouvert au débat d'idées. L'important n'étant pas d'avoir raison, mais de travailler ensemble à construire un projet commun.